

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPOSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.

(Compte chèque postal: 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 27^e SEANCE

Séance du Vendredi 17 Mars 1950.

SOMMAIRE.

1. — Procès-verbal.
2. — Renvoi pour avis.
3. — Prolongation du délai constitutionnel pour la discussion d'avis sur des propositions de loi.
4. — Scrutin pour l'élection d'un membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.
5. — Accord d'aide mutuelle entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. — Discussion d'un avis sur un projet de loi.
Rappel au règlement: MM. Primet, Henri Barré, vice-président de la commission de la défense nationale; le président.
Motion préjudicielle de M. Primet. — MM. Primet, Boivin-Champeaux, rapporteur de la commission de la défense nationale; René Plevin, ministre de la défense nationale. — Rejet.
Discussion générale: MM. le rapporteur, Bollfraud, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; le vice-président de la commission.
6. — Nomination d'un membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.
7. — Accord d'aide mutuelle entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. — Suite de la discussion et adoption d'un avis sur un projet de loi.
Suite de la discussion générale: MM. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères; Berlioz; Marius Moutet, Pinton, Chaintron, Bertaud.
Présidence de M. René Coty.
MM. Vanrullen, Pierre Boudet, René Plevin, ministre de la défense nationale; Demusois.
Sur le passage à la discussion de l'article unique: M. Marrane.
— Adoption au scrutin public.
MM. Léon David, le président de la commission des affaires étrangères.
Amendement de M. Primet. — MM. Primet, Boivin-Champeaux, rapporteur de la commission de la défense nationale; Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. — Rejet au scrutin public.

* (2 f.)

Amendement de M. Demusois. — Mme Girault, M. le rapporteur. — Rejet au scrutin public.

Explications de vote: MM. Mahamane Haïdara, Marrane, Charles Morel.

Adoption, au scrutin public, de l'article unique et de l'avis sur le projet de loi.

8. — Transmission d'une proposition de loi déclarée d'urgence.

9. — Dépôt d'un rapport.

10. — Démission de membres de commissions.

11. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission du ravitaillement et des boissons demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à réglementer l'emploi de certains produits d'origine végétale dans les boissons non alcooliques en vue de protéger la santé publi-

que (n° 173, année 1950) dont la commission de la famille, de la population et de la santé publique est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi est ordonné.

— 3 —

PROLONGATION DU DELAI CONSTITUTIONNEL POUR LA DISCUSSION D'AVIS SUR DES PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale communication des résolutions suivantes que l'Assemblée nationale a adoptées dans sa première séance du 17 mars 1950, comme suite à deux demandes de prolongation de délai que le Conseil de la République lui avait adressées :

I. — « L'Assemblée nationale, par application du deuxième alinéa *in fine* de l'article 20 de la Constitution, décide de prolonger jusqu'au 24 mars 1950 inclus le délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux. »

II. — « L'Assemblée nationale, par application du deuxième alinéa *in fine* de l'article 20 de la Constitution, décide de prolonger jusqu'au 31 mars 1950 inclus le délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à fixer les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires. »

Acte est donné de ces communications.

— 4 —

SCRUTIN POUR L'ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre suppléant, représentant la France à l'Assemblée consultative, prévue par le statut du conseil de l'Europe (en remplacement de M. Ehm, démissionnaire de son mandat de sénateur).

En application de l'article 76 du règlement, il va être procédé à ce scrutin dans le salon voisin de la salle des séances.

Je prie M. Le Digabel, secrétaire du Conseil de la République, de vouloir bien présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de neuf scrutateurs titulaires et de trois scrutateurs suppléants, qui assisteront MM. les secrétaires pendant les opérations du vote.

(Le tirage au sort a lieu.)

M. le président. Le sort désigne comme scrutateurs : Première table : MM. François Ruin, Schwartz, Lionel-Pélerin ; Deuxième table : MM. Martial Brousse, Durieux, Marcel Lemaire ;

Troisième table : MM. Rogier, Denvers, Vourc'h, et comme scrutateurs suppléants : MM. Bernard Chochoy, Gregory, Paumelle.

Je rappelle qu'en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juillet 1949, la majorité absolue des votants sera requise à tous les tours de scrutin.

D'autre part, conformément à l'article 76 du règlement, l'élection a lieu au scrutin secret.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

(Le scrutin est ouvert à quinze heures vingt minutes.)

— 5 —

ACCORD D'AIDE MUTUELLE ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Discussion d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu à Washington, le 27 janvier 1950, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. (N°s 174, 175 et 176, année 1950.)

Je rappelle au Conseil de la République que, dans sa séance d'hier, il a déterminé comme suit les règles applicables à l'organisation de ce débat :

1° Les temps de parole dans la discussion générale ont été fixés comme suit :

Commission de la défense nationale : 40 minutes.

Commission des affaires étrangères : 45 minutes.

Gouvernement : une heure.

Groupe du rassemblement des gauches républicaines : 35 minutes.

Groupe paysan : 10 minutes.

Groupe socialiste : 45 minutes.

Groupe d'action démocratique et républicaine : 20 minutes.

Groupe du mouvement républicain populaire : 10 minutes.

Groupe communiste : une heure.

Tout orateur absent au moment où la parole lui sera donnée sera forcé ;

2° Les interventions sur l'article, sur les motions préjudicielles ou incidentes et sur les dispositions additionnelles seront limitées à dix minutes au maximum par orateur.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement pour assister M. le ministre de la défense nationale :

M. Grousset, conseiller technique au cabinet du ministre de la défense nationale.

M. le contrôleur général de l'administration générale de l'armée Vallerie, secrétaire général du ministère de la défense nationale.

M. le commandant Frat.

Et pour assister M. le ministre des affaires étrangères :

M. Clappier, directeur du cabinet.

M. de Bourbon-Busset, directeur adjoint du cabinet.

M. Gros, juriconsulte du département.

M. de Margerie, directeur adjoint des affaires politiques.

M. de Laboulaye, administrateur civil.

M. Anglés, chef adjoint du cabinet.

Acte est donné de ces communications.

M. Primet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Primet pour un rappel au règlement.

M. Primet. L'article 20 de notre règlement est ainsi conçu :

« Les projets et propositions de lois adoptés par l'Assemblée nationale, transmis par le président de cette dernière et dûment authentifiés, ainsi que les propositions de résolution présentées par les sénateurs, sont déposés sur le bureau du Conseil de la République, imprimés, distribués et renvoyés à l'examen de la commission compétente ou d'une commission spéciale du Conseil. »

Je voudrais, à l'occasion de ce rappel au règlement, montrer dans quelles conditions nous abordons aujourd'hui le débat sur le P. A. M. Lors du dernier débat sur la loi superscélérate, la commission de la justice du Conseil de la République avait été convoquée pour une première réunion et le président de cette commission avait soin de spécifier : pour « examen officieux du projet qui est soumis au Conseil de la République ». Mais le président de la commission avait bien précisé au cours de cet examen officieux que la commission ne pouvait se prononcer sur le projet du fait qu'il n'avait pas encore été déposé sur le bureau du président du Conseil de la République. Or, que se passe-t-il pour le projet qui vient aujourd'hui devant nous ?

C'est peut-être dans un souci de rapidité que les deux commissions de la défense nationale et des affaires étrangères se sont réunies pour un examen officieux du projet ; mais depuis que le projet a été déposé officiellement sur le bureau du Conseil de la République, c'est-à-dire hier après-midi, ces deux commissions n'ont tenu aucune réunion pour un examen officiel de celui-ci.

Les commissaires ont le droit de considérer que leur présence dans les commissions n'est requise que pour un travail officiel et, les deux commissions s'étant prononcées avant le dépôt du projet, nous abordons aujourd'hui la discussion dans une situation qui n'est pas réglementaire.

C'est pourquoi le groupe communiste demande le renvoi du projet pour examen devant les deux commissions pour permettre aux commissaires de se prononcer officiellement. (Marques d'approbation à l'extrême gauche.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?...

M. Georges Pernot. Je me permets de remercier M. Primet de l'hommage qu'il a bien voulu rendre au président de la commission de la justice. C'est pour le moins inattendu. (Très bien !)

M. le président. Monsieur Boivin-Champeaux, vous avez la parole.

M. Boivin-Champeaux, rapporteur de la commission de la défense nationale. Je ne suis pas le président de la commission.

M. le président. Le président de la commission de la défense nationale, M. Rotinat, est absent de Paris, chacun le sait. C'est M. Henri Barré qui a accepté, à la conférence des présidents, de le remplacer à la présidence de la commission.

M. Henri Barré, vice-président de la commission de la défense nationale. Nous ne sommes bien entendu victimes ni les uns

ni les autres de la petite manœuvre tentée par M. Primet et ses amis.

M. Demusois. Allons! allons! il ne s'agit pas de manœuvrer!
M. Marrane. Il s'agit du règlement, tout simplement.

M. le vice-président de la commission. Je pense que l'Assemblée, d'accord avec les commissions de la défense nationale et des affaires étrangères discutera le projet qui lui est soumis et le votera, j'imagine, en fin de séances, « séances » au pluriel bien entendu.

Je déclare que lors de la réunion commune de ces deux commissions, je n'ai pas eu l'impression que les commissaires communistes y participaient, pas plus d'ailleurs que je n'ai eu l'impression que ces mêmes commissaires participaient aux travaux de la commission de la défense nationale.

Je ne les trouve donc pas tellement justifiés de s'armer du règlement pour nous dire que tout se passe fort mal et en dehors des règles élémentaires du travail de nos commissions.

Je pense donc que le Conseil n'a pas à insister et je l'invite à continuer ses travaux. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Primet. Je demande la parole pour répondre à la commission.

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Les déclarations de M. le président de la commission de la défense nationale ne répondent pas à mes observations et ne peuvent que renforcer mon argumentation. Mes collègues du groupe communiste n'ont pas assisté à ces deux réunions des commissions compétentes parce qu'elles n'étaient que des réunions officieuses.

M. le vice-président de la commission de la défense nationale. Pas du tout!

M. Primet. Elles ne pouvaient examiner officiellement le projet puisque ce projet n'avait pas encore été déposé sur le bureau du Conseil de la République.

En cette matière, j'en appelle à M. le président qui habituellement fait respecter le règlement. Je pense qu'il le fera encore aujourd'hui et qu'il ne pourra que convenir que le règlement a été enfreint dans le débat présent.

M. le vice-président de la commission de la défense nationale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le vice-président de la commission de la défense nationale.

M. le vice-président de la commission de la défense nationale. Mesdames, messieurs, il est toujours très aisé de ne pas assister au débat de la commission de la défense nationale ou d'autres et de venir dire ensuite que, de ce fait, cette Assemblée n'est pas habilitée à discuter d'un projet qui n'a pas été mis en discussion devant les commissions compétentes.

Enfin, il est tout de même des traditions que nous connaissons bien les uns et les autres. Il m'est arrivé quelquefois d'être rapporteur d'un projet devant cette Assemblée. Lorsque j'ai été désigné par la commission, je n'ai pas toujours — mes collègues pourront sans doute confirmer cette position qui fut la nôtre — je n'ai pas toujours, dis-je, après avoir reçu l'approbation de la commission, et dans des conditions déterminées, soumis le texte définitif aux délibérations de ladite commission. On nous a fait confiance.

S'il n'en était pas ainsi, monsieur Primet, à quoi serviraient ces débats publics? A quoi servirait de déposer des amendements et mille autres petites choses que je m'empresse de condamner immédiatement?

M. le président. En ce qui concerne le président, puisqu'on lui demande son sentiment, il estime que le règlement n'est pas du tout enfreint.

Le projet, en effet, a été transmis hier. La commission s'est réunie...

M. Marrane. Non! non!

M. le président. Je vous en prie, laissez-moi continuer.

Les rapporteurs ont été désignés; les rapports ont été déposés à la présidence. Ils ont été imprimés et sont régulièrement distribués. Le débat peut commencer.

Au demeurant, je voudrais faire deux observations à M. Primet: la première, qui est de fait — extérieure au règlement, je le dis tout de suite — a trait à la jurisprudence qui s'est établie dans cette assemblée depuis 1947, que nous avons toujours appliquée, notamment en matière de procédure d'urgence, et même en d'autres cas.

Etant donné la Constitution de 1946, nous avons pris, dans cette assemblée, l'habitude — je le dis, à la demande du président — de saisir les commissions compétentes des textes déposés devant l'Assemblée nationale, et cela à titre officieux, selon le terme que vous avez employé, et qui est très juste.

Les commissions délibèrent sur les textes déposés devant l'Assemblée nationale — je dis bien: délibèrent — à titre offi-

cieux. Les commissions étudient ces textes et, lorsque l'Assemblée nationale a terminé ses délibérations, nos commissions complètent leur examen en étudiant les modifications apportées au cours des débats par l'Assemblée nationale.

Jamais personne ne s'est élevé contre ce procédé. Je vais plus loin, je dis que tous les groupes, sans exception, depuis 1947, non seulement ont admis cette procédure, mais ont proclamé que c'était le seul moyen pratique pour le Conseil de la République de ne pas être étranglé par les délais trop courts que lui impose la Constitution. (*Applaudissements.*)

Aucune observation n'a été faite, aucune protestation n'a jamais été élevée. Il nous a fallu attendre aujourd'hui pour entendre formuler une pareille protestation contre la jurisprudence constante et fondamentale de cette assemblée depuis décembre 1946.

Voilà la première observation que je tenais à présenter.

En second lieu, lorsqu'une commission a délibéré avant la fin des débats de l'Assemblée nationale, il est normal qu'on demande le renvoi devant cette commission pour qu'elle étudie les modifications apportées au texte initial au cours des débats publics. Or, si je prends les deux rapports de nos commissions, je constate qu'ils tiennent compte, non seulement du texte initial, mais aussi des modifications que l'Assemblée nationale a apportées à celui-ci.

En résumé, je ne puis que constater la régularité du travail fourni par nos commissions. Les deux rapports ont été régulièrement déposés, régulièrement imprimés, le débat vient par conséquent dans des conditions tout à fait régulières.

J'ai ainsi répondu, monsieur Primet, à la question que vous m'aviez posée; je vous donne maintenant la parole.

M. Primet. Je ne conteste pas qu'en raison des difficultés consécutives aux délais d'urgence demandés par l'Assemblée nationale et le Gouvernement il soit nécessaire parfois d'envisager un examen officieux des projets; mais alors, permettez-moi d'en revenir à l'attitude, en la matière, du président de la commission de la justice lors du dernier débat. Il a eu — on peut bien le dire — des scrupules en matière réglementaire et il a décidé d'attendre le dépôt officiel du projet pour réunir à nouveau sa commission et permettre de se prononcer sur ce projet par un vote au sein de la commission.

Il apparaît tout de même comme anormal et contraire au règlement de se prononcer par un vote en commission sur un projet pour lequel l'Assemblée nationale n'avait pas encore terminé ses délibérations et qui, par conséquent, n'avait pas encore été voté par elle.

En tout cas, nous constatons une fois de plus que, pour les textes de répression ou de guerre, la majorité met beaucoup de hâte, mais que, s'il s'agissait de textes en faveur des travailleurs, on en apporterait beaucoup moins. (*Mouvements divers.*)

M. le président. Vous avez déposé, monsieur Primet, une motion préjudicielle qui vient justement en discussion dès maintenant.

Pour sauvegarder, si c'est nécessaire, la réputation de régularité de cette assemblée — je dis: si c'est nécessaire, mais j'ajoute tout de suite que je ne le crois pas — je rappelle qu'hier, lorsque les conclusions de la conférence des présidents ont été proposées à l'adoption du Conseil de la République, M. Primet a pris la parole pour déclarer insuffisant le temps de parole accordé à son groupe, mais qu'il n'a pas dit un seul mot quant à la régularité même du débat, ou à son inscription à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Je vous ai répondu, monsieur Primet, parce que je ne veux pas, je le répète, que l'on parle d'étouffement du débat ou d'une irrégularité quelconque. Je l'ai fait aussi par courtoisie à votre égard.

L'affaire est inscrite à l'ordre du jour dans des conditions particulièrement régulières.

Le débat commence.

Je suis saisi d'une motion préjudicielle présentée par M. Primet et les membres du groupe communiste et apparentés, ainsi conçue:

« Le Conseil de la République refuse d'examiner le projet de loi relatif à la ratification du pacte d'assistance mutuelle avant que:

« 1° N'aient été satisfaites les revendications des travailleurs, notamment celle portant l'octroi des 3.000 francs par mois;

« 2° N'aient été examinées les propositions du comité national des partisans de la paix, portant:

« a) Cessation de la course aux armements par la réduction immédiate des budgets de guerre et des effectifs militaires;

« b) Interdiction des armes atomiques ».

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Vous venez d'entendre lecture, par M. le président, de la motion préjudicielle que j'ai l'honneur de défendre au nom du groupe communiste.

Ceux qui ont le souci de mettre fin à la misère dans laquelle est plongée la classe ouvrière française, ceux qui ont le souci

du redressement économique de la France, de l'indépendance nationale et le désir de voir se réaliser une paix juste et durable, voteront cette motion. Tout vote hostile à notre motion préjudicielle ne peut que porter la marque d'une volonté déterminée de laisser s'accroître les difficultés dans lesquelles se débattent les travailleurs et de favoriser une guerre d'agression contre l'Union soviétique et les démocraties populaires.

A gauche. Bien entendu!

M. Primet. Nous avons connu, hélas, à d'autres moments de l'histoire, des situations et des attitudes d'hommes d'Etat sensiblement identiques à celle que nous connaissons aujourd'hui. Dans les années qui précéderent la guerre d'agression hitlérienne, Goering, Goebbels, Hitler...

M. Biatarana. Staline!

M. Primet. ...refusaient de donner satisfaction aux revendications des travailleurs allemands en une formule tristement célèbre: « Plutôt des canons que du beurre ».

Dans le même temps où il préparait sa guerre d'agression contre l'humanité, Hitler déclarait que ses fabrications d'armement étaient justifiées par la nécessité qu'avait l'Allemagne de se défendre contre de prétendues agressions.

Aujourd'hui, des centaines de milliers de travailleurs français sont unis dans la grève, dans la lutte pour la revalorisation de leur pouvoir d'achat, pour l'obtention des 3.000 francs chaque mois et pour tous.

La lutte s'élargit de jour en jour, la solidarité aux grévistes se fait de jour en jour plus chaude, et je n'apprendrai rien au Conseil de la République en rappelant que, dans les dernières semaines, les travailleurs socialistes, catholiques, sans parti et certaines hautes personnalités du clergé ont fait de nombreux appels à la solidarité en faveur des grévistes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le Gouvernement utilise la force armée, lance les C. R. S. contre eux dans des conditions d'illégalité scandaleuses.

M. Bidault, fidèle soutien du patronat de combat, M. Plevin, M. Robert Schuman répondent aux travailleurs luttant pour leurs droits à la vie: « Plutôt les armes américaines que vos 3.000 francs. » Au moment où ils préparent, avec les impérialistes américains, une répression farouche contre les partisans de la paix et une guerre d'agression contre les pays du socialisme, ils tentent, eux aussi, de justifier les fabrications et les importations d'armement par la nécessité de se défendre contre de prétendues agressions, agressions dont le président du conseil, dans une réponse à une question écrite à un de nos collègues de l'Assemblée nationale, a dû reconnaître qu'elles étaient inexistantes.

D'ailleurs, une autre personnalité, M. Foster Dulles, déclarait lui aussi, il n'y a pas tellement longtemps: « Je ne connais aucune personnalité officielle responsable, civile ou militaire, dans le Gouvernement des Etats-Unis ou dans aucun autre gouvernement, qui croit que l'Etat soviétique envisage des conquêtes par le moyen d'une agression militaire. »

M. Pinton. Et la cinquième colonne?

M. Primet. Même situation qu'en Allemagne dans l'attitude du gouvernement d'aujourd'hui, mais différence fondamentale dans le pays et dans le monde, où les travailleurs réalisent l'unité dans l'action pour faire triompher leur droit à la vie et où le camp de la paix se renforce chaque jour grâce à l'action des partisans de la paix contre les fauteurs de guerre.

J'en viens à la deuxième partie de ma motion préjudicielle, celle qui a trait aux propositions du comité national des partisans de la paix; cessation de la course aux armements par la réduction immédiate des budgets de guerre et des effectifs militaires; interdiction des armes atomiques.

Si vous êtes sincères dans vos déclarations affirmant que le plan Marshall, le pacte Atlantique, le pacte de Bruxelles, votre « P. A. M. », ont un caractère défensif, vous voterez d'enthousiasme la proposition des partisans de la paix; mais sous cette formule, qui a fait déjà tant de mal au monde: *Si vis pacem para bellum*, vous cachez la vérité, et votre loi, qui est *Si vis bellum para bellum*; nous vous opposons la formule des partisans de la paix: si tu veux la paix, prépare la paix.

A droite. C'est mieux!

M. Primet. Dans les dix minutes qui me sont parcimonieusement attribuées pour défendre la motion préjudicielle, je n'ai pas la possibilité de vous citer les nombreuses déclarations belliqueuses et agressives d'un certain nombre d'hommes d'Etat américains qui, comme Clarence Cannon, fixent à l'opinion publique américaine et mondiale à l'avance les objectifs d'agression des Etats-Unis et déclarent cyniquement qu'ils sont prêts à « faire tuer les enfants des autres pays pour que les leurs n'aient pas à le faire ». De telles déclarations n'ont jamais été combattues par les représentants du Gouvernement, et pourtant elles émanent de personnalités officielles jouant un très grand rôle politique aux Etats-Unis.

Personne, dis-je, en dehors des partisans de la paix et de la liberté, n'a eu jusqu'ici le courage de se dresser contre cette

odieuse hystérie guerrière. Cette hystérie contagieuse s'étend aujourd'hui à nos gouvernants. Si vraiment vous vouliez la paix, au lieu d'accentuer la course aux armements par l'importation d'armes étrangères, vous auriez avant tout le souci de les réduire quand il est encore temps.

M. Jules Gilbert. Il faut dire cela aux Soviétiques!

M. Primet. Nous allons y venir! (*Exclamations.*)

M. Marrane. L'Union soviétique, c'est la paix!

M. Boisrond. Avec une armée de cinq millions d'hommes!

M. Cornu. En Europe centrale aussi, c'est la paix!

M. Primet. Depuis le congrès tenu à la salle Pleyel, au mois d'avril 1949, point de départ du vaste mouvement des partisans de la paix, groupant des représentants de tous les pays, ce mouvement des partisans de la paix a de plus en plus augmenté son activité et amplifié son action dans le monde.

A l'occasion d'une réunion du comité mondial à Rome, le mouvement a lancé au monde un appel à la paix. Une motion a été votée, portant en premier lieu sur la cessation de la course aux armements par la réduction des budgets de guerre et des effectifs militaires, et, en deuxième lieu, sur l'interdiction de la bombe atomique.

Ces deux propositions ont été transmises par des délégations internationales aux différents parlements du monde. L'une d'entre elles a été reçue par le président Herriot sans que pour cela il ait été donné suite à sa démarche; une autre par le Soviet suprême de l'U. R. S. S. qui s'est déclaré d'accord avec ses propositions; une délégation composée de parlementaires de plusieurs pays et ne contenant pas un seul parlementaire communiste, a été reçue, de façon « démocratique » en Hollande: les membres de cette délégation ont été arrêtés et expulsés pour la seule raison qu'ils venaient faire des propositions de paix.

Une autre délégation vient de partir pour Londres; une autre, enfin, qui devait faire les mêmes propositions de désarmement et d'interdiction de l'arme atomique s'est vu refuser le visa par les Etats-Unis qui, évidemment, ne tiennent pas du tout à voir se réaliser une paix durable.

Le comité d'accueil américain qui comprend un très grand nombre de personnalités et qui est présidé par le philosophe bien connu Thomas Mann a levé une protestation, mais les deux points qui n'ont pu être présentés au congrès par la délégation internationale le seront directement par le comité national.

Cet effort a été fait auprès de tous les pays. Ceux qui le font et le mouvement qui a envoyé ces délégations estiment que c'est là le moyen d'arriver à une détente internationale.

Une longue discussion s'est instituée à l'Assemblée nationale, sur la question des armes atomiques et certains ont prétendu qu'il fallait que l'interdiction de l'arme atomique parte de tous les pays.

Les peuples n'ont pas oublié — ce document existe encore et les textes sont têtus — qu'en ce qui concerne la bombe atomique, des propositions ont été faites par le gouvernement soviétique dès le mois de juin 1947.

Vous n'ignorez pas que deux plans avaient été présentés devant la commission de l'énergie atomique de l'organisation des Nations Unies. Le premier qui était le plan Lillenthal-Baruch était basé sur le monopole de l'énergie atomique aux mains des Etats-Unis. Il fut jugé très sévèrement par des hommes comme Szylard et Walter Lippmann. L'autre était un plan de M. Gromyko. Ce plan demandait la mise hors la loi de la bombe atomique, la destruction des stocks existants et le contrôle international.

Effectivement, quand vous examinerez ces propositions de contrôle international, vous trouverez la réponse à la question: l'U. R. S. S. a-t-elle accepté la mise hors la loi de la bombe atomique et le contrôle international? Bien sûr! puisque, ce contrôle, elle l'a proposé.

Seulement, le contrôle prévu par les Nations Unies voulait être unilatéral puisqu'il réclamait le monopole de la bombe atomique pour les Etats-Unis.

Voter notre motion préjudicielle, c'est se faire l'écho de la volonté du peuple de France et des partisans de la paix de voir s'effectuer le désarmement et l'interdiction de la bombe atomique.

Si vous votez contre, vous montrerez bien qu'elle est le caractère de votre plan d'assistance mutuelle, de votre programme d'aide militaire, que je serais tenté d'appeler, d'après les initiales, le plan d'agression Marshall. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

D'ailleurs ce plan, si vous le votez, sera mis en échec par le peuple de France qui a déjà prouvé, par l'action de ses dockers, de ses marins, de ses cheminots, de ses métallurgistes, de tous ses travailleurs, qu'il sait toujours se placer au premier rang dans la lutte des combattants de la paix et de la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Paul Robert. Vos actions sont en baisse!

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur la motion préalable ?

M. le rapporteur. La commission repousse la motion préalable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Pleven, ministre de la défense nationale. Le Gouvernement repousse également la motion préalable et il tient, très rapidement, à faire justice de quelques-uns des arguments qui ont été présentés à la tribune par M. Primet.

Pour répondre à M. Primet, je me contenterai de faire un petit emprunt à l'un de nos collègues de l'Assemblée nationale, M. Métayer dont je voudrais rappeler qu'il eut, devant l'autre Assemblée, un échange de propos avec M. de Chambrun.

M. Métayer exposait, au nom du groupe socialiste, qu'il allait approuver l'accord d'aide mutuelle, quand il fit connaître à l'Assemblée le texte de la proclamation que le parti communiste avait adressé aux citoyens soviétiques à l'occasion de la récente élection au soviet suprême.

Voici ce que disait ce texte :

« Au cours des années d'après guerre, le commandement et le personnel de l'armée soviétique et de la marine de guerre ne cessent de perfectionner leur préparation militaire et politique et d'assimiler la haute technique militaire que l'industrie socialiste met à la disposition des forces armées. (Très bien ! à l'extrême gauche. — Rires sur les autres bancs.)

« Les forces armées de l'U. R. S. S. inspirent la terreur à toute espèce d'agresseurs et de prétendants à l'hégémonie mondiale.

« Guidé par la leçon de Lénine et de Staline selon laquelle tant qu'il y aura un monde capitaliste, il y aura une menace d'invasion impérialiste contre l'U. R. S. S., le parti communiste s'impose pour tâche de fortifier sans défaillance les forces armées de l'U. R. S. S. »

M. Marrane. Voilà la garantie de la paix.

M. Boisrond. C'est à sens unique !

M. le ministre de la défense nationale. J'ai déclaré moi-même, en parlant de ce manifeste, que j'apprécie le patriotisme dont il était empreint, sans pour cela d'ailleurs croire que les deux régimes, le régime soviétique et le régime de l'économie libérale qui existe dans un certain nombre de pays, ne peuvent pas coexister.

Voici maintenant les deux questions qui furent posées par M. Métayer à M. Gilbert de Chambrun et auxquelles ce dernier ne put répondre. J'espère que nous serons plus heureux avec M. Primet.

M. Métayer a demandé en premier lieu si les combattants de la paix vont prendre une résolution blâmant le parti communiste russe puisqu'il se propose de renforcer les forces armées de la Russie des soviets.

M. Marrane. Sûrement non ! (Rires sur les bancs de la gauche, du centre et de la droite.)

M. le ministre de la défense nationale. La deuxième question était de savoir si le contrôle international précéderait la destruction des stocks de bombes atomiques ou la suivrait.

A cette question M. de Chambrun n'a pas répondu. Pouvez-vous me répondre, monsieur Primet ?

M. Primet. Monsieur le ministre, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. (Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite.)

Le régime capitaliste est un régime qui « porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage », tandis que le régime socialiste ne peut pas être en position d'agression.

Quand nous demandons la suppression des armes atomiques, c'est à la condition qu'elle soit simultanée et que les Etats-Unis acceptent un contrôle qu'ils ont toujours refusé.

M. le ministre de la défense nationale. Je fais remarquer au Conseil de la République que je n'ai pas obtenu la réponse que je souhaitais. C'est une raison de plus pour repousser la motion préjudicielle.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion préjudicielle.

(Le Conseil de la République n'a pas adopté.)

M. le président. Avant d'aborder la discussion générale, et étant donné que, dans l'organisation des débats, il a été dit qu'un orateur absent perdrait son tour de parole, je crois bon de rappeler aux orateurs dans quel ordre ils doivent parler, selon, d'ailleurs, les indications qui ont été données par les groupes :

MM. Boivin-Champeaux, rapporteur au fond ; Bolifraud, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Henri Barré, président par intérim de la commission de la défense nationale ; Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères ; puis les orateurs inscrits : MM. Berlioz, Marius Moutet, Pinton, Chaintron, Bertaud, Haïdara, Vanrullen et Boudet.

La parole est à M. le rapporteur de la commission de la défense nationale.

M. Boivin-Champeaux, rapporteur de la commission de la défense nationale. Mesdames, messieurs, en déposant le présent projet de loi, le Gouvernement a fait observer que, constitutionnellement, il n'était pas tenu de solliciter l'approbation des Chambres et qu'il eût pu se contenter, comme dans d'autres pays et à cette même occasion, d'un acte du pouvoir exécutif. Il a cependant cru devoir soumettre ces accords au Parlement et il a eu raison.

S'agissant de la défense nationale, c'est-à-dire de la vie même de la nation, il était indispensable que le Parlement fût associé à un acte de cette importance et de cette portée.

Mes observations sur cet accord comporteront trois parties. Je montrerai d'abord brièvement comment sont nées et se sont développées, à la fois en Europe et aux Etats-Unis, l'idée et la conception d'une aide militaire. J'analyserai ensuite très brièvement le pacte. Je vous indiquerai enfin ce qu'il est susceptible de nous apporter de substantiel, du point de vue de notre défense nationale.

La conception d'une aide militaire est née — il faut bien le dire — à peu près dans le même temps, des deux côtés de l'Atlantique : réaction spontanée et toute naturelle dont les raisons vous seront données tout à l'heure plus longuement par M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères, mais qui peuvent s'exprimer d'un mot : la constitution de l'hégémonie la plus menaçante que le monde ait jamais connue.

Cette idée d'aide mutuelle s'est fait jour par réaction à la constitution de ce bloc mi-européen mi-asiatique.

C'est d'abord l'idée d'une aide mutuelle qui se fait jour. Elle se manifeste en juin 1948 par le vote par le Sénat américain de la résolution du sénateur Vandenberg, qui proclamait la nécessité de cette aide en Europe quelques mois auparavant, en mars 1948.

Les signataires du pacte de Bruxelles s'étaient engagés à se porter mutuellement secours en cas d'agression armée. Il restait encore deux étapes à franchir.

Il fallait d'abord obtenir l'adhésion des Etats-Unis à une aide européenne. Ce fut l'œuvre du pacte Atlantique où, pour la première fois, on vit la grande République américaine prendre un engagement vis-à-vis de l'Europe. Les Etats-Unis s'engageaient, vous vous le rappelez, à porter aide et assistance aux puissances signataires du pacte, victimes d'une agression, mais à la vérité sans que le pacte définisse la nature de cette aide.

Par contre, le pacte précisait quel serait le champ d'application de l'accord : l'agression devait se produire dans l'Atlantique Nord, en Europe, dans nos départements d'Afrique du Nord ; était également considérée comme une agression au sens du pacte, l'agression contre les armées d'occupation ou contre les aéronefs ou les navires situés dans les mêmes régions.

Enfin, et ce n'était pas là le moindre intérêt du pacte, il créait un conseil où chacune des puissances serait représentée, lequel conseil aurait pour mission de constituer des organismes subsidiaires et notamment un comité de défense. Ainsi le pacte Atlantique apportait deux choses nouvelles et essentielles : l'adhésion des Etats-Unis à une aide et à une assistance prêtées à l'Europe, la création d'un pouvoir exécutif qui avait si cruellement manqué à tous les pactes antérieurs.

Mais il y avait encore une étape à franchir. Je rappelle d'ailleurs ici, comme une marque de la prévoyance et des préoccupations nationales de cette Assemblée, la motion qu'elle vota le jour même où elle approuvait le pacte Atlantique. On pouvait en effet y lire ceci :

« Le Conseil de la République demande au Gouvernement d'obtenir du gouvernement des Etats-Unis la fourniture des armements et des équipements modernes indispensables pour donner aux armées françaises les moyens de remplir effectivement ses obligations de défense et d'assistance que comporte le pacte Atlantique. »

En effet, messieurs, comme on l'a dit au moment de la discussion sur l'approbation de ce pacte, c'était bien là, comme l'avait vu votre Assemblée, le point crucial. Le pacte prévoyait une assistance, mais ne disait pas de quelle nature et, pour reprendre une expression dont on s'était alors servi, je dirai qu'au pacte de l'Atlantique il manquait des dents.

Ce sont ces dents que le pacte actuel apporte précisément à notre défense nationale.

Je dois dire d'ailleurs que dès le lendemain de la signature du pacte, c'est-à-dire le 25 avril 1949, les puissances signataires du traité de Bruxelles remettaient au gouvernement des Etats-Unis une demande d'aide militaire. Les Etats-Unis répondaient aussitôt favorablement, et demandaient aux puissances signataires du pacte de Bruxelles de faire connaître leurs besoins. Le 28 juillet 1949, le président Truman transmettait au Congrès un programme d'aide militaire. C'est ainsi que pour la première fois, sous la plume du président Truman, étaient fixées d'une façon claire et précise les conditions et les limites d'une aide

militaire des Etats-Unis. La seconde étape était franchie lorsque le congrès américain eut voté la loi du 6 octobre 1949 d'aide militaire à l'Europe.

Cette loi, qui est à la base des accords actuels, comporte à la fois une partie financière et une partie politique.

Pour ce qui est de la partie financière, un milliard de dollars étaient mis pour 1950 à la disposition du président des Etats-Unis, 500 millions à utiliser avant le 30 juin 1950 — cette date étant la date d'expiration de l'année fiscale américaine — dont 100 millions à utiliser avant même tout accord, et les 400 millions une fois les accords signés. Quant aux autres 500 millions, ils étaient mis à la disposition du président des Etats-Unis comme crédits d'engagement et pour pouvoir passer les contrats nécessaires aux fournitures futures.

Quant à la partie politique, elle fixait les conditions qui devaient être réalisées pour que l'aide militaire devienne effective. Il faudrait à la fois la signature d'un accord bi-latéral fixant les conditions du transfert, une entente, à l'échelon technique, précisant les fournitures à expédier, enfin, l'approbation par le gouvernement des Etats-Unis des plans de défense établis et approuvés par le comité du pacte Atlantique.

C'est en effet ainsi que se sont déroulés les événements. Le plan de défense a été préparé par le comité militaire, c'est-à-dire par les douze chefs d'état-major, ce plan a été approuvé le 1^{er} décembre 1949 par le comité de défense, les douze ministres de la défense nationale, puis par le comité de l'Atlantique-Nord, le 6 janvier 1949, si je ne m'abuse. Enfin, ces plans ont été approuvés par le gouvernement des Etats-Unis. Dès lors, toutes les conditions étaient remplies pour que, le pacte étant signé, les livraisons d'armes puissent devenir effectives.

On a souvent dit, et avec raison, que l'avantage des dictatures sur les démocraties était la rapidité des décisions. Quand on songe aux obstacles qu'il fallait vaincre, aux comités qu'il fallait réunir, aux approbations qu'il fallait obtenir, on ne peut que se féliciter de la façon relativement rapide dont les choses se sont passées, un peu plus de trois mois à partir du moment où la loi d'aide militaire a été votée. Qu'une étape de cette importance ait été franchie dans l'accord de toutes les parties, dans le désir d'aboutir et d'aboutir vite, est d'un heureux augure pour l'avenir.

Quelle est donc la substance de cet accord ? Je vais l'analyser en quelques mots. Il débute par un préambule qu'il n'est pas inutile de lire avec soin, car il caractérise l'esprit même du pacte. Il s'agit, dit ce préambule, de soulager à la fois les économies et les finances des pays signataires du pacte de Bruxelles. Il y a une évidente analogie entre le plan Marshall et le plan d'aide militaire. De même que le premier tendait à permettre aux nations éprouvées par la guerre de raffermir leur économie et leurs finances...

M. Marrane. Et de développer le chômage !

M. le rapporteur. ...le second a pour but d'aider les mêmes nations, pendant une période difficile, à remettre leurs forces armées à un niveau normal. Le pacte, au surplus, ajoute le préambule, doit avoir un effet moral : montrer aux peuples d'Europe qu'ils ne sont pas abandonnés à eux-mêmes, que la solidarité entre nations devient une chose effective, et leur redonner confiance dans leur propre capacité de résistance.

Ceci dit, messieurs, quel est donc ce pacte ? C'est d'abord un pacte d'assistance mutuelle : chaque gouvernement s'engage à mettre à la disposition de l'autre, dans les limites fixées par la loi et les conventions, équipement, matériel et services dont il aura été convenu. Cet engagement réciproque n'est pas absolument un vain mot ; s'il ne peut être question, en l'état actuel des choses, pour la France, de livrer aux Etats-Unis du matériel militaire, tout au moins s'engage-t-elle à leur fournir, sur leur demande, les matières premières, les produits semi-ouvrés dont ils pourront avoir besoin, compte tenu de notre consommation intérieure et de notre commerce international.

Second principe : l'aide militaire est absolument gratuite ; nous nous engageons seulement à mettre à la disposition des Etats-Unis les francs qui pourront leur être nécessaires pour les dépenses administratives de la mission qu'ils auront en France. Les Etats-Unis doivent, en effet, faire accompagner le matériel livré par une mission dont les frais de fonctionnement et les services seront payés par nous, mais dont tout le reste, et notamment les traitements, sera assumé par le gouvernement des Etats-Unis.

M. Marrane. C'est un cadeau qui coûte cher !

M. le rapporteur. Ces dépenses ont été évaluées, monsieur Marrane, à 185 millions pour l'année courante, et il est infiniment probable que ce crédit sera loin d'être épuisé.

Enfin, les accords stipulent qu'en principe les armes qui nous auront ainsi été fournies ne pourront être utilisées que pour la défense de l'Atlantique nord, tel que le définit le pacte dont je vous ai donné tout à l'heure l'analyse.

Mais il y a des assouplissements à cette règle. Il ne nous sera pas formellement interdit d'utiliser ces armes sur d'autres fronts, il nous suffira d'obtenir l'accord des Etats-Unis.

Autre exception, qui résulte d'un article formel du pacte : les matières « fongibles », c'est l'expression dont se sert le pacte lui-même, les matières fongibles, par opposition aux matières durables, pourront être utilisées ailleurs que sur le front atlantique, à condition qu'elles soient remplacées sur ce même front par un matériel analogue, et la même règle jouera pour les produits semi-facturés.

Je sais bien que cette limitation de l'emploi est le point le plus délicat du pacte. M. James Bruce, directeur du programme d'aide militaire à l'Europe, s'écriait à la radio, il y a quelques jours : « La sécurité des Etats-Unis est en Europe ! »

Nous n'en avons, ici, jamais douté. Il y a trente ans que nous le répétons. Espérons que la grande république américaine mettra moins de temps à comprendre que notre sécurité, la leur comme la nôtre, est menacée non seulement en Europe, mais concurremment sur tous les points du monde. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. le rapporteur. Je disais qu'il y a des exceptions à cette règle de la limitation de l'emploi. Il y a les deux que je viens de vous indiquer, mais il y en a une autre. Le pacte comporte, *in fine*, une clause qu'en matière douanière on appellerait la clause de la nation la plus favorisée : il est spécifié que si une nation signataire d'un accord bilatéral avec les Etats-Unis obtient une clause plus favorable, nous pourrions en demander le bénéfice.

Je pense, en disant cela, à la Grande-Bretagne dont nous savons seulement par les journaux quelle a été la vive réaction contre la limitation de l'emploi qu'on voulait lui imposer. J'ignore quels sont les termes mêmes de l'accord bilatéral qui a pu être signé entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, mais il ne me paraît pas douteux que si la Grande-Bretagne ou une nation quelconque a obtenu ou obtient, sur ce point ou sur un autre, des clauses plus favorables que celles de l'accord actuellement signé, nous pourrions en réclamer le bénéfice.

Voilà, mesdames et messieurs, ce qu'est le pacte. Il me reste à dire qu'il est entré en vigueur dès sa signature et qu'il pourra y être mis fin après un préavis d'un an.

J'ai encore à ajouter qu'un amendement du groupe communiste, si je ne m'abuse, a modifié légèrement le texte primitif.

Le pacte décide que des modifications pourraient être apportées à son texte par accord entre les parties. L'amendement voté spécifie que, si une modification intervient, celle-ci devra être soumise à l'approbation du Parlement. Cet amendement, du reste, avait été accepté par le Gouvernement et par la commission lors de sa discussion à l'Assemblée nationale.

M. Marrane. Mais la commission du Conseil de la République n'a pas pu en discuter puisque vous ne le connaissiez pas mercredi.

M. le rapporteur. La commission l'accepte par ma voix.

M. Marrane. Ceci prouve l'utilité des interventions communistes.

M. le rapporteur. ...et des rapporteurs.

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. D'ailleurs ce texte n'ajoute pas grand-chose, puisque cela allait de soi.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Dans un parlement, les interventions, de quelque côté qu'elles puissent venir, sont intéressantes et dignes de remarques.

M. le rapporteur. J'en arrive à la dernière partie de mon rapport. Qu'est-ce que ce pacte va apporter de substantiel à notre défense nationale ? Il ne faut pas oublier que le matériel dont nous disposons à l'heure actuelle date des accords d'Anfa. Il est certainement usagé et vieilli et, pour reprendre une expression de M. le ministre de la défense nationale, ce matériel a besoin d'un renouvellement massif.

M. Marrane. Des vieux clous.

M. le rapporteur. Il est bien évident que nous ne pouvons pas opérer ce renouvellement par nos propres forces. Que nous apporte le pacte à cet égard ? L'effort total des Etats-Unis, en vertu de la loi sur l'aide militaire, s'élève, en francs évalués au cours du jour, à environ 330 milliards. Sur cette somme, un peu plus de la moitié, c'est-à-dire 165 milliards nous est destinée.

J'entends bien que c'est peu si l'on songe, j'allais dire au coût de la vie, il vaudrait mieux dire au coût de la guerre et si l'on considère que, d'après les chiffres qui nous ont été donnés, il faut près de 80 milliards pour équiper une seule division blindée. 165 milliards c'est très peu ; c'est beaucoup tout de même, si l'on rapproche ce chiffre de celui de notre budget de fabrication et si l'on sait que ce chiffre s'est élevé à 50 milliards en 1949 et qu'il sera, en 1950, de la même somme.

Il faut ajouter du reste cette remarque, qui n'est pas négligeable, à savoir que le matériel reçu représentera en fait plus de 165 milliards. Il convient, en effet, de tenir compte de la manière dont sera comptabilisé ce matériel. Cette comptabilisation est un peu compliquée pour que je l'expose à cette tribune; il me suffira de vous dire qu'une partie du matériel nous sera comptabilisée à son prix de remise en état, c'est-à-dire à environ 10 p. 100 de sa valeur réelle. Encore faudrait-il, pour connaître exactement la valeur de ce qui nous sera fourni, savoir quelle est la part du matériel correspondant à cette catégorie. Cela, nous ne le savons pas encore. Il n'en reste pas moins que l'aide attendue dépassera certainement ce chiffre de 165 milliards.

En ce qui concerne la nature du matériel, je ne puis que m'en référer aux renseignements qui nous ont été fournis à la commission de la défense nationale. Il est important de dire que ce matériel, nous l'avons choisi suivant nos besoins, après un recensement très exact et très serré de ce que nous avions et de ce qui devait être renouvelé.

Notre armée de terre recevra de l'artillerie, de la D. C. A., des véhicules, des blindés, des pièces de rechange, des organes de guidage et de transmission. Notre marine recevra des avions embarqués. Notre armée de l'air recevra des pièces de rechange pour les avions américains dont nous disposons ici, des avions-écoles de transition.

Nous pourrions aussi, grâce aux crédits alloués, envoyer s'entraîner gratuitement aux Etats-Unis une centaine d'officiers. Tout cela n'est pas négligeable.

Enfin grâce aux crédits alloués, des commandes directes aux usines américaines pourront être passées pour un matériel ultramoderne.

Voilà ce que nous donne le pacte. Peut-être aurait-on pu espérer davantage. Mais entre cela ou rien l'hésitation n'était pas permise.

Alors, mesdames, messieurs, quelles critiques ont été apportées contre le pacte? Ces critiques ont porté surtout sur la limitation de l'emploi. Comment, a-t-on dit au Gouvernement, vous êtes-vous laissé aller à signer un pacte qui vous interdit de vous servir à votre guise d'un matériel qui va devenir le nôtre?

Il ne faut pas oublier que nous sommes signataires du pacte de l'Atlantique, que l'élaboration des plans stratégiques est notre œuvre autant que celle de nos associés, que nous nous sommes engagés à participer à une défense commune. Il est donc normal que les armes reçues soient affectées par priorité à cette défense.

Je dis « par priorité », parce qu'à la règle il y a les exceptions que je vous ai énoncées tout à l'heure.

En outre, il est bien évident que l'utilisation sur le front Atlantique des armes reçues disponible, pour d'autres usages, les armes dont nous disposons, que nous avons fabriquées et que nous pouvons fabriquer encore.

On a dit aussi: Mais c'est un nouvel état-major étranger que vous allez installer sur notre sol. En effet, les accords prévoient l'installation d'une mission américaine. Il n'y a rien là que de très normal dans ces relations entre puissances amies, que font suivre un matériel prêté ou donné par les techniciens qui sont nécessaires pour en montrer l'emploi. Je crois même me souvenir qu'au temps où M. Pierre Cot était ministre de l'air, lorsqu'il envoya des moteurs Hispano Suiza à la Russie des Soviets, il les fit accompagner d'une mission d'ingénieurs français.

M. le président de la commission des affaires étrangères. D'une importante mission d'ingénieurs et d'ouvriers.

M. Marrane. Il n'y avait donc pas de rideau de fer, alors.

M. le vice-président de la commission de la défense nationale. Ce n'est pas nous qui l'avons dressé, le rideau de fer.

M. le rapporteur. On est enfin venu nous dire: vous avez vendu votre droit d'aïnesse pour un plat de lentilles.

M. Marrane. Empoisonnées! (Sourires.)

M. le rapporteur. Il faut entendre par là que nous aurions abandonné notre droit d'agir seuls contre une livraison d'armes sans grande valeur réelle.

Et l'orateur à qui j'emprunte cette pensée s'écriait, s'adressant au Gouvernement: « Croyez-vous, maintenant, que vous soyez à même d'agir seuls en Europe? »

Mesdames, messieurs, agir seuls? Hélas! pas plus maintenant qu'hier; agir seuls dans un monde où l'on voit un formidable empire rechercher l'alliance d'un empire non moins formidable, s'entourer de satellites et pousser des glaces jusqu'au cœur de l'Europe.

Tenir ces propos, c'est oublier un peu tôt, me semble-t-il, que la guerre n'est plus un duel entre deux peuples, mais la mêlée de tout un monde. A la vérité, pour cette défense commune, il est indispensable que la France prenne la tête. De même qu'il ne peut y avoir d'Europe sans la France, de même

il ne peut y avoir, sans elle et sans qu'elle soit à la pointe, de défense européenne.

On a dit encore: mais le matériel que vous allez recevoir sera périmé au moment même où vous le recevrez. Je vous ai dit ce qu'il en était.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis, il s'agit d'armes analogues à celles qui nous ont été laissées en 1944 et 1950 et dont nos armées se sont servies pour reconduire les armées allemandes de l'autre côté du Rhin. Et encore ces armes seront-elles mises au point et adaptées aux derniers perfectionnements.

C'est quelque chose, mais cela ne suffit certainement pas pour recréer nos armées.

C'est la raison pour laquelle la commission de la défense nationale m'a donné spécialement le mandat, m'adressant à l'opinion publique française du haut de cette tribune, de dire qu'elle ne croit pas que, sans effort, la nation puisse sortir tout armée des flots de l'Atlantique. Nous n'avons pas le droit, parce que ce serait contraire à la vérité, de minimiser le geste généreux et sans précédent de la nation américaine. Mais il est de notre devoir d'affirmer que la défense de notre sol repose d'abord sur nos propres efforts et qu'en cette matière, la vigilance ne se délègue pas.

M. de Menditte. Très bien!

M. le rapporteur. Enfin, mesdames, messieurs, et ce sera mon dernier mot, je m'adresse particulièrement à ceux qui redoutent de voir se développer dans l'hémisphère occidental, je ne sais quel esprit d'agression. Certes, il est bien vrai que les paroles qui se croisent à travers le monde ne sont guère rassurantes. A l'Est, on reconnaît que la coexistence des démocraties populaires et des régimes capitalistes n'est pas inconciliable. Mais on ajoute aussitôt que l'existence même de ces pays capitalistes constitue un danger de guerre tout comme la présence de l'agneau, monsieur Marrane, de l'autre côté du ruisseau.

M. Marrane. Les troupes soviétiques n'ont jamais tenté de débarquer à Marseille. Mais il y a des marins et des soldats français qui ont débarqué à Odessa.

M. le rapporteur. A l'Ouest, on affirme le droit pour les peuples libres de vivre à leur guise et de poursuivre, dans un progrès constant, l'amélioration des conditions de vie de la nation tout entière.

Il y a quelques jours, s'adressant au parlement britannique, le Président de la République disait: « Devant la menace qui pèse sur nos libertés, notre devoir est de hâter notre unification ou du moins une coordination qui doit empêcher tout conflit ».

Là est en effet la question: l'unification ou la coordination d'une défense commune. C'est là du reste l'objet de tous les pactes signés depuis deux ans. Qu'il s'agisse du pacte de Bruxelles, du pacte Atlantique ou des précédents accords; tous affirment leur caractère exclusivement défensif.

Est-il besoin de parler plus spécialement de la France? Jamais la France républicaine n'a eu l'esprit d'agression; il n'est pas au monde une seule nation qui n'en soit convaincue...

M. Marrane. Le Vietnam!

M. le rapporteur. Mais il faut qu'on sache qu'elle est prête non seulement à défendre ses frontières historiques, mais encore ce sens de l'humain si menacé aujourd'hui et qu'elle n'a cessé de répandre à travers le monde.

Telles sont les raisons pour lesquelles votre commission de la défense nationale vous demande d'approuver le projet de ratification des accords du 27 janvier 1950. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Bolifraud, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Bolifraud, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Messieurs les ministres, mes chers collègues. Malgré le court délai qui nous a été imparti pour faire imprimer notre rapport, celui-ci a pu être distribué à temps. Aussi, me garderai-je de vous en donner lecture ni même d'en développer tous les points. Je me contenterai simplement de souligner certains d'entre eux et je m'efforcerai surtout de répondre aux objections qui, au sein de votre commission des affaires étrangères, ont été faites à l'adoption du projet de loi qui vous est soumis, ou qui pourraient l'être ici.

Le plus grave reproche qui a été élevé contre le plan concernant l'aide pour la défense mutuelle est qu'il s'agirait d'un pacte d'agression, au moyen duquel l'Amérique chercherait à faire de la France et des nations de l'Europe occidentale ses associées dans une agression contre l'Union soviétique.

Il est facile de vous démontrer qu'il n'en est rien et que, bien au contraire, les Etats-Unis et la France ont conclu cet accord dans un but uniquement défensif, dans celui de préserver la paix. Quel est donc celui d'entre nous, quel est l'homme sensé, la femme sensée, qui ne considèrent pas la guerre comme

le pire des fléaux et qui ne voudraient pas que tout fût tenté pour l'éviter à jamais ?

Votre commission a donc insisté pour que ce caractère défensif du pacte fut bien souligné et qu'il vous fut rappelé que, dans le même esprit, les pactes de Bruxelles et de l'Atlantique furent conclus par un certain nombre de puissances inquiètes de l'avenir et désireuses de mettre en commun leurs forces militaires pour résister à toute invasion d'où qu'elle vienne.

Le pacte d'assistance mutuelle, qui n'est que l'application du pacte de l'Atlantique, a donc pour effet de répondre aux nécessités créées par une situation de fait caractérisée par un déséquilibre complet des forces en présence.

Le bref exposé historique, contenu dans le rapport écrit que vous avez entre les mains, a eu pour but de vous rappeler comment ont évolué les rapports entre les alliés à partir de 1941, date de la coalition antibilitérine et de l'adoption de la Charte de l'Atlantique où, en face du danger, les peuples ennemis de l'Allemagne avaient resserré étroitement leur alliance; comment les liens de cette alliance se relâchèrent peu à peu au cours des années qui suivirent; comment la conférence de Moscou confirma la rupture entre les anciens alliés; comment enfin les peuples furent amenés à s'engager dans le cercle infernal où la peur les pousse à rechercher la force et où celle-ci développe à son tour la peur.

Que s'est-il passé depuis lors ?

Entre l'U. R. S. S., d'une part, appuyée sur une force militaire immense et des alliés dont la docilité était garantie par les affinités idéologiques de leurs gouvernants, et les démocraties européennes, d'autre part, presque toutes désarmées, le déséquilibre devint de plus en plus flagrant. Celui-ci n'a d'ailleurs cessé de s'accroître depuis huit mois, en particulier à la suite des informations relatives à la préparation des armes atomiques et des résultats que le gouvernement des Soviets se flattait lui-même d'avoir obtenus en ce domaine.

Lors de l'examen du projet en commission, notre collègue M. le ministre Marius Moutet souligna, avec autorité, la gravité du fait que l'U. R. S. S. et ses satellites se soient refusés expressément, à la dernière session de l'assemblée générale des Nations Unies, à accepter un contrôle international des armes atomiques, ce qui rendait ainsi plus pressante chez les nations occidentales la nécessité de procéder à leur organisation défensive — nous n'appuierons jamais trop sur ce mot défensive — et de rechercher ailleurs la sécurité qui leur était indispensable.

Ces nations pouvaient-elles, en particulier la France, dans l'état actuel de leur économie, affecter une partie importante de leurs budgets à la reconstitution de leurs forces armées et au renouvellement de leurs matériels ? Certainement, cela aurait pu être fait, mais au détriment de leur relèvement économique, au détriment de leur reconstruction.

Aussi ont-elles préféré adresser une demande d'aide à la grande république des Etats-Unis, dont le potentiel industriel considérable permettait, tout en poursuivant l'aide économique inaugurée par le plan Marshall, d'accorder à ces nations un concours substantiel en matériel militaire.

Telle fut l'objet de cette demande d'aide militaire, adressée au lendemain même de la signature du pacte de l'Atlantique par les cinq puissances signataires du traité de Bruxelles.

Telle fut également la préoccupation du Conseil de la République, exprimée dans la motion votée à la quasi-unanimité le 28 juillet dernier, à la suite du débat sur le pacte de l'Atlantique lui-même et de son adoption, motion par laquelle il invitait notre Gouvernement à user de toute son autorité en vue d'obtenir du gouvernement des Etats-Unis la fourniture des armes et des équipements modernes indispensables pour donner aux armées françaises les moyens de remplir effectivement les obligations de défense et d'assistance que comporte le pacte de l'Atlantique.

Au cours de la discussion de cette motion, le président de votre commission, M. Marcel Plaisant, s'adressant à M. le ministre des affaires étrangères, soulignait la nécessité que le pacte fut armé, c'est-à-dire qu'il fût muni de cette force comminatoire telle qu'elle le rende nécessaire à quiconque veut être agresseur, et qu'ainsi elle paralyse à l'avance celui qui prétendrait se dresser contre ses signataires.

« Il serait impossible, ajoutait notre président, de concevoir l'adoption de ce traité et sa vie future si, en même temps, une politique d'exécution et d'aide militaire effective ne venait pas l'accompagner pour lui donner toute son efficacité. »

L'idée dominante de votre assemblée, exprimée ainsi par M. Marcel Plaisant, était que le pacte fût autre chose qu'une simple déclaration académique de communauté de vues et d'intérêts.

Par ce rappel de la position prise, et par le Gouvernement français et par le Parlement, nous répondons à une autre objection qui a été faite à l'accord d'aide mutuelle suivant laquelle l'aide nous serait imposée par le gouvernement des Etats-Unis en vue de la poursuite d'une politique à laquelle la France n'aurait pas pleinement donné son accord. Or, ainsi que je

viens de vous l'indiquer il y a quelques instants, non seulement c'est la France qui a réclamé le concours des Etats-Unis, mais encore c'est elle qui a fixé le programme précis du matériel militaire qu'elle désirait recevoir et dont elle avait besoin pour constituer de nouvelles unités et remplacer l'équipement usé actuellement en service dans son armée.

Le président Truman, tout en déclarant qu'il acceptait de demander au Congrès le vote d'une loi mettant à sa disposition un crédit en dollars pour satisfaire à cette demande d'aide militaire, précisa que, préalablement à toute livraison d'armes, un plan de défense commun devait être approuvé par l'organe qualifié prévu par le pacte Atlantique.

Au sein du comité de défense prévu à l'article 9 du pacte, trois puissances ont une position prépondérante et à égalité de droits entre elles; ce sont la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Par conséquent, la mise sur pied du plan de défense par ce comité, approuvée le 6 janvier 1950 par les douze ministres des affaires étrangères du Pacte Atlantique, a été établie avec la collaboration et le consentement entiers du Gouvernement français.

La défense intégrée prévue dans l'article 1^{er} de l'accord d'aide mutuelle implique évidemment que la défense de la France devra être articulée dans un système plus vaste de protection de la région de l'Atlantique Nord, mais suivant des données approuvées par les représentants qualifiés de la France.

Il est évident que, dans l'état actuel des forces en présence, la défense d'une nation de l'Europe occidentale, pour être efficace, ne peut pas se concevoir isolément, mais en fonction d'un système plus vaste. C'est d'ailleurs le but du pacte Atlantique de grouper tous les Etats occidentaux désireux de défendre leur indépendance et leur liberté.

En résumé, l'accord d'aide mutuelle ne constitue pas un élément nouveau dans la politique étrangère de la France, mais doit être considéré comme la suite logique des accords antérieurement signés et, notamment, l'application et la mise en pratique du pacte Atlantique.

Une autre objection a été faite à l'accord d'aide mutuelle au sein de votre commission des affaires étrangères. Elle sera probablement reprise ici par son auteur. Notre honorable collègue craint que cet accord fasse obstacle ou, tout au moins, soit fait aux dépens du relèvement économique des Nations de l'Europe occidentale, qu'il considère comme étant beaucoup plus important que l'armement de quelques divisions qui, selon lui, ne changera à peu près pas le rapport des forces.

Si nous nous reportons à l'article 1^{er} de l'accord d'aide mutuelle, nous voyons qu'il est précisé, dans la première phrase, « que le relèvement économique est essentiel à la paix et à la sécurité internationale et doit conserver nettement un caractère prioritaire ». Il est souligné également dans le préambule de l'accord que « la confiance accrue des peuples libres en leur propre pouvoir de résistance à l'agression favorisera les progrès du relèvement économique ».

Ainsi, vous le voyez, d'une part, la reconstruction économique de la France doit conserver une priorité absolue et, d'autre part, les progrès de cette reconstruction sont fonction d'un minimum de sécurité et de capacité de résistance à l'agression. C'est donc pour favoriser ce relèvement économique qu'il est nécessaire que les peuples libres sentent qu'ils seraient éventuellement capables de s'opposer à tout agression.

Même si l'aide matérielle qui nous sera fournie ne se révèle pas suffisante à elle seule pour rétablir l'équilibre des forces, elle constituera un élément psychologique grâce auquel la confiance en soi pourra renaître parmi ces peuples. Elle doit être considérée seulement comme un appoint indispensable dans la situation présente, mais qui deviendra inutile le jour, souhaitable, où les nations occidentales auront retrouvé et même dépassé leur potentiel industriel d'avant guerre et où elles seront capables d'équiper elles-mêmes leurs armées.

On ne saurait trop souligner, par conséquent, que l'effort des bénéficiaires de l'aide doit se poursuivre dans le domaine économique. N'oublions pas, d'ailleurs, que telle fut bien la pensée du gouvernement américain, puisque le plan Marshall, destiné à aider la reconstruction économique européenne, est antérieur au projet d'aide militaire et qu'il continuera à fonctionner jusqu'à la date prévue, c'est-à-dire le 30 juin 1952.

On a également voulu voir, dans les aspects militaires du pacte de l'Atlantique et particulièrement dans le principe d'assistance mutuelle qui y est énoncé, une contradiction avec la Charte des Nations Unies. Qu'il suffise de reprendre le texte de l'article 51 de cette charte pour qu'apparaisse l'inanité de telles critiques. Ne s'agit-il pas, en effet, de l'exercice « d'un droit naturel de légitime défense collective » auquel il est précisé que ne porte atteinte aucune disposition de la Charte.

La France demeure fidèle aux Nations Unies. Elle continuera à rechercher un accord sur la réduction et le contrôle des armements. Le texte qui est soumis à l'Assemblée affirme de nouveau sa détermination à cet égard.

En bref, défensif dans son principe, dans son origine et dans son application, l'accord signé à Washington le 27 janvier, à la suite d'échanges de vues et de négociations qui se sont poursuivies à Washington et à Paris dans une atmosphère de mutuelle et cordiale compréhension, cet accord, dis-je, prend sa place dans une construction cohérente et harmonieuse. Il en constitue l'élément militaire tandis que l'O. E. C. E. en est l'élément économique et que l'élément politique est représenté par le traité de Bruxelles et le pacte de l'Atlantique.

En résumé, votre commission considère que l'accord d'aide militaire contribuera à renforcer la puissance défensive de la France et, en même temps, celle des peuples alliés; qu'en outre, il permettra aux nations de l'Europe d'aborder, avec un nouvel élan, des tâches constructives dans le domaine économique et social, tâches qu'elles ne peuvent entreprendre que dans une sécurité retrouvée.

C'est pour tous ces motifs, mes chers collègues, que votre commission des affaires étrangères vous propose, à l'unanimité moins une abstention, d'émettre un avis favorable à l'adoption du projet de loi qui vous est soumis. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le vice-président de la commission de la défense nationale.

M. Henri Barré, vice-président de la commission de la défense nationale. Monsieur le président du conseil, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la commission de la défense nationale m'a fait recommandation d'indiquer à l'Assemblée, en complément aux précisions du rapport de M. Boivin-Champeaux, quel état d'esprit l'avait animée et déterminée dans le vote quasi-unanime qu'elle a émis au bénéfice de la ratification des accords signés à Washington le 27 janvier dernier.

La volonté de paix universelle, que la France n'a jamais cessé de maintenir au cours des rencontres diplomatiques et dans les débats des institutions internationales surgies des deux grandes guerres de ce siècle, doit rester la charte immuable de sa politique européenne et mondiale. (*Applaudissements à gauche.*)

Dès après la guerre 1914-1918, une partie importante de l'opinion publique française se prononçait en faveur d'une organisation souveraine ayant pouvoir de régler les différends opposant une nation à une autre et disposant, à cet effet, de moyens militaires lui permettant d'assurer le respect de la décision commune de vivre en état de paix, chaque nation abandonnant à la loi collective une part de sa souveraineté. En ceci, les constituants de 1946 ont rétabli la filiation avec leurs aînés de 1789.

D'autre part, des propositions de désarmement général, simultanées et contrôlées, furent présentées à l'opinion des gouvernements et des peuples. En vain!

Votre commission de la défense nationale est trop soucieuse des devoirs de sa charge pour se référer à des activités, non sans grandeur, mais impuissantes seules à nous protéger de la guerre.

Tant la charte des Nations unies que le préambule et les quatorze articles du traité de l'Atlantique-Nord nourrissent notre conviction que les moyens militaires mis à la disposition de la France en vertu des accords de Washington ne supportent d'autre interprétation que celle de moyens militaires défensifs.

Mesdames, messieurs, votre commission de la défense nationale doit fournir sa part contributive à l'information du pays, quant à l'état actuel de nos forces militaires, lesquelles, même renforcées de l'appoint des matériels américains, commandent impérieusement à la France de rester fidèle à sa généreuse tradition d'un appel permanent à la pacification de l'Europe et du monde. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Cependant notre pays a subi deux invasions et occupations au cours de l'histoire de ses trente-six dernières années. Il s'est bercé de trop d'illusions décevantes et sa volonté de paix fut bien souvent traduite en dehors de ses frontières comme une dénonciation de ses propres faiblesses.

S'il est incontesté que le développement des forces militaires reste dans notre monde moderne subordonné à la puissance industrielle du pays, quel esprit honnête et impartial, témoin des difficultés et des lenteurs propres à une renaissance de nos industries lourdes et de transformation, porterait jugement d'une possibilité et d'une volonté d'agression de la France?

Inquiète des grandes mutations politiques s'opérant dans le monde, et étrangères à l'esprit démocratique occidental, votre commission de la défense nationale désirerait concourir à promouvoir le grand acte de solidarité groupant dans les frontières de nos institutions libres tous les Français pour la participation à l'œuvre commune de défense nationale. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Celle-ci postule, inexorablement, l'unité morale de la nation. Cette unité ne peut s'entendre que sous l'égide d'une complète justice sociale, rendant aux Français, éclairés sur tous leurs devoirs, le sentiment que leur existence se confond avec celle de la patrie. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mesdames, messieurs, quel homme, quelle femme de France ne s'associerait, dès lors, à notre reconnaissance envers le peuple américain payant lourdes dîmes à la demande de son gouvernement, pour contribuer à notre sécurité sans préjudice porté à notre libre détermination...

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. le vice-président de la commission de la défense nationale. ... surtout que cet exemple de solidarité entre nations...

M. Marrane. Entre capitalistes!

M. le vice-président de la commission de la défense nationale. ... vouées à la défense des mêmes concepts de civilisation progressiste, au bénéfice de la personnalité humaine, ne nous dégage pas des obligations nous restant à charge.

Nous voulons souligner qu'il y a, et pour longtemps, une telle disproportion entre les forces et moyens militaires dont disposent la France et ses alliés et les forces et moyens militaires dont pourraient disposer, pour envahir l'Europe de l'Ouest, la Russie et ses satellites, que nous pouvons rejeter, comme une bouffonnerie, l'accusation qui nous est lancée de préparer une agression contre l'Est de l'Europe. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Le budget militaire de la France, nous voulons le rappeler, s'élève à 420 milliards de francs, y compris les dépenses relatives aux opérations en Indochine. Le budget militaire de la Russie dépasse, lui, 6.000 milliards. En tenant compte des différences numériques de population entre les deux pays, le rapport s'énonce de 1 à 3,4.

En présence de cette puissance militaire écrasante, et qu'on ne peut justifier qu'en fonction de desseins de domination universelle (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), notre défense et celle de l'Europe deviennent des tâches pressantes. L'hypothèse d'une nouvelle invasion et occupation de la France, aussi insupportable qu'elle se présente à l'esprit, n'en demeure pas moins une de nos angoissantes inquiétudes.

Mesdames, messieurs, votre commission de la défense nationale déclare, en conséquence, que, quelle que soit la valeur de l'aide que nous fournissent nos amis et alliés, rien ne vaudra que par notre incessante vigilance à défendre le patrimoine moral et matériel de la nation, à répéter avec persévérance nos efforts et nos sacrifices si nous voulons continuer de mériter, et notre fière indépendance, et notre incomparable liberté. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.*)

— 6 —

NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection d'un membre suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe:

Nombre de votants, 96.
Bulletin blanc ou nul, 1.
Suffrages exprimés, 95.
Majorité absolue des votants, 49.

Ont obtenu:

M. Ernest Pezet..... 90 voix.
(*Applaudissements.*)
Divers 5 —

M. Ernest Pezet ayant obtenu la majorité absolue des votants, je le proclame membre suppléant, représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

— 7 —

ACCORD D'AIDE MILITAIRE ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Suite de la discussion et adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi relatif à l'accord d'aide militaire entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, tandis que vous venez d'entendre l'avis favorable à cet accord sur l'assistance militaire signé le 27 janvier à Washington, émis par les rapporteurs de l'une et l'autre commission, s'il est vrai que rien ne saurait

affaiblir ni la gravité ni l'indépendance du vote que vous allez consentir à l'issue de ces débats, en revanche nous ne contestons pas que l'accord qui vous est soumis était déjà contenu et prévu par les articles 3 et 9 du pacte Atlantique, qu'il était en puissance dans cette première convention, que vous avez revêtue de votre approbation et — je dirai mieux — que cet accord lui-même répond à la politique, à la ligne, à l'orientation que cette Assemblée a entendu donner à notre action internationale pour la défense du pays et de la liberté.

Aucun de vous ne peut avoir oublié les conditions dans lesquelles, à cette séance du 28 juillet 1949, sont intervenus successivement deux votes contemporains et symétriques: l'un ratifiant le pacte de l'Atlantique, l'autre adoptant une motion aux termes de laquelle vous demandiez au Gouvernement d'ouvrir des négociations diplomatiques pour exiger de tous les pays signataires que fût précisé le rôle de la France et de tous les participants dans l'établissement du plan d'armement et de défense et aussi pour obtenir du gouvernement américain les armements, les équipements modernes indispensables pour remplir les conditions de solidarité et d'assistance qui formaient la substance du pacte Atlantique.

Motion singulière, mesdames, messieurs, motion qui est proprement votre œuvre et motion que j'ai le devoir aujourd'hui de faire saillir en relief devant vous pour deux raisons: tout d'abord, parce que cette motion, qui dans ce grand débat ouvert devant les deux Chambres sur le pacte Atlantique, s'est déroulée ici, cette motion est propre au Conseil de la République. Elle est la manifestation de son droit de contrôle sur la politique extérieure, sur tout ce qui peut toucher à la paix et à la guerre, puisque, aussi bien dans cette Constitution, à l'article 7, la déclaration de guerre ne peut pas intervenir sans votre autorisation préalable. (*Marques d'approbation.*)

Il est donc avéré que, dans une motion de ce genre, votre assemblée a entendu manifester son sentiment personnel sur l'évolution de cette politique extérieure, sur les fruits qu'elle pouvait rapporter, sur les expectatives qui s'offraient devant nous.

A cela, il y a eu une autre raison. Conformément à la vocation véritable du Parlement, non seulement vous avez voulu donner un avertissement, comme c'est votre droit, au Gouvernement, mais encore vous avez voulu, remplissant de plus haut votre mission, l'aider dans son action diplomatique. Preuve en est donnée par la note transmise par M. le ministre des affaires étrangères le 27 août 1949, aux termes de laquelle il faisait connaître à toutes les chancelleries étrangères, à tous les signataires du pacte que non seulement celui-ci devait recevoir son exécution, mais que ce ministre se faisait fort de votre propre résolution pour réclamer cette assistance, pour exiger immédiatement la mise en œuvre rapide et suffisante d'une organisation concrète dans l'ordre militaire. (*Marques d'approbation.*)

Alors, mesdames et messieurs, lorsque j'évoque devant vous un tel souvenir, quelle réponse n'avez-vous pas tous à la critique que certains ont osé faire, que cette convention d'assistance militaire aurait pu nous être imposée, que cette convention était un acte d'assujettissement, d'asservissement!

Ah! mais la France, ruinée par la guerre, profondément touchée dans tout ce qui est la substance de la guerre aujourd'hui, c'est-à-dire dans son potentiel industriel infiniment diminué, la France demande des armes. C'est elle qui les demande afin de pouvoir assurer dans son rôle, mais en connexion avec toutes les nations d'une façon plus complète, la sécurité générale. Mais, est-ce qu'en vérité la France peut se sentir diminuée et humiliée, elle qui à travers le temps a toujours été à la tête du combat?

M. Marrane. Comme à Munich!

M. le président de la commission des affaires étrangères. A la tête du combat j'entends, avant et après et à la tête, elle qui, avant ce que vous venez d'évoquer, avait eu ce courage de lutter et de consentir des sacrifices pour l'émancipation des peuples que vous n'avez découverts que plus tard... (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marrane. La république espagnole!

M. le président de la commission des affaires étrangères. ...cette émancipation des peuples, que, non seulement nous avons clamée, mais que avant un traité, il y a trente ans, le sang de notre jeunesse avait arrosé et que nous avons levés de leur sépulture afin de les dresser pour des résurrections nouvelles. (*Applaudissements.*)

M. Marrane. Et la non intervention en Espagne?

M. le président de la commission des affaires étrangères. Et lorsque nous l'avons eue, est-ce qu'il n'est pas naturel aujourd'hui que par un retour de l'histoire et par une sorte de phénomène d'équivalence, nous soyons aptes à demander un concours pour nous permettre toujours et encore, de trouver les moyens de sauvegarder cette liberté qui rencontre chez

nous un refuge parce qu'elle y a trouvé, et le plus de résolution, et le plus de foi?

C'est une réponse dirimante aux imputations absurdes et proprement ineptes de ceux qui peuvent douter et de la liberté de la France et de son indépendance dans l'acte que nous osons recommander à votre approbation.

Mais, depuis que le pacte Atlantique fût signé, le 4 avril 1949, on peut dire, mesdames, messieurs, qu'il a été animé d'une double vie: d'abord, cette vie militaire, administrative, manifestée par les comités, les rencontres des conseils, les ministres se trouvant dans toutes les capitales et se disputant même parfois le siège le meilleur pour discuter de leurs travaux et qui achève aujourd'hui son cycle par le pacte d'assistance mutuelle que vous allez avoir à approuver; et, d'autre part, une vie politique qui se marque par des réactions déterminées dans le monde depuis huit mois, par la signature du pacte Atlantique, et pour ceux qu'elle protège et pour ceux qu'elle avertit.

Ah! depuis que le pacte a été signé, sans doute, après une période de répit, nous n'avons eu que la tristesse de constater que la détente internationale ne s'était pas manifestée plus propice. Bien mieux, depuis le mois de septembre, depuis la révélation des préparatifs de l'Union soviétique pour la bombe atomique, nous avons remarqué que, depuis ce temps-là surtout, la situation s'était aggravée par le genre et par le style des menaces. Oh! soit à l'assemblée des Nations Unies, que nous ne devons situer que comme l'un des épisodes les plus graves, puisqu'il se développera en présence de tous les Etats, soit dans les négociations ultérieures, n'avons-nous pas observé que la bombe atomique, ses préparatifs, n'étaient pas, comme certains ont osé le dire, l'effet d'une peur, mais bien plutôt d'un jeu, un jeu perfide derrière lequel s'abritent ceux qui cherchent à poursuivre, d'une manière clandestine, l'expansion de leur force et les desseins de leur hégémonie.

Un sénateur à l'extrême gauche. Machiavel.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Ne vous laissez pas abuser, comme tout à l'heure, alors que je lisais une phrase, à laquelle je n'ai pas voulu répondre tout de suite, dans la motion préjudicielle, sur les interdictions solennelles de l'arme atomique, non, ne vous laissez pas abuser, mesdames et messieurs, par ces interdictions absolues, par ces déclarations grandiloquentes!

Rappelez à ceux qui en sont les auteurs que, lorsque la France a proposé, le 7 novembre 1949, à l'assemblée des Nations Unies, dans une déclaration franco-canadienne, à chaque Etat de renoncer à ses prérogatives de souveraineté qui, dans le domaine du contrôle atomique, seraient incompatibles avec l'organisation de la paix et de la sécurité, pour permettre que se manifestât d'une façon plus effective le contrôle international de la bombe atomique, cette motion a été rejetée par l'Union des républiques socialistes soviétiques et par ses satellites qui entendaient se dérober à tout contrôle et ne voulaient tolérer aucune inspection. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Chaintron. Aucun espionnage!

M. Georges Laffargue. Allez digérer votre fleur d'oranger!

M. le président de la commission des affaires étrangères. Vos applaudissements dépassent mon humble personne. Ils vont à la France unie dont vous êtes tous les représentants, à la France qui, avec le Canada, a dit: « Il ne suffit pas de parler de prohibition; les prohibitions sont vaines sans sanction; ce sont des paroles jetées en l'air, des verbes au vent, des mots qui ne donnent rien d'effectif, si elles ne sont associées à un contrôle permanent. C'est pourquoi ce contrôle, qui était proposé dans la convention et dans la résolution franco-canadienne, a été rejeté par l'Union des républiques socialistes soviétiques et par tous ses satellites heureux de pouvoir se dérober à toutes investigations et à toutes visites comme ils n'ont pas cessé de le dire, heureux surtout de pouvoir continuer leurs préparations pour le développement de l'énergie nucléaire et — disons le mot — de pouvoir, derrière le paravent des déclarations artificieuses, préparer les œuvres de mort.

Mesdames, messieurs, c'est de cette rupture d'équilibre, c'est de ce rapport des forces dont je ne signale aujourd'hui que quelques sommets, qu'est né le pacte que vous avez à apprécier aujourd'hui.

Alors, vous vous demandez, en vérité: comment peut-on oser dire un instant qu'il ait un caractère d'agressivité effrénée, comme a osé l'écrire un ministre? Comment, alors qu'à chacun des articles qui ont été analysés ici par les rapporteurs et sur lesquels je me garderai de revenir, leur œuvre étant parfaite, et bannissant toute répétition dans mon langage, comment pouvez-vous douter un instant que la France, à chaque page et à chaque ligne de cette convention qui s'enclave dans la convention précédente, n'a eu qu'une idée — c'est la défense, c'est le réflexe naturel d'un être qui se sent menacé — défense de l'obligation principale, obligation qui n'est autre que celle

de la légitime défense, collective ou individuelle, c'est-à-dire non pas obligation, je dirai instinct naturel de révolte; je dirai mieux, obligation naturelle qui vient à l'homme et qui lui dit: il faut chercher à s'échapper du péril qui nous menace.

Défensif par son obligation essentielle, défensif par son objet qui tend à défendre et à faire respecter les peuples libres et leur indépendance parce que, lorsque l'indépendance et la liberté de l'un sont menacées, ce sont celles de tous les autres qui sont jetées en balance, et défensif encore par son exécution, que vous allez avoir à contrôler aujourd'hui.

Relisez, si vous ne l'avez déjà fait, dans les rapports de ceux qui vous représentent, comment se présentent les articles 1^{er}, 2 et 3 de ce pacte! Vous y verrez que les armes ne peuvent servir essentiellement qu'à un but; je dirai même que les armes subissent une affectation formelle: la défense, et il semble qu'il y ait un concours entre tous ceux qui y ont consenti pour qu'ils ne puissent imaginer un instant que de telles armes aient une autre mission que de faire respecter la liberté des peuples.

Cependant, mesdames et messieurs, si j'ai examiné le pacte pour me demander s'il dépassait votre volonté et si déjà vous avez deviné qu'il correspond à vos desseins, une question se pose à votre esprit: est-ce que cet accord d'assistance mutuelle a exaucé tous nos desirs?

Ici, j'avoue qu'un article a retenu spécialement notre attention. Déjà, dans le communiqué publié par la cinquième session du conseil de l'Atlantique Nord le 6 janvier, tandis que je lisais avec attention, en scrutant chaque article, j'ai vu qu'il était question pour la première fois de la défense intégrée de l'Atlantique-Nord.

Le vocable méritait quelques explications. Je relis et je scrute l'article 1^{er}, paragraphes 1^{er} et 2, et j'y vois que « cette assistance sera conçue de manière à contribuer à la défense intégrée de l'Atlantique-Nord ».

Voilà donc une expression si singulière, si exorbitante du commun usage et qui reçoit une inscription dans la loi — pire! une inscription conventionnelle. Que signifie « défense intégrée »? Je me suis empressé de consulter les augures sur cette locution sybilline. Ils m'ont laissé entendre que cette défense devait se comprendre en ce sens que la défense de la France, par exemple, ou des côtes occidentales, pour généraliser le débat à la grandeur de son dessein, cette défense devait être conçue en fonction des nécessités stratégiques qui commandent la sécurité générale de l'Atlantique-Nord et qu'elle était une partie dans la conception d'un tout.

Alors, je vous fais une réflexion, devant vous tous qui êtes appelés à contrôler l'acte si grave. S'il s'entend de marquer une solidarité plus étroite, si vraiment la défense de toutes les parties de l'Atlantique-Nord doit être conçue sous une forme indivisible, ah, alors! messieurs les ministres, j'y donne mon adhésion.

Si, au contraire, cette défense, que vous dites « intégrée » — et ce n'est certainement pas de remonter d'une différentielle à son intégrale — si vous dites que cette défense est intégrée et si vous voulez entendre par là que la défense des côtes occidentales ne serait assurée que selon la conception plus générale d'une stratégie qui couvre toute la zone atlantique, et qu'ainsi les parties pourraient éventuellement être sacrifiées aux nécessités d'un tout, alors, je me tourne, non plus simplement vers le ministre compétent, mais également vers M. le ministre des affaires étrangères et, plus haut encore, vis-à-vis de M. le président du conseil, et je viens lui dire: si ce concept stratégique s'élève à cette altitude, si vous devez le comprendre sur un plan aussi élevé, vous n'avez pas eu besoin de lire les leçons de Clausewitz pour penser que le concept stratégique se confonde ici avec le concept politique. Je viens vous demander si vous êtes résolu, en toute occasion, à n'accepter des aménagements de la défense de nos côtes occidentales, de notre territoire national, qu'à la condition qu'ils ne soient pas conçus sur un plan inférieur à la stratégie générale. Autrement dit, est-ce qu'à aucun moment vous pouvez concevoir que nous n'ayons la pleine protection locale de notre territoire en même temps que la défense de la zone atlantique?

Alors, messieurs les ministres, je me tournerai vers vous, et vous dirai: qu'ils prennent garde, les consuls, qu'il n'arrive quelque déshonneur à la République et qu'ils puissent supposer un instant que la défense essentielle du territoire national, que, je puis le dire, le sort de la France, puisse jamais être inséparable du salut suprême de la liberté. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

Vous admettez mon souci, vous comprendrez mon angoisse, et je ne doute pas que le Gouvernement aura le désir d'y répondre et d'apaiser, sur ce point, les légitimes restrictions que pourrait m'inspirer une infirmité de rédaction, ou tout au moins un langage exorbitant, si bien qu'à l'avenir je demande qu'il soit banni du texte des conventions.

En concluant, une pensée me vient à l'esprit: est-ce qu'une

convention de ce genre, qui marque non seulement votre résolution et votre désir de défense, mais, vous ne vous y trompez pas, qui aussi détermine une étape dans l'évolution de la politique extérieure, est-ce que vous ne pensez pas qu'une telle convention, bien plutôt que de contenir des restrictions éventuelles et des limitations, devrait beaucoup mieux nous laisser des perspectives ouvertes, des échappatoires sur l'avenir?

Dans son discours, prononcé le 27 janvier 1950, le président Truman a déclaré que cette convention n'était qu'un début. Je consens à l'entendre comme lui, mais à une condition, cependant, c'est que cette convention soit l'objet d'un travail d'une coopération internationale continue; que cette convention ne soit pas figée dans ses termes; que cette convention tienne compte des modifications du plan de défense, de ces modifications qui sont constantes, qui supposent une révision de toutes les heures parce qu'aussi bien vous voyez que la situation internationale, dans ses fluctuations, dans son évolution, est absolument insaisissable et qu'à toute heure elle doit être l'objet d'un nouveau propos, d'un plan nouvellement établi.

Et puis aussi, cet accord que vous allez consentir, cet accord si parfait fût-il, n'est pas tout et cet accord ne répond pas à tout.

Ah! si vaste fût la zone Atlantique, si large le théâtre que vous envisagez, qu'à l'heure actuelle, deux mois passés après sa signature — que dis-je, à peine deux mois — vous sentez qu'en dehors de la zone protégée il y a des points qui sont plus vulnérables dans le monde, qui sont infiniment plus vulnérables et, si vous inspectez à travers le globe, n'est-il pas vrai que dans ce monde insulaire et péninsulaire de la mer de Chine, de l'Indochine, de la mer Indienne et de l'Inde, n'est-il pas vrai, déjà, que c'est là que se léplace le théâtre essentiel de l'effervescence et c'est là que vous devez marquer vos soins diligents.

Est-ce que déjà vous n'avez pas entendu parmi vos co-contractants ce langage que, quel que soit l'intérêt de la zone Atlantique, aujourd'hui, il s'est déplacé?

N'avez-vous pas déjà entendu ce langage qu'aujourd'hui, là-bas, dans ces mers lointaines, se présentent les dernières marches occidentales de notre civilisation que nous devons défendre contre de nouveaux barbares (*Exclamations à l'extrême gauche*)... ce mot de « barbares » étant au sens vrai du terme, comme nous l'avons toujours compris depuis deux millénaires.

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Marrane. Si vous voulez voir un barbare, prenez ma place!

M. le président de la commission des affaires étrangères. Si vous pensez qu'ainsi doivent être compris ces changements et ces évolutions, alors de vous dire: mais cette convention elle-même, elle n'est pas une fin, et si nous interprétons nous-mêmes à notre façon le langage produit par M. Dean Acheson, parlant de la diplomatie totale, comment pouvons-nous le comprendre autrement que par une solidarité étendue pour la sécurité générale du monde: étendue dans l'espace, c'est-à-dire qui n'a pas de limites, étendue dans le temps, étendue, et ceci sera de nos dernières paroles, étendue dans les objectifs et dans les facteurs moraux et intellectuels que vous devez mettre en jeu.

Ah, je ne voudrais pas qu'aujourd'hui, où nous adoptons ce pacte d'assistance mutuelle, nous puissions croire qu'il est simplement un poids donné en compensation à la bombe atomique.

Non, il y a d'autres facteurs moraux qui doivent entrer en jeu. Il n'est pas vrai que l'homme, de ressources infinies, à travers toutes les formations, ne soit pas capable, lui aussi, de dissiper les malentendus, de résorber les antagonistes les plus hostiles, parce l'homme est essentiellement conciliant et qu'à travers l'homme il y a toujours des possibilités d'accord.

Si bien que je vous dirai que, bien au delà de ces formations grégaires que l'on mène à l'aveugle, qui sont exaltées par des passions, qui ne se connaissent pas elles-mêmes et qui ignorent et leur origine et leur but, au delà de ces formations grégaires il y a encore, je l'espère pour la diplomatie que vous savez mettre en mouvement, une diplomatie assez subtile, d'une force peut-être assez continue et toujours animée du même dessein, mais assez souple pour se prêter aux divers Etats, aux différentes situations et aux mouvements de l'opinion publique, une diplomatie assez aigüe pour discerner, derrière les Etats, les hommes qui vivent; derrière ces matérialités qui nous offusquent, les âmes et, pour tout dire, derrière ces parades et cette ronde infernale de guerre, capable de voir encore la paix. *(Vifs applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à gauche et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Berlioz.

M. Berlioz. Mesdames, messieurs, il y a une trentaine d'années, exactement en mars 1919, M. Lloyd George, qui était alors le Premier anglais, écrivait, dans un memorandum aux quatre

Grands intitulé: *Considérations pour la conférence de la paix*, ce qui suit: « Toute l'Europe est pleine de l'esprit de révolution. Il existe un profond sentiment, non seulement de mécontentement, mais de colère et de révolte, parmi les travailleurs contre les conditions d'avant la guerre. L'ensemble de l'ordre existant, dans ses aspects politique, social et économique, est mis en cause par les masses de la population d'un bout de l'Europe à l'autre bout. »

Il y aurait aujourd'hui quelque chose à changer à cette appréciation, dans la forme tout au moins. L'esprit de révolution dont parlait Lloyd George, qui n'avait alors secoué que l'ancienne Russie, a amené d'autres pays d'Europe à se détacher des « conditions d'avant la guerre », et tout récemment encore l'immense Chine. Ce n'est plus d'un bout à l'autre de l'Europe que l'ensemble de l'ordre existant est mis en cause, c'est d'un bout à l'autre du monde que cet ordre, ou plutôt ce désordre existant, est remis en question.

C'est pour sauver l'ordre existant dont parlait M. Lloyd George en 1919 que les gouvernements qui ont mission de le défendre organiseront d'infractueuses interventions armées contre la Russie, où le peuple entendait adopter un autre mode de vie.

Contre les idées nouvelles, résolues à se frayer un chemin, ces gouvernements n'avaient à opposer que la force brutale, en invoquant, bien entendu, la liberté.

Aujourd'hui que 800 millions d'habitants du globe, à des stades divers, organisent un autre ordre, l'ordre socialiste, (*Mouvements à gauche*) l'angoisse des gardiens de la prétendue libre entreprise est beaucoup plus fébrile qu'en 1919.

La banqueroute du système capitaliste se manifeste après les guerres dont il est responsable, dans son impuissance à assurer une existence digne de l'homme à des centaines de millions de gens. Mais ceux qui profitent, au sens littéral du mot, de son existence immorale et scandaleuse se cramponnent à lui et veulent le protéger par tous les moyens, des lois scélérates à la guerre, à cette guerre que les dirigeants de l'impérialisme le plus cynique déclarent ouvertement préférer aux crises économiques et sociales.

Voilà le cadre dans lequel il convient de placer, pour le voir en pleine lumière, l'accord bilatéral d'aide militaire dont le Gouvernement vous demande la ratification.

Bien entendu, les textes sont, comme à l'ordinaire, enveloppés de considérations tranquilisantes. Les armements qui vont nous être fournis par les Etats-Unis sont des instruments de paix. Des bavardages sur l'aspect défensif de ce nouveau maillon dans la chaîne américaine de colonisation de notre pays visent à masquer le caractère agressif du pacte Atlantique dont l'article 3 se trouve mis en œuvre par le présent accord. Des assurances sur notre indépendance nationale doivent cacher l'articulation de l'accord avec l'ensemble du dispositif stratégique américain, et ces assurances sont prodiguées par les mêmes gens qui nous disaient voir le salut uniquement dans les plus larges abandons de la souveraineté nationale. Cette contradiction juge déjà à leur valeur leurs affirmations.

Il faut parler plus net, mettre à nu des hypocrisies qui recouvrent des intentions perfides, dire ce que l'on attend de nous au prix d'environ 300 millions de dollars pour la première tranche du programme dit d'aide militaire, ce programme dont le premier titre, celui de la loi américaine du 6 février 1949 que vous allez entériner, était simplement une « loi tendant à assurer la défense et le bien-être général des Etats-Unis ».

Je concède que ce titre a été modifié par le Sénat américain parce qu'il disait trop bien ce qu'il voulait dire, mais il reste tout de même, dans l'accord, le fameux paragraphe 405 qui stipule: « Le président des Etats-Unis pourra mettre fin à l'aide quand il constatera qu'elle n'est plus compatible avec l'intérêt des Etats-Unis ».

Les Etats-Unis fourniront donc des armes au Gouvernement français. Je ne veux pas discuter leur valeur, n'étant pas un spécialiste assez averti de cette question. Si ces armes ne sont pas très modernes et constituent quelquefois des « rossignols », comme on l'a dit, elles serviront tout au moins à la police française pour essayer de mater des manifestants, pour prendre d'assaut, à grand appareil, des usines dans lesquelles sont restés des piquets ouvriers de sécurité, pour forcer l'occupation d'installations de gaz et d'électricité au mépris du droit de grève inscrit dans la Constitution. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Dean Acheson qui développait, au mois d'août dernier, devant les commissions des affaires étrangères et des services armés du Sénat américain ses arguments en faveur du plan d'armement atlantique, avait prévu une utilisation de ce genre. Il disait, à ce moment-là: « En ce qui concerne la France et l'Italie, si une force est mise à la disposition des gouvernements résolus à l'employer à bon escient, les gouvernements de ces deux pays peuvent empêcher les minorités communistes agressives (*sic*) de s'emparer du pouvoir ».

Il est facile de baptiser une grève pour les 3.000 francs ou autres revendications des salariés de grève insurrectionnelle. On

l'a déjà fait. Il sera facile de le refaire pour justifier toute violence contre les travailleurs et les partisans de la paix.

L'aveu, d'ailleurs, de ces calculs, a été fait à l'Assemblée quand les députés de tous les partis, du R. P. F. aux socialistes, ont repoussé l'amendement de notre collègue Madeleine Braun, ainsi conçu: « En aucun cas, les armes ne pourront être destinées à des opérations de police dites « du maintien de l'ordre ».

Mais, admettons que ce soient des armes pour l'usage externe. Elles sont alors fournies pour l'exercice d'une politique que contrôlent les Etats-Unis et qui se définit en cette phrase devenue courante dans la presse et dans les discours de ces jours derniers: « Arrêter l'expansion du communisme. » Ce sont des armes qui seront fournies pour l'utilisation de nos forces armées, conformément à des plans dressés par l'état-major américain, dont, chacun le sait, l'essentiel est d'attribuer à la France le rôle de coussin atomique et aux Français celui de piétaille sacrifiée d'avance.

L'aide, d'après l'article 1^{er} de l'accord signé, est soumise à des conditions dont certaines portent atteinte à notre honneur national; elles sont désastreuses pour notre vie économique et ne sont pas, ainsi qu'on l'a prétendu abondamment au cours des récentes discussions, l'expression d'une coopération équitable entre les pays atlantiques.

Encore, peut-on se demander si, en dehors de ces conditions, il n'y en a pas qui soient secrètes, puisqu'il a été reconnu, au cours des débats à l'Assemblée nationale, que tout n'est pas indiqué publiquement dans les articles.

M. le ministre des affaires étrangères. De quelle source tenez-vous tout cela ?

M. Berlioz. Les pays « bénéficiaires » ne doivent plus songer à organiser leur propre défense indépendante. L'aide n'est attribuée qu'en fonction de la défense intégrée — encore un terme très à la mode — à l'Atlantique Nord.

L'article 2 fait obligation à la France de livrer aux Etats-Unis les matières premières stratégiques et les produits semi-ouvrés dont ils auraient besoin. Ce n'est plus notre industrie qui en disposerait.

M. le ministre de la défense nationale. Pour la défense commune.

M. Berlioz. Pour la défense commune, j'en parlerai.

Par l'article 4, nous livrons à l'Amérique les brevets français qu'elle exigera. Cette clause est si grave qu'elle a soulevé, dans les milieux industriels et chez les techniciens, de légitimes inquiétudes auxquelles, paraît-il, ont répondu des apaisements donnés par les ministres des affaires étrangères et de la défense nationale.

On nous permettra de ne pas ajouter foi à de tels apaisements, car nous en avons connu d'autres concernant, par exemple, la persistance des droits français sur l'Allemagne, dont l'expérience nous a montré toute la valeur.

L'article 3 prévoit que chaque gouvernement prendra les mesures de sécurité dont les deux gouvernements conviendront. Cet article a déjà été traduit dans la loi fasciste votée la semaine dernière et dont nous avions bien raison de dire qu'elle était d'inspiration étrangère.

L'article 6 stipule qu'une mission militaire américaine dont le directeur, un général, est d'ailleurs à Paris depuis longtemps, surveillera l'effort militaire français aussi bien que l'utilisation des armes envoyées. Les instructeurs ou espions qui feront partie de cette mission, feront en France tout ce qu'ils voudront; ils ont le statut du personnel diplomatique. Ils auront la direction militaire, en liaison avec l'état-major de Fontainebleau qui reçoit lui-même les directives du groupe permanent de Washington, où le général américain Bradley a une situation hiérarchique prédominante.

On ne soit plus à quel degré de l'échelle se trouvera notre ministre de la défense nationale, mais il n'aura certainement plus que des ordres à recevoir, n'en déplaie au fameux moral de l'armée qu'il est chargé de sauvegarder. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous payerons naturellement ces missionnaires qui s'arrogent déjà le droit de faire la loi dans nos ports. Mais nous payerons en réalité beaucoup plus. Les crédits qui nous sont accordés, fait-on remarquer partout, ne sont qu'un dépannage. *Le Monde*, qui a des informations très officieuses, explique, par exemple, que le plan constitue un essai, une manifestation d'intention; il ne sera poursuivi que s'il s'accompagne chez les nations bénéficiaires d'un effort correspondant. La production de guerre des paysmarshallisés doit, par conséquent, être considérablement augmentée. De nouveaux fardaux, sous forme d'impôts, pèseront sur les masses laborieuses françaises. Alors, pour chaque dollar dépensé par les Etats-Unis pour leur sécurité, les pays d'Europe occidentale devront en dépenser cinq ou six.

Le rapport du Département d'Etat est d'ailleurs très clair, il suppose que ces choses-là sont résolues à l'avance: les habitants des pays bénéficiaires, dit-il, accepteront les nouveaux

sacrifices qui leur sont demandés pour rassembler les moyens financiers nécessaires à l'exécution d'un programme élargi de production militaire. »

L'ordre est donné, il n'y a qu'à obéir. Mais je doute que les habitants d'un pays « bénéficiaire » comme la France acceptent les nouveaux sacrifices qui leur sont ainsi ordonnés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'accord érige, en réalité, en maxime de haute politique intérieure, le slogan hitlérien : des canons au lieu de beurre.

M. Georges Laffargue. Ils ont déjà envoyé le beurre avant d'envoyer les canons !

M. Berlioz. L'accord place la France plus étroitement sous le contrôle américain. Après le contrôle économique, réalisé par le truchement du plan Marshall, la direction politique incluse dans le pacte Atlantique, voilà maintenant les préparatifs militaires décidés au Pentagone selon la conception qui substitue à la défense nationale une certaine défense commune, une certaine défense internationale.

Défense ? Bien sûr ! Jamais aucune guerre d'agression n'a été préparée sans qu'on invoquât la menace d'agression. (*Exclamations au centre.*)

M. Georges Laffargue. La guerre russo-finlandaise, par exemple !

M. Berlioz. On a rappelé tout à l'heure qu'Hitler justifiait sa folle chevauchée de juin 1941 par des menaces d'agression de la part de l'Union soviétique. Seulement, beaucoup de politiciens, de généraux américains ont depuis longtemps vendu la mèche. Un M. Schaeffer, président de la commission militaire du congrès, déclarait, en novembre 1948 : « Une épreuve de force avec les Russes est, tôt ou tard, inévitable... et le plus tôt sera le mieux. »

M. Vanrullen. C'est un disciple de Lénine.

M. Berlioz. Je pourrais faire état de beaucoup d'autres citations comme celle-ci, de menaces précises proférées par les mêmes gens, évoquer les perspectives absolument diaboliques de destruction de toute l'Union soviétique, les cartes largement diffusées marquant les centres industriels et les grandes villes très peuplées devant être pulvérisées par la bombe atomique, au temps du moins où l'on croyait que la bombe atomique résoudrait tout.

Mais il y a aussi des faits qui parlent, sur la volonté de défense ou d'agression. Il y a tout de même, que vous le vouliez ou non, la constitution d'un système mondial de bases militaires américaines, aériennes ou navales, dans toutes les parties du monde, 254 dans l'océan Pacifique, 228 dans l'océan Atlantique ; pour la plupart, elles sont très éloignées du continent américain ; elles sont au Japon, en Corée du Sud, en Egypte, en Iran, en Turquie, en Grèce, en Libye, en Espagne, en Allemagne occidentale.

M. Georges Laffargue. Vous nous tranquillisez, monsieur Berlioz ! (*Rires au centre.*)

M. Berlioz. Sont-elles établies avec le consentement des pays dans lesquels elles sont installées ? Pas du tout, elles le sont en raison de l'exploitation d'une dépendance économique et politique de ces pays et la constitution d'un tel système, qui continue à s'étendre aujourd'hui, est un aspect essentiel de la guerre froide.

Ah ! quels hurlements aurait-on entendus si l'Union soviétique avait installé au golfe du Mexique, par exemple, la moindre base, sous prétexte de défendre sa sécurité !

M. Georges Laffargue. Les Mexicains sont civilisés !

M. Berlioz. Elle avait autant de raisons de le faire que l'Amérique de s'installer en Grèce ou en Libye.

Le plan stratégique américain prépare ouvertement...

M. Marius Moutet. Vous oubliez le Gibraltar russe sur la côte albanaise ! (*Vives protestations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche.*)

M. Marrane. Voilà Bao Dai qui parle !

M. Berlioz. Il doit être content : les avions américains ont survolé Saïgon pour démontrer leur volonté de paix !

Le plan stratégique américain prépare ouvertement la destruction — cette destruction, je le répète, qu'ils ont cru pouvoir réaliser longtemps sans frais, à l'aide de la bombe atomique, en pressant sur un simple bouton — de l'Union soviétique et de ses populations.

L'accord intègre ainsi la France à un jeu dont nous ne sommes pas les maîtres, à un jeu de classes, à une guerre sociale à l'échelle mondiale.

« Le but et le résultat de l'aide, disait M. le ministre des affaires étrangères au cours du débat à l'Assemblée, ces jours derniers, sont d'atténuer le dangereux équilibre des forces en présence ». Oui, il y a un déséquilibre entre les forces montantes qui sont des forces de progrès et de paix (*Interruptions à droite et au centre*) et les forces descendantes qui ne peuvent admettre les immenses changements survenus dans le monde depuis que le capitalisme a cessé d'être un facteur de progrès.

M. Clavier. Alors, soyez rassuré !

M. Berlioz. Mais, quand on présente ce déséquilibre entre les forces en présence, on caricature les deux parties du diptyque. A vous en croire, vous seriez la douce et innocente civilisation éternelle, capable et désireuse d'assurer le bonheur des hommes, mais entravée dans l'accomplissement de sa mission par la menace et les empiètements de l'insatiable impérialisme soviétique. (*Applaudissements approbatifs à droite et au centre.*)

Ah ! ces impitoyables offensives de l'impérialisme soviétique, il faut entendre un de vos directeurs de conscience, M. Dean Acheson, secrétaire du département d'Etat, les décrire dans toute leur horreur. Il l'a fait dans son exposé sur la diplomatie totale, le 9 mars 1950. Il prenait l'exemple horripilant de la Chine, victime d'un machiavélisme soviétique vraiment diabolique.

Vous ne savez pas comment les choses se sont passées la-bas ? Eh bien, voilà : on a invité à Moscou quelques dirigeants chinois qui étaient mécontents de la manière dont allaient les choses dans leur pays. A Moscou, ils ont été endoctrinés à la perfection, puis ils sont retournés en Chine, ils se sont mêlés au peuple chinois et ils l'ont persuadé de la valeur et des avantages personnels et matériels du communisme. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Ils ont parlé au peuple dans sa propre langue, ils n'ont même pas parlé russe en revenant de Moscou. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*) Ils ont promis de lui remettre les terres en propriété et, comble de l'abomination, on a même pu voir des gravures affichées par les organisations communistes locales et montrant en Chine les autochtones dansant dans les champs. Oui, ils dansaient dans ces champs qu'ils venaient de récupérer...

M. Georges Laffargue. Ils l'ont bien de danser en attendant les kolkhoses.

M. Berlioz. ...qui, pendant des milliers d'années, avaient été aux mains des seigneurs féodaux et qu'ils pouvaient enfin travailler.

Cependant, il y a plus loin un aveu plus sérieux que ces puérilités. Dans le cas de la Chine, dit-il plus loin, « la poussée communiste a réussi — non pas parce qu'on a fait des images représentant les paysans dansant sur leurs terres —, mais parce que le peuple chinois n'était pas convaincu que le gouvernement national se souciait de son bien-être ». Ces Chinois, victimes d'un régime féodal et de l'exploitation par le capital financier international, victimes de l'immonde corruption du Kuomintang, financé par l'impérialisme américain, sous la direction de Mao Tsé Toung, qui n'était jamais allé à Moscou avant le mois dernier, se soulèvent, s'organisent en république vraiment démocratique et, pour vous et pour M. Dean Acheson, c'est l'intervention soviétique d'envoyés de Moscou qui a tout fait ! Tout mouvement progressiste, toute grève, toute action contre la guerre et contre la misère est ainsi assimilée, selon vous, à une action soviétique, baptisée impérialiste, pour justifier votre politique d'agression.

Croyez-vous donc qu'il n'y a pas assez de forces intérieures au pays, ici comme partout, pour faire sauter les vieilles formes périmées d'organisation sociale, bâties sur l'exploitation de la force de travail par une minorité de possédants des grands moyens de production ?

Croyez-vous donc que le socialisme soit un phénomène spécifiquement russe... ?

M. Vanrullen. Ah ! non !

M. Berlioz. ...ou bien croyez-vous qu'il est une aspiration universelle à plus de justice et de bonheur, une aspiration universelle à l'épanouissement illimité de la personnalité humaine ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marcel Plaisant. Pas de la personne, mais de l'Etat !

M. Berlioz. Ah ! si la bourgeoisie avait comblé le vœu de M. Churchill, qui disait que tout le mal vient de ce que le bolchevisme n'a pas été extirpé dès 1917, si la bourgeoisie avait alors abattu la Russie au temps où M. Lloyd George parlait de la menace révolutionnaire contre l'ordre existant, c'eût peut-être été la nuit sur l'Europe pour quelque temps. Mais ailleurs, malgré tout, d'autres forces subversives se seraient levées, elles auraient secoué leurs chaînes. La marche en avant de l'histoire est irrésistible.

M. Marrane. Très bien !

M. Berlioz. On ne l'arrête pas en alignant les forces toujours plus réduites de stagnation et de réaction et en leur commandant : « A droite, alignement ! Feu sur l'avenir ! ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous devriez-vous rappeler l'époque de la Sainte-Alliance qui était déjà une espèce de E. A. M., il y a plus de cent ans, lorsqu'elle essayait de dresser un barrage militaire à l'expansion de la révolution bourgeoise, à ce qui était alors, pour parler votre langage, l'impérialisme de la Révolution française. Sous l'invocation de la très sainte et indivisible Trinité, les monarches, coalisés en 1815, joignaient leurs forces de répression afin d'abattre, comme disait le chancelier Metternich, qui se qualifiait lui-même « l'homme de ce qui était », l'hydre qu'il voyait « la gueule ouverte pour avaler l'ordre social ».

Chose curieuse, l'hypocrisie des réactionnaires persiste. Ils annonçaient solennellement qu'ils ne voulaient prendre de telles mesures que parce qu'elles étaient, d'après eux, jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour le maintien de la paix en Europe! Ce texte de la Sainte-Alliance est exactement conforme à certaines formules de votre pacte.

Un siècle et demi plus tard, l'histoire se renouvelle.

M. Marrane. Mais M. Laffargue n'a rien de Metternich!

M. Berlioz. Un régime condamné n'entend pas céder la place à un ordre nouveau. Il rassemble ses possibilités de résistance. Il se débat dans une contradiction semblable à celle d'alors, que Jaurès analysait magnifiquement dans son *Histoire de la Révolution française* en disant: « Partout le monde organisait sourdement des forces de résistance contre la révolution. Il en était ébranlé, mais il luttait pour effacer par la force les pensées et les élans admirables qu'elle éveillait en lui. »

Il en était ébranlé. La Sainte-Alliance de 1815 fut malfaisante. Elle dirigea des interventions militaires contre les forces de progrès, mais le régime Metternich ne dura tout de même pas dix ans avant d'être balayé. Soyez certains que votre Sainte-Alliance d'aujourd'hui durera moins longtemps que la Sainte-Alliance d'alors (*Applaudissements à l'extrême gauche*), car les peuples ont beaucoup appris depuis...

M. Boudet. Heureusement!

M. Berlioz. ... parce qu'ils voient leur rêve millénaire réalisé à l'Est de l'Europe (*Exclamations et rires à droite et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*), ils montent la garde autour du pays du socialisme, dont le rayonnement et le prestige sont plus grands que jamais.

M. Marrane. Pour M. Laffargue ce n'est pas un rêve, c'est un cauchemar.

M. Berlioz. Ils regardent avec espoir vers l'Union soviétique parce qu'elle est également pour eux le rempart de la paix. Vous savez bien qu'il ne saurait y avoir d'impérialisme soviétique parce qu'il n'y a pas de capitalistes en Union soviétique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Henri Barré. Il y a un capitalisme d'Etat.

M. Berlioz. Ils n'ont pas besoin de sources de matières premières pillées à l'étranger, ils n'ont pas besoin de territoires étrangers pour des investissements de capitaux (*Interruptions à droite et au centre*); ils n'ont pas besoin de marchés pour leurs produits fabriqués, ils les écoulent intérieurement parmi la population, dont le niveau de vie s'élève chaque jour. La production s'accroît sans cesse à des rythmes inconnus dans l'histoire de la production capitaliste, sans à-coups...

M. Georges Laffargue. Allez-y donc!

M. Berlioz. Non! nous resterons en face de vous jusqu'au bout. C'est ici que nous ferons notre besogne, jusqu'au bout, aussi bien qu'ils l'ont faite là-bas!

Je disais donc que la production s'accroît sans cesse, en Union soviétique, à des rythmes inconnus dans toute l'histoire de la production capitaliste, sans à-coups, et cette production profite au peuple tout entier. Pas de chômage là-bas, pas de conseil national du patronat s'opposant à ce qu'on accorde aux ouvriers des salaires décents (*Interruptions à droite*), une grande expérience sociale...

M. Bertaud. Pas de grévistes là-bas!

M. Berlioz. Pas de grévistes, en effet, parce que les ouvriers là-bas n'ont pas besoin de lutter pour vivre convenablement, comme ceux que vous exploitez ici et qui doivent se battre continuellement pour le pain de leurs enfants. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pinton. Pour qui sont faites les prisons en Russie?

M. le président. Monsieur Pinton, vous êtes inscrit, vous parlerez tout à l'heure.

M. Berlioz. Une grande expérience sociale se déroule là-bas qui, pour être définitivement triomphante, a besoin de la paix. Un formidable travail de création s'accomplit, que la guerre empêcherait. Ils sont absorbés dans une tâche gigantesque; ils ont des plans de guerre que vous connaissez: ce sont les plans quinquennaux, réalisés avant terme dans l'enthousiasme des travailleurs qui y participent. C'est le plan de guerre de reboisement des steppes du Sud, dans une région grande comme deux fois et demie la France, qui sera l'une des meilleures régions productrices de toute l'Union soviétique; c'est le plan de guerre de fertilisation de l'Asie centrale, où les deux grands fleuves seront détournés de leur cours pour fertiliser des déserts, l'énergie atomique étant précisément utilisée pour réaliser cette transformation de la nature. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a quelques mois, un député travailliste anglais mettait le doigt sur le vrai danger pour l'ordre que vous défendez, au nom duquel vos maîtres sont prêts à répandre le sang. Il disait: « Le danger, ce n'est pas que l'Union soviétique envahisse l'Europe occidentale, si nous ne devenons pas des protectorats américains. Le danger, c'est que nous fassions tant de bêtises

chez nous, et non en dernier lieu, à cause de notre peur et de notre préparation à la guerre, que notre système démocratique ne réussisse pas à donner au peuple le minimum de satisfactions sociales qu'il réclame. » (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà le danger qui vous menace et non pas celui de l'exportation de la révolution sociale.

M. de Menditte. Vous avez entendu la réponse du peuple anglais.

M. Berlioz. Staline a expliqué souvent, et pour la première fois en termes très clairs le 1^{er} mars 1936, dans un entretien avec M. Roy Howard, que les communistes, parce que marxistes, parce qu'adeptes du socialisme scientifique, ne pensaient pas à l'exportation forcée de la révolution dans d'autres pays. Il disait à M. Roy Howard: « Si vous pensez que les gens du pays des soviets veulent changer eux-mêmes et par la force la physionomie des Etats environnants, vous vous trompez cruellement. Les gens du pays des soviets veulent certes que la physionomie des Etats environnants change, mais c'est l'affaire de ces Etats eux-mêmes. Je ne vois pas le danger que les Etats environnants peuvent discerner dans les idées des gens de l'Union des républiques socialistes soviétiques si ces Etats sont réellement solides en selle. »

« Nous, les marxistes, ajoutait-il, nous estimons qu'une révolution s'accomplira également dans les autres pays, mais elle s'accomplira seulement lorsque les révolutionnaires de ces pays le jugeront possible ou nécessaire. Dire que la révolution s'exporte, est une sottise. Chaque pays qui le voudra fera lui-même sa révolution. S'il ne le veut pas, il n'y aura pas de révolution. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'Etat soviétique n'est pas disposé à une telle exportation. Il est intéressé à ce que les forces créatrices et les avantages du régime socialiste se révèlent dans le cadre d'une compétition pacifique avec le régime capitaliste coexistant. Cela aussi, les dirigeants du pays soviétique, et Staline en particulier, l'ont répété à maintes reprises. Ce fut, je crois, pour la première fois, le 9 septembre 1927, que Staline le déclara à une délégation ouvrière américaine: « J'estime, disait-il, que la présence de ces deux systèmes opposés, le système capitaliste et le système socialiste, n'exclut pas la possibilité de tels accords. » Il s'agissait d'accords industriels, commerciaux et diplomatiques. « J'estime que, dans les conditions de développement pacifique, de tels accords sont possibles et utiles. »

Et c'est justement pour rendre possibles la cohabitation et la compétition pacifique entre les deux systèmes que le gouvernement des soviets a multiplié les propositions relatives au désarmement, concrètes, réalistes, depuis la première, à la conférence de Gênes en 1922, jusqu'aux dernières suggestions de Vichinsky: interdiction de l'emploi de la bombe atomique, pacte entre les cinq grandes puissances pour la condamnation de la préparation à la guerre et la consolidation de la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est un mensonge que de présenter l'état soviétique comme un facteur de guerre. Certes, ne lui demandez pas de cesser d'être lui-même; ne lui demandez pas de condamner le communisme...

M. Marrane. Très bien!

M. Berlioz. ...et de se rallier à la conception selon laquelle le capitalisme est éternel et bon; ne lui demandez pas non plus de fermer les yeux devant le danger dont il est menacé et de cesser d'être vigilant.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Et armé!

M. Berlioz. Ne le lui demandez pas, car elle a fait, depuis 1918, l'expérience d'interventions, de la constante conspiration contre elle. Elle est payée pour se méfier. Ne lui demandez pas d'oublier l'avertissement de Staline de 1918: « Ce serait une sottise de supposer que le capital international nous laissera tranquilles. Les classes existent, le capital international existe, et il ne peut voir paisiblement le développement des pays du socialisme en construction. » (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le pacte Atlantique, l'accord bilatéral, est une démonstration éclatante de l'aggravation de cet état d'esprit du capitalisme international. Vous avez compté, en le signant, en nous demandant sa ratification, sans le peuple de France, qui ne veut pas faire la guerre à ses libérateurs (*Nouveaux applaudissements*), qui ne veut pas être le fournisseur de chair à canon pour la sauvegarde d'un régime cher aux milliardaires américains et qui sait que, sans la France, les fauteurs de guerre seront privés de leur pièce maîtresse.

Ce peuple se battra contre vos visées antinationales, parce qu'il est patriote. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il n'a que faire d'un matériel que vous lui imposez, dont l'arrivée symbolise pour lui le destin funèbre qui est réservé à la France dans les plans du capitalisme international, celui de devenir un champ de carnage et de s'ensevelir sous les

ruines. Peut-être voulez-vous faire croire, avec vos imprécations, que la guerre est inévitable. Elle n'est pas inévitable, elle ne passera pas, parce que les forces de la paix ont grandi et que le camp de la paix bousculera vos projets militaires. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans le camp de la paix, le peuple français écoutera et traduira dans l'action politique de masse l'appel récent des assises nationales pour la paix et la liberté, où les délégués de toutes opinions, de toutes tendances, de toutes croyances, de toutes couches sociales du pays ont fait le serment solennel d'engager une action décisive contre un gouvernement qui trahit la France en trahissant la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marius Moutet.

M. Marius Moutet. Mes chers collègues, mon effort serait bref s'il s'agissait seulement de vous convaincre de voter le projet qui vous est soumis, mais comme, autour de ce projet, se poursuivent des propagandes qui mêlent à la politique extérieure des puissances toutes les conceptions idéologiques avec lesquelles on fait se battre les peuples, comme on dit à ce propos beaucoup de sottises qui, malheureusement, trouvent l'oreille de gens mal informés...

M. Marrane. Les socialistes, par exemple.

M. Marius Moutet. Attendez donc votre purge avec tranquillité, monsieur Marrane, pas de zèle. (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Léon David. C'est vous qui avez mal au ventre.

M. Marius Moutet. Pas de zèle, dis-je!

Il est donc indispensable de montrer tout de même que le présent projet est conforme à la politique que la France doit faire, pour poursuivre pour sa sécurité, dans une période où le monde ne se sent pas en sécurité et où les causes d'insécurité ne sont certainement pas celles qui ont été énumérées ici avec beaucoup d'apreté, de violence, de chaleur dans le ton, mais qui sont contraires à la vérité. Il suffira de faire un peu d'histoire pour démontrer que tout ce qui a été affirmé ici est exactement le contraire de ce que l'on doit penser. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Demusois. Suivant votre vocabulaire

M. Marius Moutet. Mais vous aussi, attendez les mains croisées votre purge; elle viendra à son heure. (*Rires à gauche.*)

M. Demusois. Alors, il n'y a que vous qui disiez la vérité.

M. Marrane. Vous avez la guerre au Viet-Nam sur la conscience.

M. Marius Moutet. La question qui nous est posée est la suivante: devons-nous armer notre pays ou, au contraire, y a-t-il autour de lui une telle atmosphère de sécurité que nous puissions nous réfugier dans une neutralité tranquille en laissant couler les événements? Devons-nous accepter l'aide militaire que nous avons sollicitée et qui nous est apportée par ce projet parce qu'il nous est impossible de nous défendre dans la situation actuelle du monde?

Mme Suzanne Girault. Quel aveu de faiblesse!

M. Marius Moutet. Ce qui est grave, c'est l'état d'esprit qui règne actuellement dans le monde. Une guerre s'est terminée et les traités de paix ne sont pas signés.

M. Marrane. Même avec le Viet-Nam!

M. Marius Moutet. Il sera signé avec le Viet-Nam le jour où les communistes voudront bien ne pas y entretenir la guerre (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*), la guerre pour une indépendance et pour une unité que la France, par ses assemblées représentatives, a accordées, mais pas aux représentants de la Russie soviétique.

M. Marrane. Ce n'est pas la Russie qui fait la guerre.

M. Marius Moutet. Si!

M. Marrane. Marseille n'est pas au Viet-Nam.

M. le président. N'interrompez pas, je vous prie; il s'agit d'un débat organisé.

M. Marius Moutet. L'insécurité dans laquelle nous nous trouvons tient évidemment au fait qu'un seul des traités de paix a été signé, celui avec l'Italie, mais que, ni avec l'Allemagne, ni avec l'Autriche, ni avec le Japon, nous ne nous sentons dans la voie de la signature des traités de paix. De telle façon que, cinq ans après la fin de la guerre, nous sommes plus loin que jamais de voir des accords entre les puissances essayer de rétablir la paix dans le monde.

Il y a donc là une situation qui, naturellement, est inquiétante et qui motive les préoccupations auxquelles répondent les accords comme ceux que maintenant nous sommes en train de réaliser et que nous avons acceptés en signant le pacte Atlantique.

Ce qui, actuellement, motive une sorte de regroupement des forces, ce sont les modifications profondes de la structure du monde, soit au point de vue politique, soit au point de vue stratégique. A l'Orient et à l'Extrême-Orient, une puissance impérialiste a été vaincue et a disparu; une autre nation asiatique, la Russie, a acquis une puissance énorme et s'est livrée

à des annexions territoriales extrêmement importantes qu'elle n'a pas abandonnées, ni par le traité de 1945 avec Tchchang Kai Chek, ni, au moins pour l'instant, par le traité qu'elle a récemment passé à Moscou avec Mao Tse Toung. Les bases militaires constituées par les ports de Port-Arthur et de Dairen sont toujours entre ses mains.

Quand on vient nous dire que cette nation n'a pas de bases militaires dans le monde, il y a au moins ces deux-là, qui ne seront rendues qu'après la signature du traité de paix avec le Japon, et si l'on en juge par la façon dont la Russie se prête à signer les traités de paix, on peut penser qu'un certain temps s'écoulera avant que les restitutions ne soient opérées.

Ainsi, deux grandes forces se trouvent en présence dans le Pacifique, la Russie et les Etats-Unis.

M. Marrane. Et la Chine!

M. Marius Moutet. En Europe, modification profonde aussi de la situation politique et de la situation stratégique. L'expansion slave trouvait sa barrière dans le germanisme. Celui-ci est écrasé, vaincu. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Il est obligé de renoncer à sa marche vers l'Orient, qui est la vraie cause de son conflit avec la Russie de tout temps et qui est aussi la vraie cause de son attaque contre la Russie en 1941.

Cet immense empire de Russie se trouve avoir non seulement pratiqué des annexions territoriales très importantes, mais encore, par une politique de pénétration derrière ses armées, il occupe une grande partie de l'Europe centrale. En face, se trouvent ces puissances occidentales, divisées, séparées, qui sont comme une poussière, comme des sables mouvants et qui sont, par conséquent, des proies faciles pour le cas où un expansionnisme impérialiste voudrait s'en emparer. Il n'est pas sain de jouer le rôle d'une proie, qui peut tenter des impérialistes, quels qu'ils soient.

C'est sans doute ce que la France ne veut pas faire lorsqu'elle signe le pacte Atlantique et lorsqu'elle s'engage dans une politique d'alliances et d'aide mutuelle, politique d'alliances et d'aide mutuelle qui, en somme, met deux blocs l'un en face de l'autre, en essayant autant que possible de rétablir un équilibre des forces.

Mais nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que cette politique des blocs avec des zones d'influence donne à la paix une base sûre et que cette politique de la balance des pouvoirs, de l'équilibre des forces, est la plus apte à maintenir la paix. Nous croyons même le contraire, car le déséquilibre peut revenir très rapidement, au moindre incident.

Naturellement, toutes nos espérances vont vers l'organisation de la sécurité collective. Une sécurité collective assez fortement organisée pour qu'aucune nation ne puisse passer outre aux décisions qui seraient prises par l'ensemble des puissances.

Nous avons cru en la Société des Nations. Nous y avons travaillé; nous y avons apporté toute notre foi et tout notre concours. Nous l'avons vue mise en échec par les puissances impérialistes et totalitaires. La condamnation, par la Société des Nations, de la guerre du Japon à la Chine n'a servi à rien.

L'Allemagne d'Hitler s'est retirée de la Société des Nations; les sanctions contre Mussolini n'ont pas été appliquées; et, dernier échec de la Société des Nations en face des puissances totalitaires, celles-ci ont poursuivi leurs tentatives à travers le monde, jusqu'au moment où, hélas! la guerre seule a pu les arrêter.

Si malgré tout, après cette guerre nous avons essayé une nouvelle tentative d'organisation des Nations Unies, c'est parce que nous mettons encore notre espérance dans l'organisation de la sécurité collective. Pourquoi et comment ne réussissons-nous pas à réaliser cette sécurité collective?

Oh! je sais, il y a des propositions spectaculaires de désarmement. On dénonce la bombe atomique. On oublie simplement qu'en 1946 la première offre de l'Amérique a été le pacte d'assistance mutuelle à quatre et pour quarante ans, et que la Russie l'a refusé. C'est de là que nous sommes partis pour arriver à cette notion d'une exactitude élémentaire que, dans l'état de destruction du monde, ceux qui avaient pu conserver leurs forces vives devaient leur aide aux autres puissances.

Le plan Marshall, pour rétablir la paix dans le monde et pour lutter contre la misère, a été offert à toutes les puissances; vous savez qui s'y est opposé!

Est-ce que vraiment, dans un pays comme le nôtre où tout de même le bon sens est assez bien partagé, on peut comprendre la violence déchaînée contre le plan Marshall. La plus cruelle des injures, paraît-il qu'on puisse nous décocher de ce côté (*L'orateur désigne l'extrême gauche*) c'est d'être marshallisé.

Mais oui, nous avons accepté et nous acceptons avec reconnaissance le plan Marshall, les 400 milliards de francs qui ont été débloqués au cours de l'année qui vient de s'écouler jusqu'au mois d'octobre pour des équipements qui ne nous ont pas été imposés mais que nous avons choisis nous-mêmes, suivant nos besoins, comme nous l'avons souhaité et désiré! Pourquoi cette campagne contre le plan Marshall? Il faut tout de même en chercher les raisons.

M. Marrane. Le chômage en France!

M. Marius Moutet. On nous dit qu'il faut éviter de tomber sous la domination économique des Etats-Unis! Sommes-nous sous la domination économique des Etats-Unis parce que nous avons des tracteurs américains, ou parce que, dans nos mines, nous extrayons le charbon avec des outils qui viennent d'Amérique et que nous avons acheté un certain nombre de locomotives de l'autre côté, en trop grand nombre, paraît-il?

M. Marrane. Du cheving gum et de la coca cola!

M. Marius Moutet. Mais, je ne pense pas, pour ma part, que notre pays soit sous la dépendance économique de l'Amérique!

M. le ministre des affaires étrangères. C'est précisément pour nous libérer et assurer notre indépendance que l'on nous équipe.

M. Marius Moutet. En vérité, cette campagne, pourquoi est-elle faite? Il faut le comprendre: c'est parce que tout le monde ne veut pas que les nations se relèvent des ruines causées par la guerre. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Marius Moutet. Mais comment le mensonge de la campagne menée contre le plan Marshall n'est-il pas éclatant?

Aujourd'hui, le premier point de la motion préjudicielle de M. Prunet, c'est le paiement des 3.000 francs. Eh bien! si nous consacrons des milliards pour notre armée, est-ce que cela faciliterait l'octroi de la prime des 3.000 francs ou l'augmentation des salaires? Si nous n'avions pas les 400 milliards du plan Marshall, est-ce que nous aurions pu nous tirer de la situation effroyable dans laquelle nous étions?

Alors, il y a donc bien une idée directrice à cette campagne organisée. Nous ne pouvons pas croire qu'elle ait pris naissance dans notre pays, car elle coïncide exactement avec les campagnes menées par toute la presse de la Russie soviétique. (*Nouveaux applaudissements.*)

Alors, la première possibilité de défense contre la guerre, c'est le rétablissement de la situation économique du monde.

Ce relèvement des populations appauvries par la guerre, est la lutte pour la paix, pour le rétablissement de l'ordre, car la guerre est née du désordre et par le mécontentement de ceux qui ne pouvaient pas supporter les effroyables misères qui sont la conséquence des guerres.

Eh bien, non, il paraît que nous sommes marshallisés, ce qui veut dire que nous trahissons notre pays, comme on l'a dit à cette tribune tout à l'heure, en acceptant cette aide qui nous a été donnée, comme nous trahissons encore notre pays en acceptant des armements qui nous dispensent, dans une large mesure, d'en fabriquer ou qui nous permettent d'en fabriquer d'autres avec les sommes ainsi économisées. Et l'on voit soutenir, dans notre pays, que tout cela n'a d'autre but que de préparer la guerre.

Ce qui est le plus dangereux pour la paix, c'est évidemment la division du monde. Seulement, il y a une partie du monde où tout se passe au grand jour, où l'on peut discuter devant les peuples un projet comme celui-ci. Et puis, il y a une autre partie du monde avec laquelle il n'y a plus d'échange ni d'hommes, ni d'idées et où, par conséquent, on peut faire toutes les propagandes contre l'autre fraction du monde.

On vient alors nous raconter, à nous qui sommes capables de nous défendre contre cette propagande, que de l'autre côté on ne veut pas la guerre. Mais il ne nous est pas possible de répondre parce qu'il n'y a qu'un parti unique, là-bas, il n'y a qu'une presse unique.

Voilà ce qui est dangereux pour la paix du monde, plus que tout le reste (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), c'est le fait qu'une fraction de l'humanité est ainsi séparée de l'autre et que, si immense que soit le vase dans lequel elle est enclose, elle est tout de même dans ce vase clos où toutes les propagandes sont possibles sans qu'on y puisse répondre.

M. Georges Laffargue. C'est le fascisme rouge!

M. Marius Moutet. Voilà le plus grand danger pour la paix du monde. C'est cette impossibilité pour les hommes de se connaître les uns les autres et, de cette méconnaissance, viennent tous les malentendus.

M. Demusois. Vous oubliez qu'avant la guerre l'Union soviétique était seule, alors que maintenant il y a les républiques populaires en Europe. Actuellement, même, un autre grand pays, la Chine, s'institue en démocratie populaire!

M. Marius Moutet. Soyez tranquilles, nous allons parler des républiques populaires!

M. Demusois. Notre réseau d'amitiés va en s'élargissant et dans tous les pays capitalistes des millions d'hommes sympathisent avec le grand pays de l'Union soviétique. (*Exclamations.*)

M. Marius Moutet. Avant d'arriver à la formation des républiques populaires et aux conditions dans lesquelles elles sont installées et instituées, peut-être est-il bon de se demander si nous pouvons avoir confiance dans les déclarations pacifiques

de telle ou telle puissance et si vraiment leur histoire récente nous permet de penser que jamais elles ne se livreront à une agression, et que, comme l'a dit M. Berlioz, jamais elles ne se transporteront sur le territoire d'un autre pays. Eh bien; malheureusement, j'ai une opinion absolument contraire et je pense qu'en ce moment on a tort de croire que c'est contre le communisme que nous devons lutter...

M. Demusois. Allons donc!

M. Marius Moutet. Nous sommes dans une de ces situations politiques comme le monde en a toujours connu ou les raisons idéologiques ont toujours couvert les ambitions de telle ou telle puissance.

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Marius Moutet. Quand c'étaient les guerres de religion dans notre pays, les Guise et la Ligue étaient d'accord avec Philippe II d'Espagne et nous ne nous faisons pas faute de nous appuyer, au besoin, sur les princes allemands et sur le luthérianisme quand nous avions un cardinal à la tête de notre gouvernement. Ainsi, on a toujours coloré avec des idéologies quelconques les ambitions des puissances de telle façon que la politique aujourd'hui n'est pas différente de ce qu'elle était hier.

Il ne s'agit pas de refaire contre le communisme un cordon sanitaire contre lequel, en 1917, nous nous sommes énergiquement élevés et contre lequel nous avons combattu en disant que c'était une lourde erreur. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

Plusieurs sénateurs à gauche. C'est la vérité.

M. Marius Moutet. Il ne s'agit pas de cela; il s'agit de savoir si vraiment la Russie soviétique n'est pas une puissance inquiétante pour la paix et si, véritablement, des hommes politiques responsables ne doivent pas prendre les mesures qu'impose leur propre sécurité.

J'ai été frappé par un article d'un sociologue italien, M. Benedetto Croce qui, récemment, constatant que la Russie était devenue une des premières puissances du monde, disait:

« En touchant à ce haut degré de force, le communisme s'est entièrement dissous en tant que communisme. Il a découvert l'irréalité de son idéal et il est devenu simplement slavisme. »

Plus loin je lis: « Il n'y a plus rien du communisme d'autrefois, rationaliste et humanitaire: il y a l'enchantement de l'impérialisme slave auquel ils sont complètement soumis et qu'ils communiquent aux autres comme le destin imminent de l'Europe et du monde. »

M. Marrane. S'il n'y a plus de communisme, donnez les 3.000 francs! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Marius Moutet. Quand Staline était d'accord avec Hitler... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Voix nombreuses au centre. Très bien! très bien!

M. Marius Moutet. Nous le savons aujourd'hui par les mémoires de Ciano, par les documents de Nuremberg.

Nous savons par exemple, que, peu de jours après, Hitler portait les appréciations suivantes lors de l'entrevue du Brenner:

« Il paraît, dit-il à Mussolini, que la Russie aussi est en train d'accomplir une évolution de grande envergure. La voie sur laquelle Staline s'est mis semble mener à une sorte de nationalisme slavo-moscovite et s'éloigner du bolchevisme à base judéo-internationale. » (*Rires à l'extrême gauche.*)

Voilà ce que l'on trouve dans les mémoires de Ciano. Les faits vont-ils corroborer cette appréciation?

Chaque fois que l'on parle du pacte germano-soviétique, les communistes nous disent: Munich! Mais quand on a discuté en 1939 avec M. Molotov et les Russes de la question de savoir s'ils entreraient avec nous dans la guerre où le pacte qui nous liait à la Pologne nous obligeait, nous-mêmes, à entrer, est-ce que l'on a parlé de Munich? Pas du tout. Cela a été un marchandage pour savoir quels territoires la Russie aurait le droit de faire occuper par ses troupes. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ce marchandage était le suivant: nous voulons que nos troupes occupent les trois pays lithuaniens.

M. Marrane. Ils appartenaient à la Russie avant 1914.

M. Vanrullen. C'est le vrai panslavisme!

M. Marius Moutet. Justement, c'est là que je veux en venir, pour vous montrer que la politique ne change pas et que l'étiquette ne fait rien à la chose.

On peut avoir des idéologies absolument opposées, mais quand les ambitions sont d'accord, les idéologies disparaissent; les idéologies ne réapparaissent que lorsque les ambitions sont opposées. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Georges Laffargue (S'adressant à l'extrême gauche.) On vous déculotte! (*Vives protestations à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. Demusois. Ce que dit M. Moutet est contraire à tout ce qui figure dans le Livre jaune et aux déclarations mêmes de M. Coulondre.

M. le président. Monsieur Moutet, veuillez continuer!

M. Marius Moutet. Il s'agit de savoir pour la Russie quel est celui des deux qui lui donnera le plus, car ce qu'elle veut avant

tout, ce sont les occupations militaires. En effet, une fois qu'elle a militairement occupé un pays, elle ne le quitte plus jamais. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Alors naissent les régimes de démocraties populaires. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

Seulement il faut rapprocher certains faits et certaines dates. A quelle date M. Litvinov a-t-il été remplacé par M. Molotov ? A quel moment ce dernier a-t-il commencé à essayer de se rapprocher d'Hitler ? Dès le 17 avril 1939; vous n'avez qu'à consulter les documents de Nuremberg !

Bien mieux, l'initiative des sondages officiels d'Hitler par Moscou avait commencé en avril 1939. Qu'on vienne donc nous parler de Munich ! Alors, chose curieuse, ce que les Britanniques et les Français n'avaient pas accordé, Hitler l'accorde, de telle façon que le pacte de non-agression du 23 août 1939 fut, en fait, un pacte d'agression contre la Pologne... (*Nouvelles marques d'approbation.*)

M. Boisrond. Un permis de tuer !

M. Marius Moutet. ...et que les accords germano-soviétiques de septembre 1939 ont été fondés sur ce partage de l'Europe orientale.

Voilà qui est évident, et cela a continué pendant les deux années où a existé l'alliance germano-soviétique.

M. Demuosois. C'est contraire aux déclarations du représentant de la France en Allemagne, à l'époque; j'en appelle à M. Schuman, ministre des affaires étrangères.

M. Marius Moutet. A quel moment cela a-t-il cessé ? Lorsque les deux ambitions rivales se sont trouvées en opposition dans les Balkans, car l'Allemagne, qui poursuivait sa marche en Europe occidentale, qui ne pouvait pas accepter l'installation de la Russie dans les bouches du Danube, et qui avait besoin de cet exutoire sur la Mer Noire pour poursuivre son fameux « Drang nach Osten », n'admit pas que la Russie gardât une situation privilégiée dans les Balkans. C'est alors que le conflit a commencé; ce fut la source de la guerre.

Il y avait eu le pacte tripartite, entre l'Allemagne, le Japon et l'Italie, auquel Molotov avait accepté de se joindre. A la Russie, ce pays qui ne tient pas à s'étendre (*Sourires*), on donnait carte blanche en Asie. Molotov avait naturellement accepté, mais comme il maintenait ses revendications sur l'Europe orientale, cela ne faisait plus du tout l'affaire de l'Allemagne; aussi la guerre devenait-elle inévitable.

On a fait un rapprochement incroyable entre l'accord germano-soviétique de Moscou et le traité de Tilsitt, signé par Napoléon et Alexandre II, afin de montrer que la Russie d'aujourd'hui ne fait que chausser les bottes du tsarisme et poursuit exactement les mêmes objectifs que la diplomatie tsariste, y compris ceux qu'elle recherchait avec Napoléon. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les deux ambitions étaient rivales. Napoléon voulait les mains libres en Europe. Mais que réclamait Alexandre ? La Finlande, les Etats baltes, la Bessarabie et les principautés danubiennes, exactement ce qu'a obtenu la Russie par le pacte germano-soviétique !

Par conséquent, ces deux rapprochements historiques suffisent tout de même à nous permettre d'éprouver quelques doutes sur ce fait que la Russie est un pays qui ne se livrera jamais à aucune agression contre aucun pays et qu'elle ne désire pas s'étendre territorialement. Les faits démontrent que c'est là une proposition entièrement inexacte et contraire à la réalité des choses.

M. Chaintron. C'est un postulat d'évidence !

M. Marius Moutet. Par conséquent, la démonstration est celle-ci : la Russie ne connaît que ses intérêts. (*Très bien ! très bien !*) et les pactes ne valent pour elle que dans la mesure où ils sont conformes à ses intérêts du moment.

M. Marrane. Et à la paix des peuples !

M. Boisrond. Avec la piétaille de Staline !

M. Marius Moutet. Alors la confiance ne règne peut-être pas et n'a peut-être pas de raison de régner. C'est pourquoi nous croyons que nous devons, à cet égard, être vigilants. M. Berlioz nous a bien dit : « Nous resterons ici en face de vous » ; mais ils resteront pour attendre l'armée rouge ! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Marrane. M. Berlioz n'a pas dit cela; c'est inexact !

M. Marius Moutet. Mais c'est moi qui le dis. Ils resteront pour attendre l'armée rouge pour qu'elle prenne dans notre pays le même délai qu'elle a pris à Berlin, de deux années, pour y faire des « élections libres »... (*Très bien ! très bien !*)

M. Marrane. Nous n'avons pas besoin de l'armée rouge !

M. Marius Moutet. ...c'est-à-dire le temps d'organiser le pays au point de vue policier, parce que c'est un régime policier, et au point de vue militaire, parce que c'est une dictature militaire. Ce qu'on ferait exactement, n'est-ce pas ? dans un pays comme dans le nôtre a été réalisé dans la Corée du Nord. Il y a là deux exemples typiques que M. le président voudra bien me permettre de donner.

L'accord passé entre les Etats-Unis, et la Russie dispose qu'en Corée, au Nord du 38° parallèle, ce sont les Russes qui doivent désarmer les Japonais; et qu'au Sud de ce même parallèle ce sont les Etats-Unis qui ont cette mission. Les Etats-Unis désarment les Japonais, puis s'en vont; mais les Russes restent et ils installent une république démocratique populaire coréenne. Il faut savoir ce que c'est que la Corée pour se rendre compte ce que peut être une démocratie populaire coréenne.

M. Chaintron. Quel mépris avez-vous pour ces populations !

M. Marius Moutet. Mais les armées russes sont toujours là. Quand les Américains ont vu cela, ils sont revenus avec quelques instructeurs pour organiser une armée coréenne. Ils ont surtout apporté de l'argent; ils ont partagé les terres japonaises entre les paysans coréens, et ils ont empêché l'exportation du riz. Ainsi, ces gens mangent à leur faim et l'idée de leur indépendance est maintenant ancrée chez eux, parce qu'ils constituent maintenant une nation démocratique, sans occupation militaire, alors que, de l'autre côté, la république démocratique n'est qu'une création de l'armée rouge. Voilà ce que c'est que cette république démocratique !

M. Marrane. Vous avez le mépris des peuples !

M. Marius Moutet. Cela ne nous empêche pas de penser que nous, partisans de la paix, nous devons viser à l'entente entre les nations et que, même en face de toutes ces appréhensions, qui justifient nos essais d'organisation pour nous défendre, nous devons tout de même inlassablement chercher cette entente, même si nous n'avons en elle qu'un très faible espoir et si la loyauté de nos adversaires n'est pas pour nous un article de foi.

On a parlé tout à l'heure de M. Dean Acheson. Il a dit que l'Amérique aussi ne refusait pas de parler, mais il a indiqué dans quelles conditions. Ce sont celles posées par un esprit réaliste...

M. Marrane. Et capitaliste !

M. Marius Moutet. ...réaliste et démocratique, et qui pense qu'il n'y a pas de possibilités de discuter du sort des peuples si les peuples ne sont pas libres, et c'est cette liberté qu'il voudrait instituer.

Alors nous aussi, nous disons à notre Gouvernement: nous voterons ces mesures de sauvegarde.

M. Léon David. Et vous parlez de liberté !

M. Marius Moutet. Nous conservons notre foi dans l'organisation de la sécurité collective. Nous vous demandons de ne négliger aucune occasion qui puisse se présenter pour discuter, pour parler, de l'organisation de la paix.

M. Léon David. Pour faire la guerre !

M. Marius Moutet. Le Gouvernement aura d'autant plus de chance de réussir que, de l'autre côté, on saura que nous ne sommes pas dupes, que nous savons ce que nous voulons et où nous allons, que l'on sentira que nous ne sommes pas une proie facile et tentante, et que si cet expansionnisme se manifestait sous une forme agressive, nous aurions les moyens de défendre notre indépendance et notre liberté. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Pinton. Mesdames, messieurs, dans ce débat, je n'interviendrai évidemment en aucune façon sur l'aspect militaire. Mais ce traité est la suite logique d'un acte purement diplomatique: le pacte Atlantique. Il reste donc pour partie dans la même perspective. C'est dans cette perspective que je voudrais me placer.

Au surplus, j'étais intervenu sur ce même sujet en juillet dernier. Je ne veux pas me répéter ici, non que j'aie l'outrecuidance de supposer que vous ayez gardé dans vos esprits le souvenir de ce que j'avais dit alors, mais je voudrais uniquement reprendre un ou deux points. D'abord, indiquer à mon sens qu'il y a une question qui a été longuement débattue et que je considère comme réglée tant par les débats que par les interventions du Gouvernement. Je veux dire que le pacte Atlantique n'excluait pas — et il en est de même de l'acte qu'on nous demande de ratifier — la possibilité du danger allemand que nous ne pouvons pas perdre de vue et que je crois, en toute honnêteté, le traité qui est conclu aujourd'hui permet d'affronter.

Au reste, je pense aussi qu'il est inutile d'insister sur le caractère purement défensif du pacte d'assistance militaire. A cet égard, je voudrais, en tout et par tout, reprendre une citation que j'emprunte à notre ministre des affaires étrangères, qui, ici même, le 1^{er} mars 1949, déclarait: « Il faut qu'on sache, il faut que nous disions que l'opposition de ces deux blocs n'est pas le fait des puissances occidentales. Le bloc oriental s'est formé avant le bloc occidental au cours de l'année 1947, au lendemain de l'échec de la conférence de Moscou ».

M. Marius Moutet. Du pacte d'assistance mutuelle !

M. Pinton. Mais aussi bien on s'efforce de démontrer avec abondance que le bloc oriental est le bloc de la paix, ce bloc oriental que la Russie dirige d'une volonté de fer, et vous savez par quels moyens. Au demeurant, toute l'argumentation

des partis communistes du monde entier n'est que la reprise et le développement d'une formule de Molotov que je veux citer ici : « L'union occidentale a été créée contre l'U. R. S. S. et contre les états de démocratie populaire, bien que la politique de paix de ces pays soit un fait indiscutable et connu de tous ». Eh bien ! une fois de plus, examinons cette politique dans le présent et dans le récent passé.

M. Marrane disait tout à l'heure : « L'Union soviétique, c'est la paix ! ». J'ai le regret de lui dire que sa citation est mauvaise, car si quelqu'un a dit cela dans le passé, en parlant de l'Empire, il n'a jamais apporté la paix. Mais sans lui chercher cette chicane, je dirai que nous avons le devoir d'examiner si vraiment tout ce que nous avons vu et tout ce que nous savons de la politique récente de l'Union soviétique est le témoignage et le gage de la paix.

Nous avons le droit d'affirmer, entre autres choses, que la politique des Russes, au cours des dix dernières années, est, qu'on le veuille ou non, incontestablement une politique d'expansion continue, qui reprend par des méthodes différentes et avec un succès supérieur toute la vieille politique panslaviste des tsars vers l'Est, le Sud, l'Ouest et le Sud-Ouest.

M. Moutet a dit tout à l'heure, avec une flamme et une jeunesse que je ne peux égaler (*Sourires*), tout ce qu'il faut entendre par là. Pour ma part, je me bornerai tout simplement à venir appuyer son argumentation par un certain nombre de citations que j'ai puisées aux meilleures sources. J'entends, pour une part, à des textes diplomatiques irréfutables et, pour une autre part, aux sources les plus authentiques et les plus irréfutables, j'allais dire aux livres sacrés du communisme international.

Incontestablement, le but invoqué est l'extension du communisme au monde entier. Mais, en attendant, le communisme est essentiellement le moyen et le facteur qui doivent conduire à la satisfaction des visées traditionnelles de l'impérialisme panslaviste.

Il n'est que de regarder ce qui se passe dans cette Europe orientale des démocraties populaires pour comprendre que la communisation de ces pays doit servir avant tout les intérêts directs et matériels de la Russie soviétique.

Je ne veux pas parler de la subordination politique, elle est abondamment connue ; mais il faudra bien un jour qu'on aille de plus près voir ce qu'est l'exploitation économique systématique des républiques populaires...

M. Georges Laffargue. Très bien ! très bien !

M. Pinton. ...qu'on aille voir ce système d'échanges qui ressemble de très près au système de la collaboration économique, telle que l'a conçue Hitler.

Le jour où l'on examinera cela à fond, on comprendra un certain nombre de procès, car des gens comme ceux qui ont été exécutés n'avaient pas cessé d'être des communistes, quoi qu'on en ait dit ; ils avaient simplement protesté contre le pillage systématique de leur pays par la Russie soviétique. (*Applaudissements.*)

M. le vice-président de la commission de la défense nationale. C'est d'ailleurs le sens de la révolte de Tito et de ses amis. (*Eclamations à l'extrême gauche.*)

M. Chaintron. On a les amis qu'on mérite !

M. Pinton. Mais à chaque jour suffit sa peine. Pour l'instant, puisque l'on parle du nationalisme expansionniste panslaviste, je pourrais citer Karl Marx comme j'avais déjà fait au mois de juillet, après M. Pezet, en prenant d'ailleurs presque les mêmes expressions dans des textes différents et où l'apôtre que vous invoquez dénonçait, en des termes dont la juxtaposition aux faits actuels étonne, l'impérialisme russe du milieu du dix-neuvième. Je montrerai que ce nationalisme russe a toujours été prêt à se satisfaire à n'importe quelles conditions avec n'importe quel partenaire.

Il y a tout de même un livre qu'on a discuté, mais qu'on n'a pas pu contester, ce sont les documents germano-russes. On en a fait déjà une utilisation abondante. Je me bornerai, en tout et pour tout, à un moment qui est le point culminant et en même temps la fin ou la fin proche des relations d'amitié et d'alliance, je veux dire cette période d'octobre 1940 qui précède la grande entrevue à Berlin, entre Molotov, Ribbentrop et Hitler, les 12 et 13 novembre 1940.

Une lettre de Ribbentrop à Staline, du 13 octobre, invite ouvertement la Russie à adhérer à l'alliance Allemagne-Italie-Japon, dans des termes que je cite exactement.

« En résumé, disait von Ribbentrop, j'aimerais affirmer que, dans l'opinion du Führer, il apparaît que la mission historique des quatre puissances — dont faisait partie l'U. R. S. S. — est d'adopter une politique à longue échéance et d'orienter le développement futur de leurs peuples dans des voies exactes, par la délimitation de leurs intérêts et de leurs zones d'influence sur une échelle mondiale. »

Ceci, évidemment, est une déclaration de von Ribbentrop ; mais quelle va être la réponse de Staline à cette offre de partage du monde et de délimitation des zones d'influence dans

lesquelles, évidemment, il ne saurait être question un instant de consulter la volonté des pays ou de respecter leur indépendance. Quel refus digne, catégorique et brutal, allons-nous voir ?

La lettre qui est la réponse de Staline, du 22 octobre 1940, commence ainsi :

« Mon cher monsieur Ribbentrop, j'ai reçu votre lettre et je vous remercie sincèrement de votre confiance.

M. Georges Laffargue. Très bien !

M. Pinton. « Je suis d'accord avec vous qu'une nouvelle amélioration des relations entre nos pays est tout à fait possible sur des bases permanentes d'une délimitation à longue échéance des intérêts respectifs.

« M. Molotov estime qu'il est dans l'obligation de vous rendre votre visite à Berlin et il accepte par conséquent votre invitation ».

C'est ici que se placent les entrevues dont nous avons un mémorandum, lequel n'a pu être comme n'importe quelle pièce diplomatique, établi que par l'accord des deux parties.

Dès la première entrevue, M. Molotov déclare qu'à son départ de Moscou, Staline lui a donné des instructions précises et que tout ce qu'il peut dire est conforme aux vœux de Staline. Cela est évidemment une caution et une garantie.

« Il confirme l'opinion du Führer que les deux partenaires ont tiré des bénéfices substantiels de l'accord germano-russe.

M. Georges Laffargue. Très bien !

M. Pinton. L'Allemagne a reçu un solide arrière-pays qui, ainsi qu'il est universellement reconnu, a été d'une grande importance pour le développement des événements pendant le cours de cette année 1940. » (*Applaudissements.*)

M. Georges Laffargue. Très bien ! La voilà la trahison en toutes lettres !

M. Marrane. Le pacte Atlantique !

M. Pinton. Au cours de la deuxième conversation, Molotov s'intéresse alors au sens du pacte tripartite :

« Quelle était la signification de l'ordre nouveau en Europe et en Asie et quel rôle doit y être dévolu à l'Union soviétique ? »

« Ces questions doivent être discutées pendant les présentes conversations et durant la visite attendue à Moscou du ministre allemand des affaires étrangères sur laquelle les Russes comptent d'une manière définitive. »

Je répète que tout ceci est tiré d'un mémorandum qui n'a pu être fait que par l'accord commun des deux parties.

L'autre citation, qui ne peut pas être jugée moins authentique, c'est l'article 2 du protocole signé le 13 novembre :

« L'Allemagne, l'Italie, le Japon et l'Union soviétique entendent respecter leurs sphères respectives d'influence. Dans la mesure où ces sphères d'influence viendront en contact, les puissances se consulteront dans un esprit amical au sujet du problème posé à cette occasion. »

Où est là-dedans le respect de l'indépendance des nations qui sont incluses, bon gré mal gré, dans les sphères d'influence ? Où puiser cette certitude, qui nous est si généreusement prodiguée, que l'U. R. S. S. respecte toute la liberté des autres et qu'elle aime la paix, puisqu'elle n'hésite pas, pour s'assurer des avantages considérables, à s'entretenir — et en quels termes aimables ! — avec ceux qu'elle devait appeler un peu plus tard les « bandits fascistes » ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Georges Laffargue. Très bien ! Il faudrait qu'ils écoutent là-bas, cela les intéresse !

M. Pinton. Au surplus, l'entrevue ne donnera pas satisfaction aux Russes, et l'on sait bien que la visite de Ribbentrop n'eût jamais lieu, mais cela ne signifie pas que les dirigeants de la politique étrangère soviétique aient abandonné la partie puisque, le 26 novembre, l'ambassadeur du Reich communiquait à son gouvernement la déclaration formelle qui est citée — et je pense qu'on ne peut pas imaginer qu'un ambassadeur renseignant son gouvernement puisse lui dire autre chose que ce qu'il a effectivement entendu — déclaration, et c'est là que je voulais en arriver essentiellement, qui est la définition même du problème d'expansion russe et, j'ajoute, la condition de l'adhésion de la Russie au pacte tripartite :

1° Retrait des troupes germaniques de Finlande ;

2° Et là encore je cite : « Dans les mois prochains, la sécurité de l'Union soviétique dans les détroits sera assurée par la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle avec la Bulgarie, qui est géographiquement située dans la zone de sécurité russe au voisinage de la mer Noire, et par l'établissement d'une base terrestre et navale russe dans les parages du Bosphore et de la Mer Noire. » (*Très bien ! très bien !*)

Troisième condition : les territoires du Sud de Batoum et de Bakou, dans la direction générale du golfe Persique, seront reconnus comme le centre des aspirations de l'Union soviétique.

Enfin, dernière condition — j'attire votre attention — le pacte devait viser une démarche commune pour obtenir l'adhé-

sion de la Turquie au pacte tripartite, avec, comme corollaire, comme conséquence, comme preuve de bonne volonté, la cession d'une base militaire et navale aux Russes dans les Dardanelles.

Si la Turquie refusait — ici, je cite, car on ne peut dans un texte semblable que citer textuellement — « Un accord des quatre puissances avisera aux moyens de préparer et de mettre à exécution, pour parvenir à ces fins, les mesures diplomatiques et militaires. A cet effet, un accord séparé devra être conclu ».

C'était bien un projet d'assistance militaire, qui me paraît tout de même infiniment plus nocif que celui dont nous parlons aujourd'hui, et que la Russie soviétique s'offrait à conclure avec des partenaires un peu plus inquiétants que ceux qui sont en présence aujourd'hui. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Au surplus, nous ne pouvons séparer, je le répète, l'expansion russe de l'expansion du communisme. Que les dirigeants du Kremlin n'aient aucun goût pour la guerre ouverte, j'en suis d'accord et j'y reviendrai tout à l'heure, mais elle n'est pourtant pas exclue nécessairement et un passé comme celui que je viens d'évoquer, auquel bien d'autres traits pourraient s'ajouter, peut justifier quelque inquiétude. Nous n'avons pas davantage le droit de négliger un avertissement parfaitement clair puisé, lui, aux sources mêmes du communisme international.

Ce que doit être l'aide soviétique aux pays qui entreprennent la révolution nous est dit par Staline lui-même, dans l'ouvrage qui s'appelle « Questions du léninisme ». Je précise : onzième édition, de 1945, page 104, sous la forme d'une citation de Lénine, reprise à maintes reprises par Staline : « Faire le maximum de ce qui est réalisable dans un seul pays pour le soutien, l'éveil de la révolution dans tous les pays. Elle [cette aide] doit consister en ce que le prolétariat victorieux d'un seul pays, après avoir organisé chez lui la production socialiste, se dressera contre le reste du monde capitaliste en attirant à soi les classes opprimées des autres pays, en les poussant à s'insurger contre les capitalistes, en employant même, en cas de nécessité, la force militaire contre les classes d'exploiteurs et leurs Etats ».

Enfin, en terminant cette première partie, je voudrais tout de même remarquer avec gravité, sans passion, mais parce que c'est un fait, que, dans aucun pays du monde jusqu'à ce jour, nous n'avons vu le régime bolchévique s'introduire par le fait de la volonté de la majorité. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Dans tous les pays du monde où s'est introduit le régime soviétique, il ne l'a jamais fait que dans la guerre ou par la guerre; que ce soit en Russie, que ce soit dans les pays d'Europe orientale, que ce soit en Chine, ou que ce soit, comme on le voit, par des tentatives récentes ou actuelles, en Grèce ou en Indochine. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Chaintron. La III^e République aussi est née de la guerre! Et la IV^e également!

M. Georges Laffargue. Au lendemain de la mi-carême, il faut jeter les masques, monsieur Chaintron.

M. Pinton. On reconnaît que tout cela représente un ensemble d'actes inquiétants qui expliquent la nécessité de précautions même d'ordre militaire. Ceux qui croient à la vertu du pacte d'assistance ne sont pas nécessairement des bellicistes assoiffés du sang de l'U. R. S. S. et des démocraties populaires. Cela ne signifie pas — je veux dire très franchement et honnêtement ce que je pense — que nous devons attendre la guerre pour ce soir ou pour demain, parce qu'après-demain nous serions plus forts à l'aide du pacte. Je crois qu'il y a, pour ne pas envisager une guerre, du moins immédiate ou à assez brève échéance, deux raisons : la première c'est que, si je condamne les dirigeants soviétiques et leur politique à l'égard de notre pays, je ne leur fais pas l'injure de les prendre pour des fous ou pour des imbéciles. Je sais qu'ils ont un réalisme, une prudence calculée, machiavélique, et que cette prudence saura toujours les arrêter avant qu'ils ne s'engagent dans des aventures trop dangereuses, trop difficiles ou trop incertaines.

M. Marius Moutet. Très bien!

M. Pinton. Je crois en toute honnêteté qu'un peuple comme la Russie, qui a laissé 17 millions de morts dans la guerre, et qui a subi des destructions considérables, ne peut pas envisager une guerre offensive comme un moyen de propagande et, je le répète, il n'en a pas besoin. Il y en a assez d'autres.

M. Chaintron. Alors, pourquoi?

M. Pinton. J'en arriverai à la deuxième raison de ne pas penser à la guerre, qui est aussi la raison d'un certain nombre de réserves personnelles que j'ai manifestées à l'égard de l'acte que nous discutons aujourd'hui. Je dois dire ici qu'ayant parlé jusqu'à présent au nom de mon groupe tout entier, ce que je vais dire maintenant ne peut engager que moi-même.

Voyez-vous, reprenant ici, encore une fois, ce que je disais en juillet dernier — et je ne peux me contredire, puisque je

n'ai pas cessé de penser la même chose — la France, l'Europe occidentale sont à mon sens beaucoup moins menacées par une invasion venue de l'extérieur que par une invasion intérieure qui se développe chaque jour sous nos yeux. S'il en fallait une preuve, ne pourrions-nous constater ce que nous avons vu dans une autre assemblée : une opposition délirante, frénétique, se développer contre le projet de loi visant les sabotages, qui n'avait d'autre objet que de repousser dans une certaine mesure cette invasion intérieure, alors que le débat sur ce texte d'ordre militaire, qui devrait tellement inquiéter la Russie, s'est développé dans l'autre assemblée comme il se développe ici, dans un calme parfait et une demi-indifférence des partisans d'extrême gauche. (*Applaudissements et rires sur de nombreux bancs.*)

M. Marrane. Vous avez limité notre temps de parole, et maintenant vous vous étonnez que nous ne parlions pas!

M. Pinton. La puissance communiste qui monte à l'assaut des institutions occidentales n'espère pas, par les moyens de la propagande, par ce que j'appellerai la propagation de la foi, conquérir le pouvoir grâce au jeu normal des institutions démocratiques. Elle a besoin d'une force extérieure à elle. Cette force c'est l'incertitude des conditions d'existence d'un trop grand nombre de nos concitoyens.

M. Marrane. Alors, faites-la cesser!

M. Pinton. Cette force, c'est l'insuffisance du pouvoir d'achat de trop nombreux ouvriers, employés, fonctionnaires, pour ne pas parler de ces éternels sacrifiés que sont les vieux et les vieilles de France...

M. Marrane. Donnez-leur les 3.000 francs!

M. Pinton. ... Ce sont les impôts trop lourds (*très bien! très bien!*) qui démoralisent les classes moyennes, armature de notre pays, c'est l'impuissance de notre pays à trouver jusqu'à présent un potentiel économique et social suffisant; en un mot, c'est le désordre et la misère que le parti communiste exploite sans vergogne, qu'il entretient et qu'il produit chaque jour, non seulement en exploitant toutes nos difficultés, mais en les créant par le désordre qu'il perpétue (*Applaudissements sur de nombreux bancs*) par les grèves politiques et par ce climat de pré-guerre civile qui est le sien et qu'il cherche à répandre jusque dans nos assemblées.

Après tout, quand on dit qu'il ne faut pas que les armements américains puissent servir au maintien de l'ordre et à la répression de troubles intérieurs, je réponds : certes! mais il y a quelque chose de mieux à faire que de formuler cette interdiction, c'est de faire en sorte que l'ordre ne soit pas troublé, qu'il n'y ait pas de troubles intérieurs dans ce pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Marrane. Il y a la grève générale à Lyon!

M. Pinton. Que cette politique de désorganisation, d'invasion par l'intérieur, soit la tactique certaine du parti communiste, les faits le prouvent, mais la théorie aussi. Il faut toujours, dans un parti aussi dogmatique, aussi totalitaire que le parti communiste, se reporter aux sources. Et celles-ci ne manquent pas. Interrogeons donc nos classiques et je vous invite, mes chers collègues, à le faire un instant avec moi.

Toujours dans *Les questions du léninisme*, même édition, page 25, se trouve encore un texte de Lénine, cité par Staline : « La loi fondamentale de la révolution, la voici. Pour qu'une révolution ait lieu, il ne suffit pas que les masses opprimées et exploitées prennent conscience de l'impossibilité de vivre comme autrefois et réclament des changements. Pour que la révolution ait lieu, il faut que les exploités ne puissent pas vivre et gouverner comme autrefois. C'est seulement lorsque ceux d'en bas ne veulent plus et lorsque ceux d'en haut ne peuvent plus continuer à vivre de l'ancienne manière, c'est alors seulement que la révolution peut triompher. Cette vérité s'exprime autrement en ces termes : La révolution est impossible sans une crise nationale affectant exploitants et exploités. »

Nous avons le droit de dire que le parti communiste fait tout ce qu'il peut pour créer cette crise nationale. (*Très bien! très bien!* sur de nombreux bancs.)

A l'extrême gauche. Ce ne sont pas les travailleurs, c'est vous qui créez la crise.

M. Pinton. Enfin, ajoutons ceci, qui est toujours dans les œuvres complètes de Staline... (*Bruit à l'extrême gauche.*) Ne troublez pas, tout de même, la lecture de Staline, vous devez le respecter plus que moi. (*Sourires.*)

M. Marrane. Ce sont de bonnes lectures, mais vous les interprétez mal!

M. Pinton. ... toujours dans les œuvres complètes de Staline, volume 5, page 73, édition de 1946, on lit : « Comment définir l'arrivée du moment propice au mouvement révolutionnaire ? Quand l'humeur révolutionnaire des masses bouillonne et que nos slogans et directives sont en retard sur le mouvement des masses, quand l'incertitude et la confusion, la désagrégation et la dissolution ont atteint le plus haut point dans le camp des adversaires, quand, dit notre texte, toute cette masse de millions d'hommes que forment les petits bourgeois des villes

et des villages commence à se détourner de l'adversaire et recherche l'alliance du prolétariat.»

M. Marrane. Très bien!

M. Pinton. Enfin, je ne me permets pas de dire que je cite M. Maurice Thorez, car j'ignore s'il a dit vraiment aux cadres communistes du Nord que la libération ne se produirait pas par l'armée rouge, mais qu'elle se produirait par l'intérieur. S'il l'a dit, il avait raison et c'était, pour une fois, la véritable pensée et la vérité totale dans la bouche d'un représentant qualifié du parti communiste.

Quand on considère, messieurs les ministres, les milliards que nous coûte une défense nationale, hélas! insuffisante, quand on constate les dépenses nouvelles que ce pacte va entraîner, sans reprendre les chiffres fantaisistes et ridicules que vous avez pu entendre — dans le rapport même de M. Monteil il est question de 185 millions pour 1950, ce qui n'est peut-être rien, mais de 6 ou 7 milliards pour 1951, ce qui est davantage — surtout, rappelons-nous que les Etats-Unis, lorsqu'ils font cet effort d'aide militaire, le prennent, en fait, en vertu d'un équilibre ou d'une sorte de balance qui n'est peut-être pas dans les textes, mais qui est tout de même dans les faits, sur le montant des crédits qui nous sont alloués, au titre de l'aide Marshall...

M. le ministre de la défense nationale. C'est un erreur.

M. Pinton. J'ai donc le droit de demander si vous êtes bien sûrs de respecter cette priorité économique, inscrite dans le traité qui dit: « Compte tenu du principe suivant lequel le relèvement économique est essentiel à la paix et à la sécurité internationale et doit conserver nettement un caractère prioritaire... »

Tout le problème est de savoir si, comme le dit l'article 1^{er}, la priorité reste bien acquise au relèvement économique de l'Europe, à l'effort financier, à la lutte contre la misère dont a dit M. Truman qu'elle était la meilleure barrière contre le péril communiste.

Etes-vous bien sûrs de ne pas sacrifier à un danger probablement à long terme et peut-être infiniment peu probable, un péril singulièrement plus urgent, plus grave, plus actuel?

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Nous en sommes absolument sûrs!

M. Pinton. C'est là un problème qui me semble très grave et c'est avant tout, le sens de ma réserve, car de cela dépendent non pas seulement la sécurité extérieure, mais la sécurité intérieure et la vie même de notre pays.

Avant d'arriver aux derniers mots de cet exposé, je voudrais dire que ce pacte, je le reconnais, est évidemment la manifestation pratique d'une déclaration de solidarité démocratique contre une menace déterminée et pour la paix, et qu'il est avant tout un acte de coopération.

Faut-il donc s'étonner des diminutions inévitables de souveraineté que ces actes comportent? Aussi bien tout pays, comme tout individu, qui accepte de se lier par un contrat, qu'il soit social ou privé, par les liens de la coopération, aliène nécessairement une partie de sa souveraineté et de son indépendance.

Sans vouloir développer la philosophie de cet argument, je voudrais tout simplement dire à nos collègues communistes: croient-ils que le paysan russe qui accepte librement, admettons-le, d'entrer dans un kolchose et qui ainsi aliène incontestablement une parcelle de son indépendance personnelle, devient automatiquement, selon leur argumentation, un misérable esclave?

M. Marrane. Comme un membre d'une coopérative!

M. Pinton. Certes nous ne nions point que l'union qui rassemble un fort et des faibles, un créancier et ses débiteurs n'est point sans danger pour ces derniers, et j'en ai autant que n'importe qui le souci. Mais je crois que le Gouvernement a pris à cet égard des précautions estimables et que notre partenaire a parfaitement admis cette susceptibilité légitime.

Il n'empêche que nous ne devons pas perdre de vue et que nous ne devons pas un seul instant envisager l'abaissement et la subordination de la France.

Mais là encore le remède est à notre portée, et, s'il revient dans toutes mes interventions sur la productivité étrangère comme un *leitmotiv*, ce n'est pas une manie de mon esprit, c'est parce que l'examen de tous nos problèmes conduit à une même conclusion. Faites de l'Europe une force égale aux deux autres. Elle sera, par cela même, un élément de stabilité et d'équilibre. Faites l'Europe, élément et volonté de paix, cette Europe que deux guerres ont précipitée de la prééminence mondiale qui était la sienne il y a quarante ans dans un rôle subordonné et dans une situation dépendante, parce que je crois que la dure expérience a imprimé dans l'esprit et dans la chair de tous ses enfants, l'horreur de la guerre qui ne paye jamais, de la guerre qui prend toute valeur humaine, toute valeur spirituelle et qui ne rend jamais rien.

M. Marrane. Faites la paix!

M. Pinton. Entre deux blocs dont l'antagonisme, pour profond qu'il soit, n'est dangereux ou ne peut être dangereux que

parce qu'il est aiguë par la peur réciproque, constante, la peur qui est la plus mauvaise de toutes les conseillères, l'Europe peut être, entre autres choses, un élément de conciliation et d'équilibre. Elle peut aussi apporter l'arbitrage d'hommes et de peuples instruits par la plus lourde, par la plus cruelle des expériences, qui sentent résolument que toute guerre est une guerre civile et qu'il n'est pas au monde de biens plus précieux et plus inséparables que ces deux-là: la liberté et la paix. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chaintron.

M. Chaintron. Mesdames, messieurs, on vient de vous révéler un certain nombre de secrets...

Au centre. Des vérités!

M. Chaintron. ... que je veux vous confirmer.

Effectivement, les communistes, après les socialistes, proclament depuis un siècle qu'ils ont bien l'intention de renverser dans le monde entier le régime capitaliste d'exploitation de l'homme par l'homme pour lui substituer un gouvernement des ouvriers et des paysans et réaliser l'Internationale. C'est même le titre de notre chant. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je sais bien qu'il ne s'agit pas aujourd'hui directement de cela, mais d'un aspect de cette question, que Jaurès exprimait lorsqu'il disait: « Le capitalisme porte en lui la guerre, comme la nuée porte l'orage. » Il s'agit de cette manifestation constante du capitalisme qu'est la préparation de la guerre. Or, nous le disons avec une calme résolution, nous nous opposons à la ratification de votre accord avec Washington, appelé du nom barbare de P. A. M. Nous le considérons comme un acte de préparation à l'agression monstrueuse contre l'Union soviétique et contre les peuples.

Ce que nous exprimons ici, c'est non seulement notre opinion particulière, mais l'opposition des larges masses les plus conscientes de notre peuple rassemblées au sein des assises des combattants de la paix, qui se sont tenues récemment à Paris.

Nous considérons qu'il s'agit d'un des éléments de ce vaste plan de préparation à la guerre dont quelques-uns des actes sont déjà venus récemment devant cette Assemblée. Tout se tient, depuis les accords passés avec Bao Daï en passant par les lois scélérates, jusqu'à la ratification de ces accords de Washington. Ceci constitue un tout.

On a essayé d'évoquer ici l'idée de la sécurité collective et de nous faire croire qu'il s'agissait de quelque chose de semblable à celle qui était préconisée avant guerre. Qu'on me permette d'ailleurs de dire, en passant, que cette sécurité collective réclamée par l'Union soviétique, qui eût permis de faire face à l'agression hitlérienne dans d'autres conditions, fut littéralement sabotée par le pacte de Munich. (*Exclamations.*)

M. Georges Laffargue. Parlez-nous du pacte germano-soviétique!

M. Chaintron. Je vais en parler.

On a essayé d'opposer le pacte germano-soviétique à Munich. Nous allons en parler en toute tranquillité d'esprit.

Il s'agit de deux pactes tout à fait différents. Le pacte germano-soviétique ne livrait rien du tout à l'Allemagne (*Exclamations sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite*); Munich livrait la Tchécoslovaquie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Georges Laffargue. Voulez-vous que je vous donne le détail du matériel livré à l'Allemagne? 900.000 tonnes de carburant, les centaines de milliers de tonnes de charbon et de matières premières.

M. Chaintron. Je vous répondrai d'un mot car les faits ont déjà répondu avant les paroles. Munich a permis et a déterminé Sedan. Le pacte germano-soviétique a déterminé Stalingrad. Voilà la réponse des faits. (*Vives protestations à gauche et au centre.*)

M. Georges Laffargue. Il y avait eu Dunkerque avant!

M. Chaintron. L'Union soviétique a rempli son devoir dans la lutte contre le fascisme.

La ratification de ce pacte est la suite logique de votre loi scélérate. Il s'agit pour vous de duper les gens avec vos histoires, avec vos calomnies.

A gauche. C'est vous qui les dupez!

M. Chaintron. Mais les gens sont suffisamment éclairés. Nous connaissons vos calomnies. Elles aussi constituent des actes de préparation à la guerre.

M. Georges Morice. Vous êtes orfèvre!

M. Chaintron. Nous nous opposons à votre arme idéologique que sont vos calomnies, comme nous nous opposons à vos armes de guerre que nous ne voulons pas employer et que nous n'emploierons pas contre l'Union soviétique. Nous avons souvent dit et nous répétons cette formule: « Paix entre nous. Guerre aux tyrans. »

Ce dont la France a besoin aujourd'hui, c'est de charrues, de tracteurs, de fraiseuses, de machines-outils, non de tanks, d'avions de guerre, de mitrailleuses et de canons.

M. Depreux. Il y a combien de divisions soviétiques sous les armes ?

M. Chaintron. Nous sommes des internationalistes. Nous avons des amis dans le monde entier. Nous sommes d'accord avec les partisans de la paix de partout. Ils sont nombreux, et c'est ce qui vous inquiète. Déjà 800 millions d'êtres humains vivent dans des territoires libérés de l'emprise capitaliste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y en a des centaines de millions d'autres organisés dans 77 pays, en formations de partisans de la paix. Plus d'un milliard d'êtres humains, la moitié de la population du globe est déjà rangée dans le combat pour la paix et c'est ce qui vous inquiète. Si vous êtes, vous socialistes, avec M. Dean Acheson, nous sommes, nous, avec M. Wallace pour déclarer « qu'on peut éviter la crise et la guerre. Accepter que la guerre et la crise sont inévitables, c'est précisément nier la démocratie ». De même, nous sommes avec Staline, qui a déclaré, le 9 avril 1946 et bien d'autres fois encore : « La coopération entre systèmes politiques différents est tout à fait possible et souhaitable ». Voilà avec qui nous sommes dans le monde : avec les partisans de la paix de tous les pays.

Mais quelle liberté prétendez-vous défendre avec ces armements ?

On a bien agité cette idée de liberté à cette tribune. En réalité, c'est la liberté d'entreprise, forme discrète sous laquelle M. Truman a couvert, dès le début, le plan Marshall. Ce qui se dissimule derrière cette formule, c'est, en réalité, l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce que vous voulez défendre par là, c'est la liberté pour le capitaliste d'exploiter les prolétaires jusqu'à l'épuisement, jusqu'à la ruine de leur santé, jusqu'à la mort ; c'est la liberté du désordre économique, des crises et de la misère.

C'est la raison pour laquelle, actuellement, plus d'un million de travailleurs sont en lutte précisément pour défendre leur pain, et c'est la liberté de dresser contre eux les forces policières et répressives pour les empêcher de défendre leur pain, c'est cette liberté que vous voulez préserver à tout prix.

Or, de pareils mouvements sociaux sont absolument fondés. Il n'est pas un seul homme dans ce pays ayant encore gardé quelque conscience qui puisse nier que les travailleurs en lutte ont aujourd'hui foncièrement raison. Il est vrai que les statistiques elles-mêmes font ressortir que la situation des travailleurs aujourd'hui est deux fois plus misérable qu'elle ne l'était avant la guerre. Dans la répartition du revenu national, la part des salaires qui était de 45 p. 100 en 1938 est tombée à 34 p. 100. (*Vives protestations au centre.*)

M. Georges Laffargue. C'est faux, ces chiffres sont faux !

M. Chaintron. Le profit capitaliste est passé de 29 p. 100, en 1938, à 50 p. 100, en 1949. Et même si vous voulez contester les chiffres et les statistiques qu'ont donnés les services du Gouvernement, c'est un fait que constatent chaque jour les travailleurs...

M. Marrane. Très bien !

M. Chaintron. ... qui savent bien que leur capacité d'achat est réduite de moitié puisque leurs salaires dans l'ensemble ont été multipliés par douze, alors que, dans l'ensemble, les prix ont été multipliés par vingt ou même par vingt-cinq. Ils ont raison de réclamer 3.000 francs immédiatement, pour tous, et chaque mois, en attendant que leurs conditions de vie, par les conventions collectives, soient reconsidérées.

Ils ont raison, et cependant le Gouvernement dirige contre eux les forces répressives, et c'est la liberté des exploités contre les exploités que défend votre Gouvernement. C'est cette liberté qu'on veut protéger par la violence contre les travailleurs en se servant au besoin de ces armes américaines qu'on va décharger dans nos ports.

Eh bien, nous voulons nous insurger contre cet accord qui permettrait également de préparer à nouveau un bain de sang pour les peuples, car en réalité il s'agit d'armements destinés à la continuation de la guerre en Indochine et à la préparation de la guerre contre l'Union soviétique.

Les raisons pour lesquelles nous nous y opposons sont celles qui ont toujours fait s'opposer à la guerre tous les socialistes, et nous sommes dans cette tradition-là. Votre loi scélérate, comme je vous l'ai dit l'autre jour, aurait permis de frapper Jaurès lorsqu'il s'élevait comme nous-mêmes contre la guerre et lorsqu'il disait :

« A mesure que notre occupation se prolonge et s'aggrave, à mesure que notre intervention au Maroc est plus étendue, plus dure et plus brutale, je me demande avec une angoisse croissante de quel droit nous portons la guerre et le feu au cœur du Maroc. »

Voilà ce que disait Jaurès le 29 mars 1908. Voilà ce que nous répétons aujourd'hui en nous plaçant sur un autre plan.

Un autre orateur socialiste, Jules Guesde, serait tombé lui aussi sous le coup de cette loi scélérate avec ses propos contre la guerre tenus en 1885 :

« Nous pouvons et nous devons imposer le rapatriement des rares survivants de deux années de lutte contre la fièvre et le choléra et empêcher de nouveaux départs pour l'abattoir extrême-asiatique. Soldats, c'est vous qu'on déshonore en mettant votre sang et votre héroïsme au service des voleurs de l'industrie, du commerce et de la banque, qui pêche au profit avec vos cadavres. Ouvriers, c'est contre vous qu'est dirigée cette politique d'expansion à main armée. Femmes, mères, c'est vous que mettent en deuil les victoires comme les défaites, que monnaient également les gens de bourse, parce que, succès ou revers, ce sont vos enfants qui meurent obscurément et inutilement à 2.000 lieues de votre patrie. »

Sans doute il y a très loin de ces propos à ceux qui tiennent aujourd'hui ceux qui s'appellent socialistes. Mais au temps où les socialistes authentiques les tenaient, ils n'étaient pas applaudis de ce côté de l'Assemblée. (*L'orateur désigne la droite.*)

Mais point n'était besoin même d'être socialiste. De simples radicaux s'y sont opposés, de simples républicains. Je citerai un homme parmi tant d'autres, dont la plaque est justement gravée sur nos bancs : Clemenceau. Il répliquait le 30 mars 1885 à Jules Ferry : « Vous avez refusé une paix honorable pour déclarer une guerre inhumaine ».

Il avait raison. Nous tenons les propos qu'il tenait à ce moment-là. Et pour revenir à Jaurès, il disait le 17 mai 1895 :

« Nous réprouvons la politique coloniale, parce que dans toutes les expéditions coloniales, l'injustice capitaliste se complique et s'aggrave d'une exceptionnelle corruption. Tous les instincts de déprédation et de rapine déchainés au loin avec la certitude de l'impunité et amplifiés par les puissances nouvelles de la spéculation s'y développent à l'aise. Une férocité sournoise, une humanité primitive y est merveilleusement mise en œuvre par les plus ingénieuses mécaniques de l'engin capitaliste ».

M. Marrane. Les chéquards !

M. Chaintron. Ces mêmes paroles peuvent être valablement reprises aujourd'hui lorsque la démonstration est faite qu'à la monstruosité de cette guerre de rapine se lie ce scandale immonde de la distribution de quelque 120 millions de francs par ce sinistre personnage qu'est Peyré et qu'un autre, Van Co, a partagés entre tous les prébendiers de la politique, à quelque parti qu'ils appartiennent, sauf au parti communiste. (*Interruptions à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est vrai que nous nous opposons à cette guerre, à toutes vos guerres de rapine, et c'est Clemenceau, pour citer encore un républicain et confondre certains de ceux qui, actuellement, se réclament du titre qu'il portait, dont nous pourrions aujourd'hui, valablement, reprendre l'acte d'accusation qu'il prononçait le 30 mars 1885 à la Chambre des députés, quand, s'adressant au Gouvernement, il disait : « A l'heure actuelle, aucun débat ne peut s'établir entre le cabinet qui est sur ces bancs et un député républicain. Nous ne voulons plus vous entendre, nous ne voulons plus discuter avec vous des grands intérêts de la patrie, nous ne vous connaissons plus, nous ne voulons plus vous connaître. Ce ne sont plus des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés de haute trahison, sur lesquels, s'il subsiste un principe de responsabilité et de justice, la main de la loi ne tardera pas à s'abattre ».

Voilà quel était le langage de Clemenceau et je dis que nous sommes placés aujourd'hui dans une situation qui présente avec celle d'alors de singulières similitudes.

Contre qui veut-on faire cette guerre à laquelle on se prépare avec les armements qu'on reçoit en vertu du P. A. M. ? Contre l'Union soviétique. L'Union soviétique, paraît-il, voudrait engager le combat contre le reste du monde. Nous avons déjà dit et répété maintes fois, paraphrasant d'ailleurs Robespierre, que nous sommes de ceux qui pensent que la liberté, pas plus que la déclaration des Droits de l'homme, ne s'apportent à la pointe des baïonnettes.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Mais Robespierre vous aurait fait guillotiner !

M. Chaintron. Nous sommes assez grands en France pour nous libérer nous-mêmes.

L'Union soviétique déclare : « Permettez que s'établisse cette compétition pacifique entre notre système économique et politique et le vôtre et l'histoire jugera ».

II. Georges Laffargue. C'est la main tendue aux Etats-Unis !

M. Chaintron. L'Union soviétique ne demande pas autre chose. Contre l'Union soviétique on engagerait la guerre pour défendre soi-disant la liberté ! Singulière liberté que celle qu'on défendrait demain aux côtés des assassins d'Oradour-sur-Glane et sous l'égide des lyncheurs des nègres américains !

L'aveu en a été fait, cela a été dit et répété par notre ami Berlioz : c'est l'américain Schaeffer qui déclare qu'une épreuve de force avec la Russie est tôt ou tard inévitable.

Eh bien ! nous ferons en sorte qu'elle soit rendue impossible. On s'étonne quand nous disons que l'Union soviétique est pacifique par nature ; elle l'est parce que dès sa naissance son premier acte, le premier décret des soviets, fut précisément ce que l'on a appelé le décret sur la paix, demandant aux belligérants de se rencontrer pour mettre fin à la guerre. (*Interruptions à droite et au centre.*) Et par contre, c'est contre elle que, dès sa naissance, on a porté le fer et le feu.

On peut dire aussi valablement que le socialisme porte en lui la paix que l'on dit valablement que le capitalisme porte en lui la guerre.

Le principe sur lequel est établie la société là-bas, c'est le fond même de notre doctrine qui s'exprime dans cette formule : « prolétaires de tous les pays, unissez-vous ».

L'Union soviétique n'a pas une seule revendication territoriale ou autre qui puisse s'opposer aux intérêts de la France ni à celui d'autres pays.

L'Union soviétique a payé trop cher la guerre passée pour qu'on puisse lui prêter l'intention d'en déclencher une autre. L'Union soviétique a eu 70.000 villes et villages détruits, une centaine de milliers de fermes, sovkhoses ou kolkhoses, 31.000 usines, 84.000 écoles et 40.000 hôpitaux.

L'Union soviétique est préoccupée aujourd'hui de développer sa puissance économique, qui est la base de l'amélioration des conditions de vie des masses populaires.

On prétend s'étonner parce qu'elle perfectionne son armement. Nous disons, avec beaucoup de tranquillité : Quand la Révolution française réalisait la conscription et développait ses armements, quand Carnot organisait la défense nationale, les républicains du monde entier avaient raison d'applaudir, mais quand, au contraire, la coalition réactionnaire s'armait, quand la clique de Brunswick se renforçait, ils avaient raison de se soulever.

L'Union soviétique a, pendant des années, à Genève ou ailleurs, proposé le désarmement total, simultané et contrôlé. L'an passé, elle a proposé de réduire d'un tiers les armements dans le monde. On lui a répondu que cette solution était inacceptable. L'Union soviétique n'a pas changé de dispositions d'esprit. Elle a reçu, ces jours derniers, avec satisfaction, la délégation des partisans de la paix, alors que les Etats-Unis refusaient l'entrée de semblable délégation.

M. le président. Concluez, monsieur Chaintron, je vous en prie.

M. Chaintron. Monsieur le président, permettez-moi de vous faire remarquer que j'ai été interrompu. Je n'en ai plus que pour quelques minutes.

On a soulevé encore toute une série de problèmes notamment celui de la bombe atomique. Quoi de plus simple que cette affaire ? Je vais me référer à un texte du *Times* du 19 novembre 1949. Toute la discussion se ramène à ceci — permettez-moi de m'exprimer en raccourci car le temps me manque : le plan américain propose de réaliser un contrôle de toute la production par des organismes internationaux dominés par les Etats-Unis et ensuite seulement de détruire les bombes atomiques. La bombe, dit le premier point de cette proposition, sera interdite après la mise en marche de tout le mécanisme du contrôle à tous les échelons. La proposition soviétique, au contraire, s'exprime en ces termes : conclusion simultanée de deux conventions, l'une interdisant l'arme atomique et l'autre organisant le contrôle international.

Nous savons quelles sont les habiletés diplomatiques avec l'aide desquelles on voudrait ruser. Nous comprenons très bien que l'Union soviétique ne peut pas accepter d'être dupe en cette matière et accepter qu'avant que l'Amérique ait détruit les stocks de ses bombes atomiques, elle envoie sa bande d'espions. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président de la commission des affaires étrangères. L'Union soviétique a voulu l'interdiction inconditionnelle. Cela signifie qu'elle se refuse à tout contrôle.

M. Chaintron. Nous souhaitons que la puissance de l'Union soviétique ne soit pas diminuée et ne risque pas d'être compromise, parce que nous considérons que là est le gage essentiel, la garantie essentielle de la paix pour les peuples dans le monde.

Nous sommes persuadés que, si l'Union soviétique n'avait pas la puissance qu'elle a, si elle n'avait pas la bombe atomique, déjà on aurait engagé la guerre contre elle et l'on nous aurait plongés dans un bain de sang. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à ces accords comme nous nous opposons à tous vos actes de guerre, et cela dans l'esprit d'hommes qui ont l'habitude de conformer leurs actes à leurs paroles.

Nous vous disons fermement, avec tout le peuple, que nous considérons vos actes de guerre, vos lois scélérates de guerre, vos accords de guerre, vos instruments de guerre, comme nuls et non avenue et que nous nous y opposerons de toutes nos forces pour faire triompher la paix. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Georges Maurice. M. Chaintron nous avait fait la promesse

de s'expliquer sur le pacte Hitler-Staline ; nous n'avons rien entendu.

M. le président. La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. Mesdames, messieurs, le 28 juillet 1949, au cours de la discussion du projet de loi sur la ratification du pacte Atlantique, notre collègue et ami, M. Henri Torrès, a exprimé, avec une éloquence que je me prends souvent à envier, ses espoirs et ses craintes sur ces accords où nous étions à la fois partie prenante et partie payante.

Ses espoirs et ses craintes étaient aussi les nôtres et les vôtres puisqu'à l'issue de son exposé, une motion fut déposée qui, résumant l'essentiel de ce que notre désir de sécurité cherchait à faire préciser sans équivoque, reçut, sur 312 votants, l'approbation de 292 d'entre vous. Il faut croire sans doute que le Gouvernement d'alors considéra ces critiques justes et leur approbation par votre assemblée pertinente et correspondant aux sentiments de la majorité de la nation, puisqu'il la prit à son compte et la remit officiellement le 25 août aux représentants des onze puissances cosignataires du pacte.

Il est vrai que le Quai d'Orsay crut devoir souligner qu'en aucune façon, cette mise au point ne constituait une réserve à l'adhésion de la France.

Mais cette restriction n'enlevait rien à la valeur du texte car il n'en restait pas moins que le Gouvernement acceptait tout de même de *facto*, ainsi qu'il lui était formellement demandé, d'user de toute son autorité pour obtenir : 1° des cosignataires du pacte les garanties nécessaires en ce qui concerne la composition du comité de défense ; 2° du gouvernement des Etats-Unis la fourniture des armements et équipements modernes indispensables pour donner aux armées françaises les moyens de remplir effectivement les obligations de défense et d'assistance auxquelles elles étaient tenues.

Dans quelle mesure cette autorité s'est-elle exercée et à quel résultat a-t-elle abouti sur le plan concret ? C'est ce qu'il nous appartient d'examiner avant de décider si l'accord, dont on vous demande d'accepter aujourd'hui la ratification par le Président de la République française, répond à nos préoccupations.

En toute objectivité, nous devons constater d'abord que, dès le début de septembre 1949, les ministres des affaires étrangères se sont réunis et ont créé le comité de défense chargé de mettre en œuvre les plans de défense stratégique pour résister à toute attaque lancée contre un signataire du pacte.

De ce travail de base sont issus les groupes régionaux à compétence spéciale avec, comme conséquence intéressante, l'acceptation par les Américains de faire partie des états-majors européens. Sur un plan plus pratique, on détermina la constitution et le nombre des forces de couverture et l'on mit noir sur blanc le système de défense des arrières ainsi que la protection des bases d'opération possibles.

En octobre, nouveau pas en avant. Le conseil d'approvisionnement voit le jour. Mais on déplore, qu'alors qu'il eût été nécessaire de démontrer la volonté des Etats-Unis de s'intégrer économiquement et militairement dans le système de défense, rien ne reflète, sur ce point, le réel esprit de compréhension qu'a présidé aux travaux des ministres et de leurs états-majors respectifs.

En décembre, une nouvelle étape est franchie, et l'on nous annonce le samedi 3 que les douze nations sont parvenues à un plan de défense commune, tenu bien entendu, secret, mais que l'on peut considérer toutefois, sans être autrement pessimiste, comme parfaitement théorique, en raison du manque reconnu et avoué de matériel et d'effectifs.

Par contre — et ceci peut, pense-t-on sans doute, compenser cela — on nous informe que l'organisation du pacte est prévue sur des bases démocratiques, les places de délégués autour de la table de conférence ayant été, comme aux Nations Unies, fixées par ordre alphabétique. C'était certainement très important.

Ce même mois, le Gouvernement français, et nous le soulignons, marque un point tout de même, puisqu'il obtient que la France conserverait la liberté de l'usage des armes qu'elle possède ainsi que le contrôle exclusif de toutes les bases navales que l'on disait devoir être mises à la disposition des Etats-Unis.

Enfin, et ceci est tout récent, on nous annonce que les premiers envois d'armes destinés à la France sont en cours d'embarquement, ce qui n'est pas fait, bien entendu, pour satisfaire ceux qui considèrent que le désarmement unilatéral est le moyen le plus efficace pour assurer une énergique défense et se ménager surtout l'estime de l'attaquant.

Bien que tout ceci appartienne déjà au passé, il ne nous est pas possible de vérifier la valeur pratique des résultats acquis, car il n'apparaît pas du tout de ce que nous connaissons que l'on ait défini le rôle précis de la France dans des organismes où sa prédominance devait être cependant admise, ce qui était essentiel, pas plus qu'il n'a été considéré, comme une précaution élémentaire, que l'aide matérielle qui nous est

réserve soit directement proportionnelle à l'importance de la tâche que, dans l'intérêt de toutes les nations contractantes, nous avons la charge d'assurer.

Ces lacunes dangereuses dûment constatées, il nous reste à savoir si nous pouvons enfin trouver dans le texte dont nous avons actuellement à connaître, et compte tenu des avertissements que nous avons prodigués, les garanties que réclamaient nos inquiétudes en août dernier et la certitude que l'interprétation des articles essentiels de l'accord est favorable à la thèse que nous avons toujours soutenue, à savoir que le rôle de la France et les dangers qu'elle court n'étant pas susceptibles d'être minimisés, il ne soit pas mis à notre disposition un chien de garde muselé ou édenté, plus habitué à faire le beau qu'à mordre, et une citadelle en carton-pâte susceptible de s'affaisser à la première pluie ou de se renverser au premier souffle.

Certes, nous souscrivons pleinement à un exposé des motifs qui démontre sans équivoque que les occidentaux et les riverains de l'Atlantique et de la Manche sont, autant que quiconque et plus peut-être que quiconque — sans doute parce qu'ils en parlent moins — désireux de maintenir la paix et la sécurité internationale, qui conditionnent le progrès humain et la véritable émancipation sociale.

Nous savons par expérience que la guerre ne paye pas, et lorsqu'une génération a subi par deux fois, comme la nôtre, les conséquences tragiques de cet infernal fléau, on doit, ne serait-ce que par correction et décence — rappel aussi des sacrifices en commun consentis — faire l'honneur de croire à ceux qui, comme nous, représentent tout de même également des Français, que les volontés de paix et de conciliation qu'ils expriment ne sont pas vides de sens, ni hypocrites, mais bien l'extériorisation tout à la fois raisonnée et passionnée de ce qu'ils ressentent eux-mêmes et de ce que ressentent avec eux ceux qui les ont régulièrement et légalement mandatés. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.*)

Nous sommes aussi d'accord pour assurer dans la paix le respect de la liberté et de la démocratie, sans lesquelles, pour aussi heureux que puisse paraître de loin son sort, l'homme vraiment digne de ce nom n'est plus qu'un instrument ou un esclave, et nous trouvons parfaitement normal que, dans un monde où la haine, habilement exploitée, peut conduire à de nouvelles catastrophes, toutes précautions soient prises, non pas pour préparer une agression que nous ne voulons pas et à laquelle nous ne pouvons penser, mais pour défendre seulement, en même temps que notre civilisation, tout ce qui est susceptible d'élever l'homme au-dessus de lui-même et de lui donner assez de conscience et assez de cœur pour qu'il apprenne à se créer lui-même son propre destin, sans qu'il soit nécessaire qu'on l'endoctrine et qu'on l'encadre.

M. Jacques-Destrée. Très bien!

M. Bertaud. Nous regrettons avec beaucoup d'autres, avec tous les autres, sans doute, d'être obligés de considérer comme nécessaire la mise en place d'un dispositif nouveau de sécurité et de protection. Nous déplorons qu'un fossé sans cesse plus profond, doublé d'un rideau de fer toujours plus épais, ne rende pas possible cette interpénétration de peuple à peuple qui devrait normalement les faire se mieux comprendre, se mieux aimer, se mieux aider.

Et si, dans l'histoire, des responsabilités se situent, je suis certain que ce ne sont pas les nations appelées à se défendre que les générations futures jugeront, mais celles qui, par les agissements directs ou indirects de leurs gouvernants et de leurs agents plus ou moins avoués, auront rendu nécessaires des prises de position indispensables au maintien de l'autonomie des peuples libres ainsi qu'au respect de leurs droits.

Mais, ceci étant admis sans contestation possible, qu'il me soit permis de dire que mes amis et moi-même aurions voulu que le pacte de défense mutuelle ne s'appliquât pas seulement à l'Atlantique nord. Nous ne pouvons pas oublier, en effet, que la France est présente sur tous les continents et qu'elle est, en de trop nombreux points, vulnérable. L'expérience démontre que l'on peut frapper partout, avec d'autant plus de chance de réussite que l'on a su se ménager machiavéliquement, dans les pays à vaincre ou les territoires à soumettre, des intelligences et des sympathies.

L'Asie, l'Afrique sont et peuvent être des terres de combat, et si nous disposons en principe de la possibilité d'user de nos propres ressources nationales pour faire acte de présence efficace partout où flotte le drapeau français, il n'en reste pas moins que l'effort que nous pouvons faire, compte tenu d'une situation qui risque de se prolonger longtemps encore, est fonction des obligations auxquelles nous sommes tenus par les dispositions de l'article 2 de l'accord, qui prévoit la mise à la disposition de la puissance amie, donataire ou prestataire, de certaines matières et produits semi-ouvrés de notre industrie nationale. Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul ne peut légitimement se concevoir sans inconvénient pour le premier nommé que si la température est assez clémente ou si

l'on a pris la précaution de procéder à l'opération à proximité d'un bon feu. Souhaitons que nous ne soyons pas obligés d'abandonner le peu que nous avons au moment même où nous en aurions l'emploi.

En ce qui concerne l'article 3, vous nous permettrez de vous faire part de notre inquiétude relativement à son application, et nous serions heureux que, sinon tout de suite, tout au moins dans un temps relativement court, le Gouvernement nous donne quelque aperçu des dispositions qu'il entend prendre pour éviter que ne soit découvert ou compromis le secret du matériel et des renseignements militaires.

L'expérience nous prouve en effet que, pour aussi bien gardé que soit un secret, il ne l'est jamais assez, et que ce sont ceux souvent qui en ont la garde qui n'hésitent pas à le livrer, soit qu'ils soient tenus à ces confidences, par leur allégeance idéologique à une puissance étrangère, soit, ce qui n'est d'ailleurs pas plus joli, parce qu'ils entrent dans la catégorie des consciences achetables quand on sait y mettre le prix.

L'inobservation de cet article pouvant nous valoir des remontrances et peut-être même se situer à l'origine d'une rupture des accords, nous avons cru devoir en souligner l'importance en souhaitant que le Gouvernement s'inspire de nos observations en ne confiant la responsabilité de certaines directions et de certains postes qu'à des hommes dont la valeur morale et le sens national ne prêtent à aucune équivoque et ne méritent aucune réticence.

Il eût été, enfin, plus conforme à nos désirs que les dispositions de l'article 6, traitant du personnel, soient beaucoup plus explicites et nous donnent la garantie, tout au moins, en ce qui concerne la mission que nous devons recevoir, qu'il s'agira moins de contrôleurs de ce que nous sommes appelés à faire, que de participants directs à l'action commune à laquelle nous sommes tenus.

Autrement dit, et puisqu'il s'agit de l'organisation d'un plan de défense dans lequel la France doit jouer le rôle, qu'on le veuille ou non, de gardienne d'un poste avancé, nous aurions aimé que soit facilitée sa tâche, non pas seulement par la mise à sa disposition d'un matériel susceptible d'équiper à peine quelques divisions, sans aviation et sans armes susceptibles de nous conférer une autonomie stratégique, mais par la participation possible et immédiate, à nos côtés, d'éléments actifs suffisants pour démontrer que, partout où il y a risque, ce risque est, dès ses débuts, partagé.

Mission militaire soit, mais mission militaire proportionnée à l'importance du rôle que nous sommes appelés à jouer. Aucun esprit chagrin ne peut trouver extraordinaires ces prétentions, surtout ceux qui ont considéré comme normal que ce soit l'Allemagne qui ait procédé, entre 1930 et 1940, à la réorganisation de l'armée soviétique; qui considèrent comme naturel que les généraux allemands vaincus préparent actuellement avec l'aide russe, sous le couvert de la défense d'un prolétariat que personne d'ailleurs ne menace, la revanche d'un national-socialisme évolué qui s'apparente fort à un pro-communisme avancé; qui admettent encore comme conforme à l'ordre normal des choses, parce que nécessaires à la défense d'un pays où s'appliquent des principes qu'ils ont fait leurs, l'occupation armée et l'asservissement de tout un ensemble de nations qui ne peuvent plus maintenant disposer librement d'elles-mêmes. (*Applaudissements.*)

Tout ceci devait être dit, et nous avons cru devoir le dire, ne serait-ce que pour officialiser ce que demande le pays tout entier, à savoir que, si nous ne sommes plus seuls, ce n'est pas dans le futur, mais dans l'immédiat que nous devons compter sur l'aide promise et que, s'il est juste et raisonnable de mettre à la disposition de l'héroïsme français du matériel correspondant à sa valeur, il est non moins nécessaire que nos forces s'appuient déjà sur d'autres forces, non pas, je le répète, pour préparer une agression, mais pour monter seulement la garde afin de signaler un danger possible et parer à ses conséquences dans le plus bref délai.

Nous voudrions aussi que, sur le sol français, l'unité de commandement fut exercée par un chef d'armée français, non pas par chauvinisme, réserve ou suspicion envers les représentants militaires de puissances amies, mais parce qu'il est conforme aux traditions de notre race que la sauvegarde de notre sol ne peut être efficacement assurée que par celui qui, en connaissant toutes les ressources, peut les utiliser au mieux en adaptant ses ordres et ses directives à la mentalité de ses premiers défenseurs naturels.

Nous voudrions aussi, monsieur le ministre, que, conscient de la grandeur de la tâche qui nous est confiée, vous vouliez considérer avec nous qu'il ne suffit pas de doter les formations de matériels modernes et d'obtenir de la part de nations amies une aide matérielle puissante et un appui total sous toutes les formes, il faut aussi que l'armée française ait une âme (*Applaudissements*), qu'elle ait conscience d'être défendue et que tout soit fait pour lui maintenir un moral intact. Il faut la défendre contre les entreprises de ceux qui veulent, à des

fiens que nous connaissons trop, renouveler l'expérience qu'ils ont tentée et en partie réussie pendant la période qui a précédé la dernière guerre.

Les responsables directs de la défaite et de l'occupation sont ceux-là qui par d'abominables campagnes, contre tout ce qui constitue le patriotisme, la discipline et l'autorité légale, ont contribué à créer un climat favorable à trop d'abandons, trop de défaillances, trop de refus de prendre des responsabilités essentielles et rapides. Il eut fallu un Clemenceau pour enrayer le mal dont nous avons failli périr. Il faudrait encore aujourd'hui un homme ayant son caractère et son autorité pour engager sans haine, mais avec une fermeté suffisante, l'efficace combat contre tout ce qui peut nous amener demain à subir de nouvelles et odieuses contraintes.

Nous ne pensons pas, et nous le regrettons, en dépit de toute la bonne volonté dont le Gouvernement peut être animé, que cet homme se trouve parmi ses membres et c'est pour cela que nous exprimons cette inquiétude.

Le fameux slogan, le pain, la paix, la liberté, nous a valu une première fois la misère, la guerre et l'esclavage. (*Applaudissements.*)

Rien n'est nouveau sous le soleil. Et c'est pour cela que nous considérons la campagne spectaculaire déclenchée par le parti communiste en faveur de la paix avec une certaine méfiance.

Prenez garde, messieurs les ministres, que ce travail en surface, complétant le travail de sappe sur lequel vous devez être mieux informés que moi, ne serve pas à autre chose qu'à la préparation d'une nouvelle guerre, dont les conséquences seront pour la nation d'autant plus désastreuses qu'elle s'y sera préparée sans conviction, sans espoir et avec peut-être au cœur, ce qui serait grave, l'intime certitude que les hommes qui la dirigent, dépassés par les événements, n'ont pas su prendre en temps voulu toutes les précautions nécessaires pour que nous restions calmes et forts.

Ceci bien précisé et ces réserves faites, nous voterons, en attendant mieux, la ratification concernant l'aide pour la défense mutuelle et nous voudrions que l'unanimité se fasse pour cette acceptation; je dis bien l'unanimité car, en joignant leur vote à ceux de leurs collègues, les représentants du parti communiste dans cette assemblée feraient la démonstration la plus éclatante que le Gouvernement étranger dont ils se font les porte-paroles continuel n'a rien à craindre de dispositions qui ne sont pas dirigées contre lui, mais qui n'ont été prises que parce que toutes ses attitudes, ses silences ou ses déclarations, comme aussi l'action des hommes qui prennent chez lui leurs mots d'ordre, laissent supposer qu'il est dans ses intentions et dans celles du Kominform, qu'il contrôle, d'étendre son champ d'action et d'asservir les peuples sous prétexte d'assurer leur libération. J'entends bien que nos collègues communistes se posent en champions du patriotisme intégral et d'un nationalisme auprès duquel celui des supernationalistes d'une certaine époque paraît bien pâle et bien faible... Comme je voudrais les entendre confirmer ces louables sentiments, je ne permettrais, puisqu'il est d'usage paraît-il de poser des questions, de leur demander de bien vouloir répondre à celle que je leur adresse.

Tout à l'heure, M. Chaignon a fait état des assassins d'Oradour-sur-Glane; me référant à son allusion qu'il a voulu rendre péjorative pour d'autres que pour lui et ses amis, je lui pose cette question précise: si demain, ou dans six mois, ou dans deux ans, les soldats allemands, assassins d'Oradour-sur-Glane, d'Asc ou d'autres lieux, et qui se trouvent en zone orientale, remplaçaient, sur leur uniforme, l'insigne de la croix gammée par la faucille et le marteau et attaquaient à nouveau la France, que feriez-vous? Je lui laisse tout le temps de la réflexion pour répondre, mais je lui conseille de bien peser ses mots. (*Applaudissements.*)

Pour conclure, en m'excusant d'avoir retenu trop longtemps votre attention, vous me permettez de formuler un vœu, c'est que pactes et accords n'aient jamais à jouer et qu'une fois de plus, les prévisions humaines se révélant fausses, aussi bien d'un côté que de l'autre, il n'y ait plus jamais, dans un monde enfin tolérant, compréhensif, pacifique et aussi plus intelligent, jamais plus d'agresseurs... jamais plus d'agressés! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, il est vingt heures; il reste trois orateurs inscrits dans la discussion générale: M. Haïdara, dix minutes, M. Vanrullen, quinze minutes, M. Boudet, dix minutes, et le Gouvernement.

Jusqu'à quelle heure le Conseil veut-il suspendre ses travaux?

M. le président de la commission des affaires étrangères. Vingt et une heures.

M. le président. Nous siégeons depuis quinze heures sans interruption. Il conviendrait de suspendre la séance un peu plus longtemps pour laisser à notre personnel la possibilité de se reposer.

Voix diverses. Vingt et une heures trente! Vingt-deux heures! **M. Dulin.** Je propose vingt et une heures trente, afin que la séance ne dépasse pas minuit.

M. le président. J'entends proposer vingt et une heures trente. Il n'y a pas d'opposition?... Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue. (*La séance, suspendue à vingt heures cinq minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes, sous la présidence de M. René Coty.*)

PRESIDENCE DE M. RENE COTY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise. Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu à Washington, le 27 janvier 1950, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. (Nos 174 et 175, année 1950.)

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Mahamane Haïdara.

M. Demusois. M. Haïdara n'est pas là, mais il ne va pas tarder à venir.

M. le président. Je vous rappelle qu'il avait été décidé que tout orateur absent lors de l'appel de son nom perdrait son tour de parole.

La parole est à M. Vanrullen.

M. Vanrullen. Mes chers collègues, après plusieurs interventions remarquables, qui ont été produites à cette tribune au sujet de la ratification du pacte d'assistance mutuelle, j'aurais pu me dispenser de prendre, à mon tour, la parole à cette heure tardive. Mais je n'ai pas voulu laisser passer l'occasion de dénoncer l'imposture à laquelle on prétend nous agiter et qui consiste à représenter les partisans de la sécurité collective, de l'entente entre les nations comme des fauteurs de guerre.

Nous avons été quelque peu surpris d'entendre citer par les orateurs d'un parti voisin des passages de Jaurès, qui se serait certainement offensés d'être cités par des hommes qui ont tout oublié de ses enseignements, qui ont oublié notamment à quel point sa pensée était généreuse et humaine...

M. Demusois. N'exagérez pas!

M. Léonetti. Ne protestez pas, monsieur Demusois, c'est la vérité.

M. Vanrullen. ...alors que ceux qui veulent s'en réclamer n'ont constamment envers nous que des paroles de haine et de dénigrement.

Oh, je sais que nous sommes des valets de l'impérialisme étranger, que nous sommes des « marshallisés ». Je sais que vous êtes très adroits dans l'emploi des étiquettes les plus diverses. Pour vous, peu importe le choix de ces étiquettes; l'essentiel c'est, croyez-vous, qu'elles intimident ceux qui voudraient parler ou qu'elles puissent permettre de disqualifier ceux qui ont osé parler contre vous.

Nous ne voulons pas céder à ce chantage, lorsque vous venez nous brosser un tableau idyllique du paradis que vous entendriez nous réserver, même lorsqu'un de vos orateurs vient nous représenter les paysans chinois libérés dansant sur leurs champs. Cela nous permet de nous souvenir que, pour quelques-uns de ceux qui ont connu les beautés de votre régime, la danse s'est trop souvent déroulée au bout d'une corde dont vous nous menaciez de conserver un certain nombre d'exemplaires à notre usage.

M. Demusois. Ce n'est pas possible! (*Rires.*)

M. Vanrullen. J'entends que ce n'est pas possible, mais ici même, notamment au cours du débat sur la loi contre le sabotage, vous nous avez sans arrêt menacés de l'épuration pour le jour où vous arriveriez au pouvoir. Nous savons bien ce que, dans votre bouche, signifie ce mot épuration: la liquidation physique. C'est une opération dans laquelle vous excellez ou tout au moins dans laquelle excellent vos maîtres, et nous savons que vous êtes sur ce terrain des disciples fidèles.

Il est tout de même un peu paradoxal d'oser venir prétendre être un parti pacifiste intégral.

M. Berlioz. Cela, non, jamais!

M. Vanrullen. Vous me dites que vous n'êtes plus des pacifistes; nous en prenons acte. C'est tout de même une sorte de gageure que venir nous affirmer que le pacte germano-soviétique n'a rien donné à l'Allemagne, alors qu'Hitler lui-même se réjouissait de la fourniture de 1 million de tonnes de céréales, qui lui permit d'alimenter ses armées en campagne et de la livraison, aux termes des accords germano-soviétiques, de 700.000 tonnes de carburant aux armées en campagne, grâce à quoi ses blindés purent déferler à travers nos plaines de France. Peut-être que des Français qui ont connu les bombardements de l'aviation allemande ou italienne ne partagent pas

le même point de vue que vous à ce sujet. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je pourrais d'ailleurs rappeler qu'ayant été moi-même au cours de cette guerre prisonnier en Prusse orientale, j'ai pu assister, tant dans les ports de Königsberg que de Memel, au déchargement de matériel et en particulier du carburant livré par la Russie soviétique aux armées hitlériennes qui, bien entendu, s'en servaient contre la France et ses alliés.

Il est assez piquant que vos hommes défendent cette politique, qui n'a rien de commun avec la politique communiste, et il est assez singulier que vous vous soyez faits les ambassadeurs de la politique panslaviste de Staline qui est digne continuateur des anciens tsars de Russie. Nous constatons que le rêve de ces tsars est en train d'être réalisé par des hommes qui, eux, se réclament des doctrines du socialisme auxquelles, en réalité, ils tournent très exactement le dos.

Plus d'un milliard d'être humains, osiez-vous dire tout à l'heure, sont libérés de l'asservissement et du joug du régime capitaliste.

Je ne sais pas si les sujets de Staline, tant en Russie qu'en Chine, ou ailleurs dans les différentes démocraties populaires, partagent la même opinion que vous. Ce que je sais, c'est qu'il ne se trouve pas un des laudateurs de ce régime pour aller en goûter les joies!

M. Demusois. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Vanrullen. Quant aux autres, quant à ceux qui, comme nous, se permettent d'élever la moindre critique, il ne leur est pas permis de se rendre sur place pour constater la beauté des réalisations d'un paradis, qui se révèle tout aussi inaccessible que le paradis des chrétiens.

M. Demusois. Ce sont vos alliés, attention! Vous allez diviser la majorité gouvernementale!

M. Vanrullen. Vous avez d'ailleurs des positions qui sont assez singulières de la part d'hommes qui se réclament de l'internationalisme de Jaurès.

Il y a quelques jours à peine, à cette tribune, nous entendions un de vos généraux — parce qu'il paraît qu'ils sont maintenant devenus le parti des généraux tout en continuant à chanter *L'Internationale* — venait nous affirmer que la vraie grandeur de la France, la vraie défense nationale ne pouvaient se concevoir que par l'armement de la France toute seule, c'est-à-dire que le général Petit, parlant au nom du groupe communiste, reprenait très exactement la thèse qui fit la fortune politique de M. Maurras et des gens de l'Action française...

M. Dulin. Le général Petit a toujours été comme cela!

M. Vanrullen. ...La France seule, la France isolée vis-à-vis d'un monde hostile, alors que la doctrine constante de Jaurès, auquel d'ailleurs vous faites insulte en vous réclamant de lui, a été précisément que la défense de notre pays ne devait, ne pouvait se concevoir que dans une organisation internationale et collective de la sécurité. Mais il y a belle lurette que vous avez renoncé aux théories et aux idées de Jaurès, vous réservant simplement, tant est grand le rayonnement de son nom, tant est maintenu son prestige sur la classe ouvrière de ce pays, d'essayer d'abuser les travailleurs en leur faisant croire que vous avez encore quelque chose de commun avec lui, avec sa pensée.

Il nous suffirait pourtant de rappeler les discours de votre chef, M. Maurice Thorez, au comité central du parti communiste en 1934, dénonçant, précisément, les survivances de l'esprit guesdiste et de l'esprit jaressiste au sein du parti communiste et demandant aux travailleurs qui le suivaient d'extirper, par tous les moyens, ces survivances de l'esprit guesdiste et de l'esprit jaressiste au sein du parti communiste.

Voici d'ailleurs le texte exact des déclarations.

An sixième congrès du parti communiste, Thorez déclarait: « Il faut combattre les survivances sociales-démocrates, guesdiste et jaressiste, qui survivent dans nos rangs ».

M. Demusois. Vous avez de très bonnes lectures!

M. Vanrullen. J'ai de très saines lectures, mais j'ai aussi l'habitude de ne pas me contenter des affirmations qu'on vient produire à la tribune, j'ai aussi l'habitude d'essayer de comparer ces affirmations aux faits tangibles, aux faits que personne ne peut contester et nier. Vous accusez les républicains de ce pays d'être des bellicistes parce qu'ils reçoivent, d'un gouvernement ami et allié, des armes qui sont des armes défensives, des armes destinées à permettre à la France de ne pas se laisser envahir. J'espère que vous ne refuserez pas à notre pays le droit de recevoir des canons et des tanks alors que vous reconnaissez à votre patrie, je dis bien à votre patrie soviétique, le droit d'en fabriquer et d'en posséder des quantités beaucoup plus considérables. Il est assez singulier que ce soit à nous que vous adressiez le reproche d'être des bellicistes et d'être des militaristes alors que dans vos journaux et dans un journal que vous ne pouvez pas renier et qui s'appelle *la Pravda*, on glorifiait, on magnifiait non seulement l'armée soviétique mais encore et surtout la « patrie des tanks ».

Pour essayer de nous faire comprendre que la patrie des

tanks est le pays des pacifistes, il faudra vous lever un peu plus tôt...

M. Demusois. Ce ne sera pas nécessaire!

M. Vanrullen. ...et lorsque vous viendrez prétendre que l'immense Russie, qui s'étend sur un sixième du globe, peut se sentir menacée par cette France dont, la semaine dernière encore, vos orateurs dénonçaient la faiblesse, l'impuissance au point de vue militaire, il faudra trouver d'autres arguments. De même, il faudra trouver d'autres arguments pour essayer de faire comprendre aux masses laborieuses de notre pays que c'est nous, Français, qui sommes ruinés par la guerre et pratiquement sans armes, qui constituons une menace pour cet immense pays si richement doté en matériel.

M. Demusois. Vos dernières paroles prouvent que vous n'avez rien compris à la question. (*Sourires.*)

M. Vanrullen. Mais si je veux dénoncer l'imposture qui vous permet d'essayer de vous présenter en défenseurs de la paix, je veux également profiter de l'occasion pour dénoncer l'imposture, dont vous êtes coutumiers, qui consiste à présenter la Russie soviétique comme le pays pacifique par excellence.

L'armée rouge a combattu, dites-vous, le fascisme!

Il est assez singulier de constater que, si l'armée rouge a combattu le fascisme hitlérien, elle ne l'a fait, tout de même, que pressée par la nécessité, acculée à la défensive par suite de l'initiative d'Hitler et non pas par solidarité envers les peuples démocratiques assaillis par Hitler, car en 1940, nous eussions aimé trouver à nos côtés une armée rouge qui eût manifesté autrement qu'en fournissant à Hitler du carburant qu'elle se rangeait dans le camp des démocraties, plutôt que de travailler la main dans la main avec l'état-major allemand pour un nouveau partage de la Pologne.

M. Béline. La face de l'histoire en aurait été changée!

M. Vanrullen. Que cette armée, pressée par la nécessité, ait combattu finalement l'hitlérisme, il ne faut tout de même pas non plus en déduire qu'elle a été une armée libératrice.

Lorsque vous faites allusion à la libération, vous devriez également signaler aux auditeurs que vous essayez de duper, que trop souvent dans les pays d'où les armées hitlériennes ont été chassées par l'armée rouge, on a tout simplement constaté la substitution d'une dictature à une autre dictature et je vous assure que la deuxième n'était souvent pas moins dure que la première. Allez le demander aux peuples des pays baltes qui connaissent, à l'heure présente, les beautés du régime soviétique et qui savent comment on applique là-bas la doctrine du droit des hommes à se gouverner eux-mêmes. Ils savent, à ce moment-là, comment l'armée rouge entend la libération de la Pologne, entend la libération de la Tchécoslovaquie, entend la libération de la Roumanie.

Pour les uns et les autres de ces pays, c'est un asservissement qui dure encore à l'heure présente, et qui s'est traduit, d'ailleurs, par des mesures de répression à côté desquelles celles dont vous accusez les républicains français de vouloir l'introduction en France, ne seraient pratiquement rien.

Ce n'est pas chez nous, ce n'est pas dans nos pays de démocratie « marshallisée » que l'on pend des adversaires du régime. Ce n'est pas chez nous qu'existent des camps de concentration, ce n'est pas chez nous qu'on pend les Petkov et les Rajk et beaucoup d'autres qui ont été même des ministres.

M. Demusois. Attention, il reste encore de la corde! (*Sourires.*)

M. Vanrullen. Ce n'est pas la première fois, mon cher collègue, que vous m'avertissez qu'il reste encore de la corde ayant servi pour pendre un Petkov à l'usage de votre serviteur. Mais, voyez-vous, si des menaces comme celles-là peuvent avoir des effets sur les êtres pusillanimes, vous trouverez encore dans notre pays des gens qui sont capables de vous résister et qui n'admettent pas que l'on fasse passer pour le pays de la démocratie et de la paix celui dans lequel tous les dirigeants se sont successivement éliminés et épurés.

Je sais bien que chez nous aussi il y a eu des purges. Je vois mon collègue et voisin, M. Dutoit, sourire béatement. Mais enfin les purges en France se sont effectuées d'une façon modérée, n'est-ce pas, monsieur Dutoit? Mais le jour où vous aurez les purges effectuées à la véritable manière stalinienne, vous n'aurez plus l'occasion d'en rire dans une enceinte parlementaire. Au lendemain du jour où vous avez fêté l'anniversaire de ce surhomme, de ce demi-dieu que vous admirez et qu'on appelle Staline, en oubliant d'ailleurs, vous qui vous réclamiez tout à l'heure de *L'Internationale*, que dans ce chant il y a aussi un passage selon lequel il n'est: « ni Dieu, ni César, ni tribun ».

On pourrait vous demander que sont devenus dans ce paradis les hommes qui ont fait la révolution russe, ...

M. Dutoit. Ils sont pendus!

M. Vanrullen. ...que sont devenus les compagnons de Staline et de Léline.

M. Pierre Boudet. Ils vous ont répondu: ils sont pendus.

M. Vanrullen. Ils sont pendus, en effet. Vous pouvez prendre la liste des premiers compagnons de Léline, et à côté du nom

de chacun d'eux, qu'il s'appelle Boukharine, Zinovieff, Radek ou Trotsky, vous verrez qu'ils sont ou fusillés ou assassinés. Là-bas, on a fait l'épuration d'une manière catégorique. (*Mouvements divers.*)

J'ai entendu dire tout à l'heure, avec une indignation feinte dans la voix, que le matériel que nous allions recevoir pour aider à la défense de notre pays est, par les intentions machiavéliques du Gouvernement, qui camoufle si bien son jeu, destiné, en réalité, à juste titre — et là-dessus nous sommes d'accord — une amélioration de leurs conditions d'existence.

M. Demusois. Que les ministres ont toujours refusé.

M. Vanrullen. Mais où nous ne sommes plus d'accord, et où nous ne vous permettons pas de vous prétendre les défenseurs de ces travailleurs, c'est lorsque nous savons que chez vous, dans votre beau paradis...

A gauche. Perdu!

M. Vanrullen. ...on n'a pas besoin des armes américaines, mais on sait bien interdire le droit de grève aux travailleurs. Ce n'est pas ici, dans cette démocratie que vous condamnez, mais bien en Russie soviétique, qu'a été pris le décret du 26 juin 1940, disant qu'aucun ouvrier ou employé n'a le droit d'abandonner son travail sans autorisation du directeur de l'entreprise.

M. de Menditte. Cela vous étonne ? C'était la même chose en France, quand M. Croizat était ministre du travail.

M. Vanrullen. Essayez un peu de faire adopter le même point de vue aux travailleurs français et vous m'en direz des nouvelles!

Mais, voyez-vous, vous avez voulu citer tout à l'heure Jaurès. Je ne veux pas, pour ma part, lui faire de bien longs emprunts, mais je veux rappeler qu'à l'Assemblée nationale mon collègue et ami M. Métyer a présenté un texte de Jaurès sur lequel vous auriez pu méditer utilement.

Lorsque vous nous reprochez l'entente avec les pays de l'Atlantique-Nord, vous pourriez relire, dans *L'Armée nouvelle*: « Oui, il faut réaliser l'unité humaine; mais, ou bien il faut la réaliser par la subordination de toutes les patries à une seule... » — c'est sans doute ce que vous voudriez nous voir accepter — « Ce serait », dit Jaurès, « un césarisme monstrueux, un impérialisme effroyable et oppresseur dont le rêve même ne peut pas effleurer l'esprit moderne. Ce n'est donc que par la libre fédération des nations autonomes, répudiant les entreprises de la force et se soumettant à des règles de droit, que peut être réalisée l'unité humaine ».

Pour conclure, je vous citerai ce dernier passage de Jaurès: « Chaque nation a droit à l'indépendance au sein de la société humaine. Partout où il y a des patries, c'est-à-dire des groupes historiques ayant conscience de leur continuité et de leur unité, toute atteinte à la liberté et à l'intégralité de ces patries est un attentat contre la civilisation, une rechute en barbarie ».

Allez dire cela en Bulgarie, en Roumanie, en Hongrie, ou en Tchécoslovaquie! Pour nous, socialistes français, nous ratifierons les accords qui nous sont proposés parce que nous estimons, fidèles à la pensée et à l'enseignement de Jaurès, que l'organisation de la défense nationale est inséparable de l'organisation de la sécurité collective. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Boudet.

M. Pierre Boudet. Mesdames, messieurs, venant aussi tard dans un débat qui se prolonge, je n'ai certes pas la prétention de convaincre un certain nombre de collègues du parti communiste de l'utilité pour la France de ratifier le pacte d'assistance mutuelle qui est soumis aujourd'hui à notre approbation.

M. David. Vous nous faites beaucoup d'honneur.

M. Pinton. Ils ne peuvent être convaincus, cela leur est défendu.

M. Pierre Boudet. Je veux simplement dire, à l'usage de l'opinion publique, que ce genre d'accord n'est pas quelque chose de nouveau dans le monde de 1950 et que, notamment, cette patrie soviétique dont M. Demusois, tout à l'heure, soulignait qu'elle était la véritable patrie du parti communiste, a procédé à un certain nombre de ratifications...

M. Demusois. L'Union soviétique est la patrie de tous les travailleurs.

M. Marrane. Très bien!

M. Pinton. C'est donc la vôtre!

M. Pierre Boudet. Vous avez, tout à l'heure, monsieur Demusois, approuvé M. Vanrullen...

M. Demusois. J'ai déjà dit que chacun avait deux patries. La sienne et celle de l'Union soviétique. Je l'ai dit maintes fois et je le répète devant vous.

M. Pinton. Entre les intérêts de votre patrie soviétique et ceux de la France, il y a longtemps que vous avez choisi.

M. Pierre Boudet. ...lorsqu'il déclarait que votre seule patrie était la patrie soviétique.

Eh bien, cette patrie soviétique a, au cours des années qui viennent de s'écouler, signé — très librement, je n'en doute pas — un certain nombre de traités d'assistance mutuelle avec

diverses démocraties populaires où, tout le monde le sait, et vous l'avez dit, règne la plus parfaite liberté. (*Sourires.*)

Je rappellerai simplement que, de 1945 à 1948, vingt-quatre pactes d'assistance mutuelle ont été signés entre divers pays de démocratie populaire et que, notamment, l'U. R. S. S. et la Tchécoslovaquie ont signé un pacte d'assistance le 12 décembre 1943 et le 23 juin 1945; l'U. R. S. S. et la Yougoslavie de Tito ont signé un pacte le 11 avril 1945; l'U. R. S. S. et la Pologne en ont signé un autre le 21 avril 1945; l'U. R. S. S. et la Roumanie ont signé un pacte le 4 février 1948; l'U. R. S. S. et la Hongrie en ont signé un le 18 février 1948; l'U. R. S. S. et la Bulgarie, le 18 mars 1948; l'U. R. S. S. et la Finlande, le 6 avril 1948.

Ayant donc cité mes auteurs, et ayant ainsi établi que le fait de ratifier un pacte d'assistance mutuelle ne semble pas devoir être considéré comme une atteinte à la paix mondiale, je crois que nous pouvons aborder sans mauvaise conscience l'examen du pacte d'assistance qui est aujourd'hui proposé à la ratification du Parlement français.

M. Demusois. Je vous fait observer, monsieur Boudet, que votre intervention est exactement le contraire de celle de M. Moutet qui prétendait que l'Union soviétique n'avait pas d'amitiés.

M. Vanrullen. Ce ne sont pas des amitiés, ce sont des satellites.

M. Pierre Boudet. Je dis seulement que le fait de conclure avec d'autres pays des pactes d'assistance mutuelle semble une chose tout à fait naturelle, puisque nous avons, citant nos auteurs, établi que l'Union soviétique — votre patrie — en avait signé avec ses propres voisins.

M. Primet. Ce sont des accords commerciaux.

M. Pierre Boudet. J'ajoute d'ailleurs que la ratification des accords qui nous sont aujourd'hui proposés résulte tout naturellement de divers actes diplomatiques datant de plusieurs années, notamment de l'article 4 du pacte de Bruxelles qui est du 17 mars 1948, de l'article 3 du pacte de l'Atlantique du 4 avril 1949, de la demande d'aide militaire formulée par les signataires du pacte de Bruxelles le 5 avril 1949, de la réponse du président Truman, le 6 avril 1949, du vote de la loi du 6 octobre 1949 par le congrès américain, enfin de la ratification des accords signés le 27 janvier 1930 à Washington.

Il n'est pas inutile, je pense, de souligner que ces divers actes diplomatiques sont tous axés, non pas vers une politique d'agression, mais vers une politique de défense en cas d'agression.

L'article 4 du pacte de Bruxelles dit, en effet, qu'au cas où l'une des parties ferait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui apporteraient aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, et l'article 3 du pacte de l'Atlantique déclare qu'afin d'atteindre de façon plus efficace les buts du présent traité, « les parties, agissant individuellement et conjointement, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée. » C'est donc uniquement dans le cas d'une agression dirigée contre un des signataires du pacte que jouera l'automatisme des pactes signés et c'est donc dans l'éventualité d'une agression que la France sera engagée. C'est pour une politique de défense qu'elle accepte, aujourd'hui, l'aide militaire généreuse qui lui est faite par ses alliés d'outre-Atlantique.

Je pense, mesdames, messieurs, que personne ne pourra sérieusement soutenir que la politique de la France est une politique agressive. Je suis sûr, quant à moi, que personne de bonne foi ne pourra soutenir que la France menace l'Union soviétique malgré le discours que nous avons entendu, d'où il résulterait que la politique que l'on reproche au Gouvernement français de poursuivre est une politique d'agression à l'égard de l'Union soviétique.

Soyez sans inquiétude, messieurs du parti communiste, la France n'a aucunement l'intention d'attaquer l'Union soviétique.

Mais la France, en présence d'une politique délibérée d'expansion idéologique, d'expansion territoriale dont l'Union soviétique a fait preuve au cours des dernières années, a parfaitement le droit, et non seulement le droit mais encore le devoir de prévoir le pire et de se mettre en condition de défense pour le cas où le malheur des temps et l'inconséquence des hommes viendrait un jour à lancer le monde oriental dans une politique d'agression et de guerre, tandis que, quand à nous — et nous sommes sûrs, ce faisant, d'exprimer le désir de tous les Français et de tous les partis qui sont représentés dans cette Assemblée — nous considérons une politique d'agression de la France comme étant absolument impensable.

Nous allons donc, en vertu de ces accords d'assistance mutuelle, recevoir de nos alliés d'outre-Atlantique du matériel militaire. J'ai déjà eu l'occasion de signaler, à cette tribune, dans quel état pénible se trouvait l'armée française nantie d'un matériel vétuste, fatigué, qui date de 1945 et qui, à l'heure actuelle, est, on peut le dire, à bout de souffle.

En vertu des accords que nous sommes appelés à ratifier, nous allons recevoir de nos alliés du matériel militaire pour une somme représentant environ 150 milliards.

La question que je pose est la suivante: La France va-t-elle, parce qu'elle vient de recevoir du matériel lui permettant de compenser le déficit de son équipement, se déclarer suffisamment dotée et réduire son effort?

Je dis tout de suite que, s'il pouvait venir à l'esprit de quiconque que cet effort allié pour doter l'armée française fût suffisant, je crois que nous commettrions une très lourde faute, pour plusieurs raisons.

D'abord parce que ce matériel a une affectation déterminée et est spécifiée à l'article 1^{er}, paragraphe 2. Or, de par les nécessités de sa protection dans l'Union française, il n'est pas douteux que la France a besoin de continuer son propre effort militaire pour l'utiliser à toutes fins nécessaires.

Allons-nous nous déclarer satisfaits en recevant ce matériel et notamment, n'allons-nous pas être dans l'obligation d'augmenter nos effectifs puisque, jusqu'à présent, nous avions surtout une armée d'effectifs sans matériel? Allons-nous, demain, nous trouver avec une armée de matériel sans effectifs?

Enfin, devons-nous négliger cet aspect psychologique qu'impose notre fierté nationale à poursuivre notre propre effort? Je pense — je vois l'assentiment que me donne M. le ministre de la défense nationale — que cette aide alliée ne peut pas avoir pour conséquence de réduire l'effort propre de la nation française.

M. le ministre de la défense nationale. Très bien!

M. Pierre Boudet. L'aide militaire extérieure n'est pas un effort pour des buts de guerre, c'est un effort pour la défense de la paix. Cette défense de la paix, il n'est personne dans cette Assemblée ni dans le pays qui ne soit convaincu qu'il doit être le but primordial de ce Gouvernement, mais il n'est personne non plus qui soit convaincu que défendre la paix cela veut dire être prêt à accepter toutes les dictatures.

J'entendais, en 1938, dans une réunion publique, un homme, qui a d'ailleurs mis plus tard ses actes en harmonie avec ses paroles, dire: « Je préfère être le cadavre d'un homme libre plutôt qu'un esclave vivant ».

Eh bien, je pense qu'effectivement il vaut mieux courir le risque de défendre la liberté que d'accepter...

M. Primet. Vous parlez comme de Gaulle.

M. Pierre Boudet. Il n'y a pas que de Gaulle, mon cher collègue. Pendant cinq ans un certain nombre de Français ont préféré être des cadavres plutôt que des esclaves.

M. Primet. Nous en étions.

M. Lelant. A retardement.

M. Pierre Boudet. La défense de la paix mérite, de notre part, des efforts et des sacrifices.

Lorsqu'un certain nombre d'orateurs venus du parti communiste veulent, par des pressions diverses, par des campagnes mensongères, faire croire que la défense de la paix est leur monopole, que les combattants de la paix, dont j'ai entendu parler à plusieurs reprises dans le courant de cette discussion, sont uniquement du côté communiste...

M. Primet. Nous n'avons jamais dit cela!

M. Pierre Boudet. ...je tiens à dire simplement qu'au dernier congrès des combattants de la paix, à la salle Pleyel, un certain Garry Davis a été expulsé de ce congrès parce qu'il voulait que les combattants de la paix aillent faire leur propagande pour la paix non seulement de ce côté-ci du rideau de fer, mais de l'autre côté.

M. Marrane. Une délégation y est allée!

M. Pierre Boudet. Et j'ajoute que lorsque le parti communiste s'efforce de nous donner des leçons de patriotisme et d'unité française, il ferait mieux de surveiller les propos de ceux de ses membres éminents qui écrivent, dans une revue que j'ai sous la main et qui s'appelle « Les Cahiers du communisme ».

Mme Girault. Très bien!

M. Marrane. Voilà une bonne lecture!

M. Pierre Boudet. Lorsque je les vois venir donner des leçons de patriotisme et d'unité française, laissez-moi vous dire que cela sonne drôlement dans leur bouche.

J'ai eu la curiosité — il faut évidemment une certaine curiosité pour cela — de lire le dernier numéro des cahiers du communisme de mars 1950 et j'y ai vu un article signé de M. François Billoux...

M. Charles Brune, ministre des postes, télégraphes et téléphones. Qui est-ce?

M. Lelant. Le pétainiste respectueux.

M. Vanruiten. Maréchal! nous voilà!

M. Boudet. ...qui, tout le monde le sait, est un des porte-parole autorisés du parti communiste. Dans ce numéro de mars 1950, qui porte le numéro 3, à la page 42, j'ai trouvé un appel à l'autonomisme alsacien-lorrain, dont je vous demande la permission de vous lire les passages les plus suggestifs:

« Successivement, dit M. François Billoux, les Français et

les Allemands sont venus, avec des moyens divers d'oppression, de concession, de flatterie. A chaque changement d'état, les Alsaciens-Lorrains ont lutté et luttent pour conserver les avantages acquis et pour en conquérir d'autres. Ils cherchent un refuge devant l'oppression dans une vie intérieure plus intense en se maintenant sur la réserve: ni Allemands ni Français, mais Alsaciens.

« Il est donc évident, dit M. François Billoux, que des questions de caractère national sont posées en Alsace-Lorraine.

« Lénine et Staline nous ont appris que, sur le plan des revendications nationales, les communistes du pays oppresseur se doivent de défendre le droit à la libre disposition, jusques et y compris la séparation. »

M. le ministre des affaires étrangères. Que M. Billoux aille dire cela à Strasbourg: il sera bien reçu! (*Vifs applaudissements.*)

M. Pierre Boudet. Je dis donc qu'un parti qui ose publier de telles paroles, de tels appels à la scission et au séparatisme, de tels appels à la division des Français, est un parti disqualifié pour défendre, dans une assemblée française, les intérêts de la France. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. Léon David. Provocateur!

M. Georges Laffargue. Provocateur? Alors nous sommes nombreux ici dans ce cas.

M. Léon David. Vous en êtes un aussi!

M. Georges Laffargue. Je m'en félicite!

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense nationale.

M. René Pleven, ministre de la défense nationale. Mesdames, messieurs, le président de votre commission des affaires étrangères avait raison de souligner, au cours du magistral discours qu'il a prononcé cet après-midi, qu'en exergue du débat sur la ratification de l'accord qui vous est soumis, il y avait un texte émanant du Conseil de la République. Ce texte, c'est la motion qui fut votée par votre Assemblée le 28 juillet dernier par 292 voix contre 20 et qui, je le rappelle, demandait au Gouvernement de « prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir du gouvernement des Etats-Unis la fourniture des armements et des équipements modernes indispensables pour donner aux armées françaises les moyens de remplir effectivement les obligations de défense et d'assistance que comporte le pacte de l'Atlantique ».

Avec toute la réserve que je dois observer, puisque je n'appartiens pas à votre assemblée, mais sûr d'exprimer la pensée du Gouvernement, je dis que ce jour-là le Conseil de la République a accompli un acte historique. L'énorme majorité qui adopta cette motion explique sans doute pourquoi, cet après-midi, si peu d'orateurs se soient attaqués aux dispositions de l'accord que le Gouvernement vous soumet, qu'ils aient élargi le débat et introduit une sorte de rétrospective des événements politiques qui ont conduit le Gouvernement français et onze autres gouvernements à conclure le traité de l'Atlantique-Nord dont le pacte bilatéral n'est pas le corollaire. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement ne suivra pas ces orateurs dans cette partie de leurs développements. Le ministre de la défense nationale pas plus qu'aucun membre du Gouvernement français n'a l'intention de prononcer la moindre parole offensive vis-à-vis de qui que ce soit.

La France a conclu le pacte Atlantique et l'accord bilatéral parce que, contrairement au grand espoir qu'elle avait conçu, l'organisation des Nations Unies n'a pas pu, dans un délai raisonnable, instituer une organisation universelle de sécurité. Aucun pays ne peut rester dans une situation où sa sécurité n'est pas garantie. Il était donc nécessaire à la France de faire appel à ces dispositions du pacte de la charte des Nations unies qui prévoient la possibilité d'organisations régionales de sécurité.

Nous n'oublions pas la part que l'U. R. S. S. a prise dans la défaite de l'hitlérisme; nous n'oublions pas non plus que les Etats-Unis nous ont aidés au cours de deux guerres et nous sommes obligés de nous souvenir qu'au cours de son histoire déjà longue, à aucun moment, ce pays ne s'est engagé dans une guerre d'agression.

C'est avec la connaissance de ces faits que le Gouvernement français, approuvé par une majorité écrasante du Parlement, a conclu d'abord le traité de l'Atlantique-Nord, ensuite a accepté de signer l'accord qui vous est soumis. Ainsi que je l'ai déclaré devant l'autre Assemblée, nous n'entrons pas dans ces accords avec une psychologie de satellite, mais bien comme des partenaires qui n'aliènent en rien leur indépendance et entendent conserver toutes leurs possibilités d'action et d'influence, pour continuer à lutter dans les institutions internationales en faveur d'une organisation de la sécurité.

Les armes que nous allons recevoir ne sont pas destinées à être utilisées contre un agresseur désigné à l'avance. Le seul engagement que nous avons pris, c'est de les utiliser en cas

d'agression contre nous ou l'un de nos partenaires. Comme le traité de l'Atlantique-Nord a été conclu pour une durée de vingt années, il est bien évident qu'au cours de ces vingt années, beaucoup de risques d'agression peuvent se produire; mais qui pourrait dire à l'avance qui sera l'agresseur, si un agresseur se présentait au cours de ces vingt années ?

Nous n'avons pas non plus reçu ces armes, nous ne les recevrons pas, et nous ne les avons pas demandées pour je ne sais quelle croisade contre le communisme.

J'ai écouté, avec beaucoup de respect, pour la sincérité de ses convictions, le discours assez véhément qu'a prononcé M. Berlioz avec un sentiment presque para-religieux. M. Berlioz nous a présenté la situation politique de l'Europe occidentale comme caractérisée par une ascension triomphante des forces de la révolution communiste. Evidemment, M. Berlioz voit la situation de l'Europe avec les yeux de l'amour, et nous avons tous appris, à un âge ou à un autre de notre vie, que l'amour a très souvent les yeux bandés. Car enfin, mes chers collègues, où pouvons-nous voir cette poussée des forces communistes dans les démocraties de l'Europe occidentale ?

Depuis un an des élections ont eu lieu dans un grand nombre de pays signataires du pacte Atlantique. Au cours de ces douze derniers mois il y a eu des élections en Norvège, il y en a eu en Hollande, il y en a eu en Belgique, il y en a eu en Angleterre; il y en a eu dimanche dernier au Danemark. Et alors, mes chers collègues, je le demande, quel qu'ait été le régime électoral, proportionnelle intégrale comme en Belgique, ou scrutin uninominal à un tour comme en Angleterre, que les élections aient eu lieu dans le Nord ou dans l'Ouest, en Allemagne ou en Angleterre, où avez-vous vu cette poussée triomphante de la révolution communiste ? Nulle part. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. Demusois. Permettez-moi de vous dire que vous regardez le problème avec de très mauvaises lunettes. M. Berlioz a parlé à cette assemblée de la montée heureuse des forces de démocratie exprimées par les républiques populaires. Il n'exagérerait pas, car, comme je l'ai dit au cours d'une interruption, avant la guerre il n'y avait qu'un seul Etat qui était gagné au socialisme. Maintenant nous en avons plusieurs et le dernier vient de naître dans la grande Chine, ce qui est tout de même un facteur qui compte, n'est-ce pas ?

M. Marrane. Et il y a les résultats de Tokio.

M. le ministre de la défense nationale. Monsieur Demusois, je ne voudrais pas me laisser entraîner en dehors de la zone du pacte Atlantique. Le traité Atlantique-Nord s'applique à douze nations et c'est de ces nations que j'ai parlé, c'est-à-dire de nations dans lesquelles les élections sont libres, dans lesquelles il est possible de présenter des candidats contre la liste officielle (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*), dans lesquelles différents journaux peuvent exprimer des points de vue différents. Je pense que je n'exploite pas indûment les faits en disant que nulle part je n'ai constaté cette ascension triomphante des forces communistes que décrivait, avec une telle foi, devant le Conseil de la République, cet après-midi, M. Berlioz. Par conséquent, s'il s'était agi pour nous de combattre la menace d'un communisme triomphant, nous n'aurions pas demandé ces armes: la démocratie nous suffit.

Si nous avons conclu le pacte bilatéral, c'est bien, comme l'avait voulu le Conseil de la République, parce que de trop longues expériences nous avaient appris que les pactes ne doivent pas rester platoniques. Il est indispensable qu'ils aient un contenu concret. Dans l'état actuel de l'organisation militaire de la France, conclusion de tels engagements de solidarité en cas d'agression exigeait que nous recevions de la part de ceux qui n'avaient pas souffert autant que nous de la guerre un apport considérable de matériel d'armement.

M. Héline. A la demande du ministre des affaires étrangères.

M. le ministre de la défense nationale. Je voudrais maintenant répondre principalement à MM. Primet et Chaintron. On nous a dit que le redressement économique du pays allait être sacrifié au réarmement. Je voudrais, à ce propos, donner quelques chiffres précis que personne ne pourra contester. De 1946 à 1949, la France a dépensé 2.400 milliards pour sa reconstruction et son équipement. Pendant les mêmes années, nos fabrications militaires, nos études de prototypes — que cela s'applique aux forces terrestres, maritimes ou aériennes — se sont élevées à environ 170 milliards.

Il est bien évident que ce n'est pas avec ces 170 milliards que nous pouvions prévoir le remplacement du matériel qui dotait l'armée française depuis la fin de 1944 et de 1945. Je ne compte pas, à cette heure tardive, redire devant le Conseil de la République ce que j'ai dit devant les commissions réunies et que j'ai également déclaré devant l'Assemblée nationale. Quiconque se préoccupe des questions de défense nationale, quiconque connaît la situation de notre armée sait que nous arrivions en 1950, en 1951, à une situation où une très grande partie du matériel que nous avions reçu, d'ailleurs déjà grâce à la générosité du peuple américain, en 1944 et en 1945, était

à bout de souffle et que si la France devait jouer sa part virile dans l'organisation de sécurité collective que représente le pacte de l'Atlantique, il était nécessaire que nous obtenions ce renouvellement massif de matériel auquel faisaient allusion les rapporteurs de vos commissions.

Mais qu'allons-nous recevoir en 1950 grâce à l'accord bilatéral ? Nous allons recevoir, non pas de quoi créer de nouvelles divisions, augmenter nos effectifs, mais de quoi armer convenablement les effectifs existants et économiser ainsi au peuple français l'équivalent d'environ 150 à 200 milliards de dépenses.

Comme le faisait remarquer un orateur qui m'a précédé, je ne vois pas que même la dialectique marxiste puisse nous expliquer comment une telle opération serait contraire, et aux intérêts du contribuable français, et aux intérêts de l'ouvrier français; car cela ne pourrait être dangereux pour les intérêts de l'ouvrier français que si le Gouvernement, devant l'apport de matériel reçu des Etats-Unis, décidait de réduire les crédits affectés aux fabrications militaires faites en France.

Or, vous savez que cela n'est nullement le cas, que nous affectons en 1950 des crédits équivalents à ceux qui furent accordés par le Parlement en 1949 et que, par conséquent, l'arrivée du matériel américain n'a pas la moindre incidence sur la possibilité d'emploi des travailleurs français qui fabriquent actuellement du matériel dans les arsenaux, dans les établissements militaires ou dans l'industrie privée qui travaille pour le compte de l'Etat.

On nous a dit, d'autre part, que l'application de l'accord entraînerait une augmentation énorme des dépenses militaires de la France. Se saisissant d'un document d'origine américaine, un orateur — je crois que c'était M. Chaintron — nous disait que « pour un que nous recevions, nous devrions dépenser six ». Je suis persuadé que M. Chaintron, lorsqu'il voudra consulter à nouveau le document auquel il se réfère, s'apercevra qu'il l'a mal lu. Ce document, je l'ai entre les mains. Il traduit la déposition faite devant la commission des finances du congrès américain par M. Webb, secrétaire d'Etat aux finances des Etats-Unis. Ce qu'a dit M. Webb, ce n'est pas que les Etats signataires du pacte de l'Atlantique devront dépenser, à l'avenir, six fois plus qu'ils ne recevront, M. Webb a dit: Nous devons accorder cette aide aux signataires du pacte de l'Atlantique parce qu'ils font déjà un effort très sérieux; leur budget militaire, leurs dépenses militaires d'ensemble représentent six fois plus que ce que nous leur accordons. Le verbe est au présent, il n'est pas au futur. Cela détruit complètement l'argumentation présentée par le sénateur communiste.

Aussi attacherai-je plus d'importance aux questions qui m'ont été justement posées par M. Marcel Plaisant au sujet de l'interprétation à donner à certaines clauses de l'accord.

M. Marcel Plaisant m'a demandé de définir avec un soin particulier ce que nous appelons « défense intégrée ». J'ai noté une expression qu'il a employée. Il m'a demandé si la défense de la France était fonction d'une stratégie générale. Je voudrais m'expliquer avec la précision demandée par l'honorable sénateur. Qu'appelons-nous « défense intégrée » ? Nous appelons défense intégrée le fait de situer notre défense à l'intérieur de plans délibérés en commun et qui ne séparent pas la défense de notre pays de celle du secteur de l'Europe où nous sommes situés.

Pourquoi considérons-nous comme un avantage cette défense intégrée ? C'est parce que nous n'oublions pas le triste enseignement de 1940. En 1940, il n'y avait pas de défense intégrée, en raison de la neutralité qu'avait reprise la Belgique en 1937. La bataille s'est engagée selon des plans différents du côté de l'armée française et du côté de l'armée belge. Les deux armées ont combattu selon des plans différents et tous ceux d'entre vous qui ont été témoins de ce qui s'est passé alors dans ce secteur des opérations, savent quelles ont été les graves conséquences de cette situation pour les armées alliées.

Si, d'un côté, le corps expéditionnaire anglais a combattu conformément à un plan d'état-major qui avait été discuté, et approuvé, entre les états-majors britannique et français, le fait qu'il n'y avait pas eu intégration des plans de défense, approuvés dans leurs détails comme dans leur ensemble par les deux gouvernements, a eu comme conséquence, lorsque les premiers revers sont venus, des hésitations dont la France a fait les frais.

Aussi — et je tiens à le dire pour rassurer l'inquiétude patriotique de M. Marcel Plaisant — les plans qui sont actuellement l'objet des discussions des états-majors interalliés, ces plans intégrés sont des plans qui garantissent la défense de tout le territoire de notre pays à l'intérieur d'une conception de défense commune.

Je veux dire aussi que, dans ce domaine comme dans celui de la réception, de la livraison, de la fourniture des armes et du matériel, nous avons été très fortement inspirés par les conseils qui nous avaient été donnés, mesdames, messieurs, par votre assemblée. La motion à laquelle je faisais allusion au début de mon allocution comportait une première partie

stipulant que le Gouvernement devrait user de toute son autorité en vue d'obtenir des cosignataires du pacte les garanties nécessaires en ce qui concerne la composition des organismes subsidiaires et du comité de défense prévus par l'article 9 du pacte, notamment quant à la représentation de la France dans ces organismes.

Je le dis avec d'autant plus de liberté que je ne faisais pas partie du Gouvernement qui a négocié la première application de ces conseils.

Mais M. le président Schuman était déjà ministre des affaires étrangères et M. Ramadier était ministre de la défense nationale. L'un et l'autre ont été à Washington et l'un et l'autre ont obtenu, sur ce point, des arrangements dont je vais fournir le détail, car il donne au Conseil de la République la satisfaction qu'il attendait.

Et d'abord, dans l'organisation du pacte Atlantique, qui est responsable de l'élaboration de la stratégie générale ? C'est un groupe permanent d'état-major qui est installé à Washington et dont ne font partie que les représentants des trois nations : la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France. Cela veut donc dire que dès le stade de l'élaboration, il y a toujours au groupe permanent de Washington un officier général français, qui a des droits absolument égaux à ceux dont dispose le général américain ou le général britannique, ses collègues.

Un sénateur qui siège de ce côté de l'Assemblée. (*Orateur désigne l'extrême gauche*) nous a dit : mais le général Bradley, qui fait partie de ce groupe permanent, en est le président et, par conséquent, il a des moyens d'action plus forts. Mais non, mesdames et messieurs, dès qu'il y a un comité, il faut que quelqu'un se charge de le présider. Le général Bradley n'a aucun droit supérieur au général Ely, lorsqu'il s'agit de l'élaboration des plans, et je citerai les propos que me tenait, il y a quelques jours, notre ambassadeur à Washington, M. Henri Bonnet, lors de son passage à Paris. Il me rapportait la déclaration que lui avait faite une très haute autorité américaine : « Non seulement vous êtes représentés dans ce groupe permanent sur un pied de complète égalité avec les Britanniques et nous-mêmes, mais nous attendons de vous, pour l'élaboration de ces plans, une contribution tout à fait particulière, parce que notre histoire ne nous a pas habitués à préparer des programmes défensifs tandis que vous, Français, toute votre histoire vous y a entraînés. Nous avons besoin plus que quiconque de vos conseils. »

Les plans qui sont ainsi élaborés à Washington, le sont-ils en vase clos, loin de ce que peuvent éprouver les nations dont il s'agit de protéger la sécurité ? Non, des groupes régionaux siègent en Europe dans lesquels les nations intéressées par la sécurité particulière de telle zone délèguent quelques uns des meilleurs de leurs officiers. L'un de ces groupes siège à Paris, un autre est présidé par un officier général français, un autre siège à Londres, mais, que ce soit au groupe méridional ou au groupe occidental, les droits de la France sont absolument égaux à ceux de nos associés anglais ou américains.

Lorsque ces organes d'état-major ont fait leur travail, il faut ensuite que les plans qu'ils ont élaborés soient soumis à un comité de défense dans lequel siègent tous les ministres de la défense nationale, et qu'ensuite ces mêmes plans soient approuvés par le comité suprême de l'organisation dans lequel sont représentés tous les ministres des affaires étrangères.

C'est ainsi que nous avons la garantie, grâce à l'application même des principes que le Conseil de la République avait posés dans la première partie de la résolution du 28 juillet, que les plans élaborés dans le cadre de la sécurité collective sont des plans dans lesquels la sécurité du territoire de la France dans son entier ne peut jamais être oubliée. (*Applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à gauche et à droite.*)

M. le président de la commission des affaires étrangères.
Très bien !

M. le ministre de la défense nationale. Des autres critiques qui ont été apportées à la tribune, avec d'ailleurs je dois le dire plus de timidité que ne le faisaient les orateurs du même parti à l'Assemblée nationale, je ne voudrais retenir que ceci.

On nous a parlé, de ce côté de l'assemblée (*Orateur désigne l'extrême gauche*), de la mission américaine qui doit venir pendant quelques mois nous assister dans l'exécution de l'accord bilatéral. Oh ! mesdames, messieurs, on a beaucoup parlé de cette mission à l'Assemblée nationale. On en a moins parlé lorsque j'ai rappelé à cette assemblée que nous étions fort avertis des difficultés qui peuvent résulter de la présence de missions étrangères auprès d'armées nationales.

J'ai rappelé à l'assemblée que, depuis la publication des lettres — je vois M. Demusois qui sourit — qui furent échangées entre le parti communiste russe et le parti communiste yougoslave, nous savons quel rôle peut jouer, pour brouiller de bons amis, la présence de missions militaires. (*Sourires.*)

Vous vous rappelez qu'en lisant ces lettres, nous constatons que le maréchal Tito se plaignait d'avoir à payer aux officiers russes délégués par le gouvernement des Soviets auprès de l'ar-

mée yougoslave, des soldes quatre fois supérieures, je crois, aux appointements perçus par les membres du gouvernement yougoslave. Très justement, le gouvernement des Soviets répondait qu'après tout, s'il déléguait des officiers russes en Yougoslavie, il n'y avait pas de raisons pour que ceux-ci ne perçoivent pas une solde égale à celle qu'ils auraient reçue dans leur propre pays.

Mais la situation de la mission du général Richards en France est tout à fait différente de celle de la mission soviétique en Yougoslavie car, à aucun moment, je le précise bien, il n'a jamais été question que les soldes de ces 38 officiers, qui constituent la mission du général Richards, soient réglées sur le budget français.

Nous avons à fournir, à concurrence d'un maximum de 185 millions, les francs nécessaires aux dépenses administratives de cette mission. La rôle de celle-ci est parfaitement délimité. Nous allons recevoir en quantité très importante un matériel d'une nature très souvent complexe. Il est bien naturel que nous désirions avoir des experts éprouvés pour donner à nos instructeurs toutes les indications nécessaires.

Voilà tout ce qu'il y a derrière cette mission qui, pendant quelque temps, fit couler beaucoup d'encre.

La seconde critique que je veux retenir, c'est celle des fournitures de matériaux stratégiques dans lesquelles on a vu je ne sais quelle tentative pour contrôler davantage notre économie.

Mesdames, messieurs, l'obligation que nous avons prise se résume en ceci : nous nous sommes engagés, dans l'éventualité où nous disposerions de matières premières ou de produits semi-ouvrés dont nous n'aurions pas besoin pour notre consommation normale, et dont nous n'aurions pas non plus l'emploi, grâce à nos exportations normales, nous nous sommes engagés, dis-je, à entrer en négociations avec le gouvernement des Etats-Unis pour lui livrer ces matières premières ou ces produits semi-finis, dans le cas où ils seraient nécessaires aux Etats-Unis dans l'intérêt de la défense commune, j'insiste bien sur cette dernière condition.

Mais ces livraisons doivent-elles être faites à titre gratuit ? Il n'en a jamais été question. On m'a demandé, dans l'autre assemblée, s'il devait y avoir une sorte de compte courant entre les livraisons que nous recevions des Etats-Unis et celles que, au titre de cet article de l'accord, nous pourrions être amenés à faire au gouvernement américain. Non, mesdames, messieurs, il n'y a pas de compte courant. Si, à un moment donné, nous nous trouvons dans la position prévue par l'accord, nous nous sommes engagés à ouvrir de bonne foi des négociations avec le gouvernement américain. Les conditions de livraison seront déterminées à ce moment-là, et, en aucun cas, il n'a été prévu qu'elles devraient se faire à titre gratuit.

Ces deux points là sont les seuls que je devais retenir des divers exposés qui ont été faits sur le contenu de l'accord bilatéral. Si j'omettais de répondre à un orateur sur un point particulier, je le ferais volontiers de ma place tout à l'heure.

Je ne désire pas prolonger outre mesure le débat ni surtout procéder à des redites, étant donné la manière déjà extrêmement attentive dont les commissions et les rapporteurs ont étudié le projet.

Et maintenant, il me faut conclure. Je le ferai en disant que cet accord, qui est à mon avis, et de l'avis du Gouvernement, un bienfait pour notre pays, n'est pas la sécurité de notre pays. Il est un pas en avant sur la voie de la sécurité.

Au centre. Très bien !

M. le ministre de la défense nationale. Nous devons désormais, en partant de cet accord, construire un système de sécurité collective. C'est une entreprise qui, jusqu'à maintenant, n'a jamais été menée à bien. Lorsqu'on est plongé dans le détail de sa réalisation, on s'aperçoit combien elle est complexe. Car cela n'est pas facile — M. le ministre des affaires étrangères ne me démentira pas — d'arriver à coordonner l'action de toutes ces nations de bonne volonté unies par un objectif commun, celui d'assurer au mieux leur sécurité, mais qui, naturellement, ont des habitudes différentes et doivent apprendre à travailler ensemble. Nous pouvons être encouragés, dans l'exécution de ce programme, par le progrès immense que représente un accord comme celui dont, tout à l'heure, le Conseil de la République va ratifier le contenu.

Car messieurs, je vous demande de vous souvenir de tous les débats qui ont déjà eu lieu dans cette enceinte, de ces débats auxquels des hommes illustres ont participé. Si ces hommes étaient encore là, avec quelle satisfaction salueraient-ils le fait que nous soyons arrivés, en temps de paix, à faire comprendre à la grande République américaine, aux ressources si vastes, si puissantes (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*) que son intérêt était le même que le nôtre, que sa sécurité était liée à celle des démocraties libres qui existent de ce côté de l'Atlantique.

Voilà un progrès qui doit nous encourager ; et maintenant que le premier pas est fait, voilà qui doit nous assurer que nous serons capables d'en faire d'autres sur cette longue route au

bout de laquelle se trouve la sécurité, non seulement pour notre pays, mais encore pour tous les peuples libres qui ne veulent pas être enfermés dans ce dilemme: ou bien accepter des charges écrasantes, ou bien risquer de perdre leur indépendance faute de moyens suffisants pour résister à l'agression. (Très bien! Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Mesdames, messieurs, il sera indispensable que, les uns et les autres, nous fassions de grands efforts pour modifier nos habitudes, si nous voulons que cette grande entreprise aboutisse. La première tranche de l'aide américaine a été relativement facile à définir.

En effet, il existait, du fait de la démobilisation, du fait des stocks considérables constitués aux Etats-Unis au moment où la guerre s'est terminée, de nombreux matériels disponibles et, en somme, pour ce premier dépannage, il nous a suffi dans une très large mesure de puiser dans des magasins remplis, dans des réserves bien stockées.

Mais lorsqu'au cours de l'année 1950, nous aurons reçu ce matériel, que nous aurons doté nos unités, que nos hommes seront habitués à s'en servir, la tâche ne sera pas terminée. D'autres matériels devront nous être fournis, des matériels qui n'existent actuellement ni aux Etats-Unis, ni en France, des matériels pour lesquels des ingénieurs d'armement français qui se révèlent aujourd'hui, comme ils s'étaient révélés hier, parmi les meilleurs de ceux qui existent dans le monde, vont offrir à la coalition atlantique des prototypes de classe internationale.

Ce ne sera pas sous la forme prise par l'aide mutuelle de 1949 qu'il faudra envisager demain ce que nous pourrions recevoir de nos partenaires, et en particulier de nos partenaires américains; pour l'aide mutuelle 1950 ou 1951. Ne voyez pas d'ailleurs dans mes paroles plus qu'une anticipation.

Mais, de même que l'évolution de nos conceptions militaires, les progrès de l'esprit interarmées nous ont amené à modifier la structure de nos budgets militaires et, comme vous le savez, à ne plus vous présenter seulement un cahier de crédits pour l'armée de terre, pour la marine et pour l'air, mais aussi un cahier de crédits pour une section commune, de même, si demain les progrès que nous souhaitons voir se réaliser dans l'organisation pratique, concrète, de la sécurité collective se produisent, nous pouvons nous demander s'il ne devra pas y avoir une sorte de section commune pour les dépenses militaires de tous les pays signataires du pacte Atlantique, dans laquelle ces pays verseraient les sommes nécessaires pour que les dépenses faites dans l'intérêt commun soient réparties entre elles, conformément à leur force économique ou financière.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire. Je voudrais également ajouter que je me sens en parfait accord avec les conclusions des rapporteurs, M. Boivin-Champeaux, au nom de la commission de la défense nationale, M. Bollifraud, au nom de la commission des affaires étrangères, ainsi qu'avec les observations présentées par M. Barré, en sa qualité de président par intérim de la commission de la défense nationale.

Ni le pays, ni les assemblées qui le représentent ne doivent s'imaginer que nous pourrions rétablir notre organisation militaire et refaire notre sécurité aux seuls frais du peuple américain. Il faut nous rendre compte que cette aide, si importante qu'elle soit, ne nous permettra pas de réduire nos dépenses militaires ni cette année, ni l'année prochaine. En effet, organiser une sécurité effective des pays du Nord de l'Atlantique est une entreprise aux dimensions considérables et qui exigera de chacun qu'il fasse un effort peut-être supérieur à celui consenti jusqu'ici.

Je terminerai en répondant d'un mot à des propos qui ont été tenus tout à l'heure par M. Chaintron. M. Chaintron nous a dit: Vous pouvez voter cette loi. Pour nous, elle sera nulle et non avenue.

J'ai retenu ces mots! Ce sont des paroles graves, car personne, dans ce pays, n'a le droit de considérer qu'une loi est nulle et non avenue. (Très bien! très bien!)

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour dire avec infiniment de tranquillité, de sérénité et de fermeté aussi, à M. Chaintron et à ses amis, que le Gouvernement de la République, lorsqu'une loi est votée par le Parlement, ne laissera jamais aucune fraction de la population la considérer comme nulle et non avenue. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

M. Marrane. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Après les déclarations de mes amis Berlioz et Chaintron, nous considérons qu'il n'y a pas lieu de passer à la discussion des articles. C'est pourquoi nous déposons une demande de scrutin public.

M. le président. C'est ce que tout le monde avait compris d'ailleurs.

Sur le passage à la discussion de l'article unique, je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants.....	312
Majorité absolue	157
Pour l'adoption	292
Contre	20

Le Conseil de la République a adopté.

Je donne lecture de l'article unique:

« Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier l'accord franco-américain relatif à l'aide pour la défense mutuelle, conclu à Washington le 27 janvier 1950, dont le texte est annexé à la présente loi.

« Seront soumises à la ratification du Parlement, avant tout commencement d'application, les modifications prévues au paragraphe 2 de l'article 7 du présent accord ».

La parole est à M. David.

M. Léon David. Mesdames, messieurs, le pacte d'assistance militaire n'est que le prolongement du pacte Atlantique et du plan Marshall. C'est l'application de toute la politique d'asservissement de la France aux impérialistes américains en vue de la guerre d'agression contre l'Union soviétique, bien que MM. les ministres aient essayé de démentir les paroles prononcées tout à l'heure par les orateurs de mon groupe.

Pourquoi les impérialistes américains préparent-ils fébrilement cette guerre dans laquelle ils veulent entraîner tous les pays marshallisés? Parce que la paix est mortelle pour l'économie capitaliste, qui étouffe sous le poids de ces crises et de ces scandales; d'autre part, parce que le mouvement progressiste et démocratique se développe impétueusement à travers le monde, que la poussée de libération et d'indépendance gagne tous les peuples coloniaux et semi-coloniaux; enfin parce que le système économique et politique socialiste marque nettement sa supériorité sur le système capitaliste.

Les impérialistes veulent arrêter la marche en avant des peuples et détruire le pays qui est en tête du camp de la paix, de la liberté et du progrès social. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi la croisade antisoviétique? Pourquoi l'accélération des préparatifs de guerre? Pourquoi la haine des capitalistes contre la classe ouvrière de tous les pays et ses dirigeants: le parti communiste?

Ainsi, partout où les peuples luttent pour le pain, la paix et la liberté, ils voient se dresser contre eux les capitalistes, leurs lois, leurs armes et tous leurs géranis loyaux. C'est vrai pour les travailleurs français combattant pour leurs 3.000 francs, comme c'est vrai pour le peuple vietnamien combattant pour son indépendance.

La répression capitaliste atteignant des degrés différents suivant une situation donnée a toujours le même but: priver les peuples de pain et de liberté pour conserver ses privilèges de classe.

M. Dulin. Nous avons largement assez de blé, puisque nous en exportons!

M. Léon David. L'expédition d'armes américaines a ce but: Dans son article 1^{er}, l'accord prévoit qu'il est strictement limité à la région de l'Atlantique Nord. L'élasticité géographique que vous donnez aux régions est déjà un démenti à cette affirmation. Et puis à qui ferez-vous croire que l'envoi d'armes américaines n'entre pas dans le cadre de la guerre injuste que vous menez contre le peuple vietnamien afin de conserver dans le Sud asiatique un verrou de sûreté de la chaîne d'agression contre l'Union soviétique et les républiques populaires.

N'est-il pas prévu dans les accords, au paragraphe 4 de l'article 1^{er}, que moyennant accord préalable, nous pouvons transférer à un Etat tiers les matériels reçus?

Connaissant tout l'intérêt que portent les capitalistes américains à l'Indochine, nous pouvons affirmer que ce consentement est acquis par avance, au Gouvernement français.

D'autre part, l'envoi de matériel de guerre américain en France permettrait, s'il était débarqué, de libérer du matériel français pour l'expédier en Indochine.

M. Dulin. Il sera débarqué, malgré vous!

M. Primet. C'est M. Dulin qui participera au déchargement! (Sourires.)

M. Léon David. Cette guerre est devenue tellement impopulaire que vous essayez de camoufler votre jeu. Il est question, de fournitures directes d'armes américaines à Bao Dai. Quoi qu'il en soit, l'arrivée de matériel en France, ou directement en Indochine, vous permettrait d'accroître la guerre injuste du Viet-Nam contre laquelle docke... et mains en tête, se dressent résolument.

MM. Bertaud et Georges Laffargue. A Cherbourg, par exemple!

M. Léon David. Pour se convaincre de l'intérêt stratégique que porte l'impérialisme américain à l'Indochine, il n'y a qu'à lire...

dans la presse les déclarations d'hommes d'Etat des pays fournisseurs d'armes, ou celles de leur commis en tournées d'inspection. Il n'y a qu'à voir les commentaires de presse.

Il y a quelques jours, *Le Monde* disait :

« Si les signataires européens sont obligés d'employer leurs forces militaires sur les territoires d'outre-mer, ils le pourront — la question semble résolue d'une façon assez libérale — soit après une demande préalable en ce qui concerne le matériel américain, soit grâce à la libération du matériel fabriqué chez eux ».

Le 3 mars, le *New-York Herald Tribune* écrivait :

« Il y a des choses qui peuvent attendre, il en est d'autres qui sont urgentes. En tête de la liste des priorités, figure l'Indochine. (Très bien! très bien! au centre et à droite.)

« L'Indochine constitue un problème immédiat; chaque jour et chaque heure perdue représentent une chance manquée. » (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.)

A la date du 10 février, on lit dans le même journal :

« L'Indochine est maintenant l'un des points névralgiques du monde, un champ de bataille décisif ».

Le *New-York Herald Tribune* écrivait le 11 février :

« Les Français espèrent que Bao Dai, avec leur aide et le secours des puissances occidentales, pourra établir un gouvernement viable ». (Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)

M. Lelant. Très bien! très bien!

M. David. Libre à vous de considérer cela comme étant très bien.

« Il s'agit d'une véritable crise pour la France. Un renforcement de sa position en Indochine est politiquement difficile à obtenir et à l'intérieur il affaiblirait la défense métropolitaine déjà faible au point d'empêcher la France d'assurer ses responsabilités dans le cadre de divers pactes régionaux. La triste réalité, c'est que seules les puissances anglo-saxonnes sont en mesure de résoudre le dilemme pour la France. » Voilà des commentaires qui sont significatifs.

Depuis s'est tenue la conférence de Bangkok. Son but était de dresser un plan d'action aux diplomates américains qui étaient rassemblés pour atteindre les objectifs d'agression de l'impérialisme américain en Extrême-Orient. La conférence de Bangkok, de même que la mission de M. Jessup, fournit une nouvelle preuve du fait que la dure leçon reçue par les impérialistes américains en Chine ne leur a pas été profitable. Comme auparavant, ils poursuivent leurs manœuvres dirigées contre les mouvements de libération des peuples de l'Asie.

Que dit le *Times* du 15 février ?

« Les circonstances dans lesquelles se tient la conférence de Bangkok lui donnent une importance inaccoutumée. La mission du docteur Jessup reflète l'inquiétude croissante qui se manifeste aux Etats-Unis devant les progrès du communisme dans le Sud-Est asiatique, et le rapport qu'il soumettra en temps opportun au département d'Etat sera sans aucun doute renforcé par les recommandations de cette conférence qui devraient sérieusement influencer la politique américaine dans le Sud-Est asiatique.

« Là où, comme en Birmanie ou au Viet-Nam, les gouvernements établis n'ont pas réussi à convaincre un nombre suffisant de leurs sujets, les objectifs prévus seront plus difficiles à atteindre. » C'est un aveu d'importance de l'impopularité et de l'insuccès de Bao Dai.

Le *New-York Times* du 13 février dit :

« Le vote de l'aide à la Corée du Sud et à Formose, l'octroi d'un prêt à l'Indonésie, le renforcement des bases maritimes dans le Pacifique et la reconnaissance de Bao Dai sont d'excellentes actions.

« Les déclarations faites avant la conférence de Bangkok ont indiqué que nous pourrions envisager une sorte d'alliance du Pacifique. Il fut un temps où l'Asie orientale avait une vaste confiance, bien que vague, dans les Etats-Unis. Les moyens de la rétablir sont d'ordre économique et militaire. Ils doivent pouvoir être appliqués rapidement. L'heure a sonné; la conférence de Bangkok doit offrir autre chose que des attitudes, elle doit offrir des actes. »

Donc, il est clair que le plan dressé à cette conférence de Bangkok consiste à transformer le Japon en base d'opérations stratégiques, à étouffer la république démocratique du Viet-Nam, à ressusciter le régime colonial, le régime d'exploitation féroce, d'oppression et d'asservissement dans tous les pays d'Extrême-Orient. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Cela est voué à l'échec. La politique impérialiste de force ne peut plus avoir de succès; les impérialistes ne pourront pas arrêter le développement des mouvements de libération nationale. Un échec inévitable, dont les conséquences seront graves pour leurs auteurs, attend ceux qui essaieront de le faire.

Ainsi, le gouvernement de M. Bidault se prête à ces aventures guerrières et sanglantes, car les Etats-Unis, ainsi que je viens de l'indiquer, portent un intérêt particulier à l'Indochine.

Le pacte d'aide militaire, d'une façon ou d'une autre, mais

sûrement, est un renforcement de la guerre au Viet-Nam, ce qui est en contradiction avec certaines déclarations que nous avons entendues ici de la part de M. le ministre de la défense nationale et de certains autres orateurs lorsqu'ils disent que les armes que nous recevrons ne sont pas du tout destinées à attaquer un pays. Les armes que l'on expédie ou que l'on expédiera au Viet-Nam sont destinées à une guerre d'agression, car c'est vous, Gouvernement français, qui avez attaqué le Viet-Nam. (Exclamations à gauche, au centre et à droite.)

M. Georges Laffargue. Voyez Ho Chi Minh!

M. Léon David. C'est le *News Chronicle* du 15 février qui dit :

« La France a été invitée par le département d'Etat à soumettre une liste des armes et du matériel qu'elle estime indispensable que le Viet-Nam reçoive. »

Un sénateur à droite. Bravo!

M. Léon David. C'est encore un journal américain du 13 mars qui écrit :

« Il pourrait être désastreux qu'un différend sur la façon dont l'aide des Etats-Unis doit être donnée retarde l'octroi de notre assistance au gouvernement de Bao Dai en Indochine. Que ce soit directement à Bao Dai ou en collaboration avec les forces et le commandement français, il faut aller vite. »

La presse de Singapour, parlant du voyage du docteur Jessup, indique que celui-ci a fait allusion au fait que l'on prendrait en considération les plans d'aide militaire à Bao Dai et que le programme d'aide aux nationalistes chinois de Formose entraînerait l'Amérique dans des engagements militaires semblables à ceux que l'on a acceptés en Grèce. Elle ajoute que les puissances occidentales doivent agir.

C'est dans cet esprit que le ministre des affaires étrangères d'Australie a prononcé le 9 mars devant la Chambre des représentants un discours suggérant que l'Australie, la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis et la France élaborent un pacte d'assistance militaire du Pacifique, symétrique de celui de l'Atlantique.

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Léon David. Enfin, démonstration éclatante de l'intérêt stratégique que les Etats-Unis attachent à l'Indochine, nous avons appris aujourd'hui que 71 chasseurs rapides de la 7^e armée de l'air des Etats-Unis, partis du porte-avions *Boxer*, qui croise le long de la côte du Sud-Viet-Nam, ont exécuté ce matin une imposante parade aérienne au-dessus de Saigon. (Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)

M. Prinet. Là voilà, votre indépendance! Vous applaudissez l'asservissement! Voilà ce que vous appelez la présence nationale! Vous avez perdu tout sens national!

M. Paumelle. Cette information donnera confiance à nos soldats!

M. Léon David. Les appareils ont ensuite survolé à basse altitude les zones du Sud-Viet-Nam où se trouvent encore des villages sous le contrôle du Viet-Minh. N'est-ce pas là une provocation évidente? (Exclamations au centre et à droite.)

N'est-ce pas là une politique de guerre et d'agression? La république démocratique du Viet Nam, représentant l'immense majorité des Vietnamiens,...

Un sénateur à droite. C'est elle qui nous fait la guerre!

M. Lelant. J'ai mon fils là-bas!

M. Léon David. ...vient d'avoir son territoire violé par des appareils américains. C'est un acte très grave qui n'arrêtera pas pour autant, soyez-en convaincus, l'admirable lutte des patriotes vietnamiens pour leur indépendance. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je dois ajouter que, parallèlement à cette provocation, le pandit Nehru a déclaré aujourd'hui — je l'ai lu sur les dépêches — que l'Inde n'interviendra pas en Indochine, car les problèmes de ce pays sont d'ordre intérieur. Les Américains n'ont pas du tout l'air de suivre les conseils du pandit Nehru, en tout cas de suivre la politique de ce chef d'Etat.

Messieurs du Gouvernement, vous engagez la France dans une aventure sanglante. Déjà notre pays en a fait les frais en Indochine pour le compte des Américains, qui nous poussent à la guerre avec le sang des Français, afin de s'emparer de toutes les bases économiques et stratégiques et de réaliser leur plan de domination mondiale.

M. Jessup, en compagnie de M. David Bruce, a été reçu par M. le ministre des affaires étrangères, M. Robert Schuman, le 14 mars. Les problèmes d'Extrême-Orient et plus particulièrement la question des envois d'armes en Indochine ont dû être examinés et M. Jessup, qui revient d'un long voyage d'inspection dans le Sud-asiatique, et plus spécialement en Indochine, est venu signifier les décisions de Washington au gouvernement Bidault.

La présence d'un porte-avions et de deux destroyers américains dans les eaux indochinoises, le survol du territoire accompagné des ordres et les consignes données. Des hommes tombent, des milliards s'engloutissent; ce n'est pas suffisant.

M. le président. Monsieur David, je vous prie de conclure.

M. Léon David. Monsieur le président...

M. le président. Monsieur David, j'ai fait preuve, en ce qui concerne votre temps de parole, d'une très large tolérance en votre faveur, et cela parce que la même tolérance avait été accordée à des orateurs précédents.

Cependant, les limites de cette tolérance me paraissent avoir été dépassées. Je vous demande, en conséquence, de vouloir bien conclure. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je vous en prie, messieurs, laissez M. David conclure. Vos interruptions n'ont pour effet que de prolonger son temps de parole.

M. Léon David. Des hommes tombent, des milliards s'engloutissent. Ce n'est pas suffisant. L'impérialisme américain dicte des ordres. Les peuples asiatiques veulent vivre en paix. Les Américains ne le veulent pas. La classe ouvrière de tous les pays capitalistes veut du pain. Les Américains ne le veulent pas.

Le mouvement progressiste monte comme une marée, ils veulent l'arrêter. Le prestige du communisme grandit. Les masses populaires se tournent de plus en plus vers lui malgré toutes vos manœuvres et toutes vos calomnies.

C'est inadmissible, disent les impérialistes américains, voilà des gens qui veulent supprimer nos privilèges de classe, qui veulent donner du pain aux travailleurs, qui veulent la paix. Il faut les supprimer. Mais, car il y a un mais, ce n'est pas facile, c'est impossible! Goering, Hitler, Franco, Mussolini et Pétaïn...

M. le président. Monsieur David, hâtez-vous de terminer, vous avez atteint le double de votre temps de parole.

M. Léon David. ...mais vous vous trompez et déjà les dockers et les marins dont nous saluons l'action contre la guerre donnent l'exemple. Ils ont commencé l'action et la continueront. Vos mensonges et vos lois fascistes n'y changeront rien!

Tout le long de la discussion, nous avons entendu un flot d'injures contre notre parti et contre l'Union soviétique. Quelques-uns d'entre vous ont été particulièrement ignobles. M. Marius Moutet, que la peur étouffe (*Rires à gauche et au centre*), et qui voudrait effacer ses responsabilités dans le déclenchement de la guerre d'Indochine est atteint d'un anticommunisme qui risque de devenir Forrestalien.

M. Vanrullen, quant à lui, comment le qualifier? C'est le bavard du groupe socialiste. En l'entendant, j'avais l'impression qu'il avait rassemblé toutes les ordures des poubelles de Goebbels contre le parti communiste français et contre l'Union soviétique et sa glorieuse et héroïque armée rouge. Nous sommes bien au-dessus de toutes vos calomnies.

Quant à vous, monsieur le ministre de la défense nationale, qui prétendez que notre parti ne progresse pas, pourquoi êtes-vous partisan comme tant de nos collègues ici d'un système électoral qui priverait notre parti des sièges qui lui reviennent?

M. Georges Laffargue. Ça, vous l'aurez!

M. Léon David. Vous prétendez que nous perdons la confiance du pays et du peuple, et en même temps vous vous préparez à voter cette loi électorale pour priver le parti communiste de sa représentation.

M. Georges Laffargue. Comme vous êtes en majorité, on veut vous fabriquer un beau scrutin majoritaire. (*Sourires à gauche.*)

M. le président. La réforme électorale ne figure pas à l'ordre du jour.

M. Léon David. Vous avez peur que les communistes reviennent! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères. L'Assemblée peut être certaine que je rentrerai dans le sujet.

L'article unique ayant cette vertu d'embrasser l'intégralité des sept articles de la convention, je tiens qu'il est de mon devoir, comme président de la commission des affaires étrangères, de présenter une brève leçon interprétative, singulièrement de l'article 4 qui est relatif aux brevets d'inventions — et sans que cela soit nommé — qui est en même temps relatif aux autres formes de la propriété industrielle que sont les marques de fabrique et les dessins et modèles d'industries.

Si je suis obligé de présenter cette observation, c'est parce que tout à l'heure, dans le discours de l'honorable M. Berlioz, a été produite cette affirmation que les inventions françaises ne seraient pas respectées et que les industriels français étaient, par cet article, spoliés de leurs propriétés.

Une telle affirmation est aujourd'hui inacceptable en présence des termes de l'article 4.

Aucun des deux rapporteurs, et avec raison, n'avait à donner une analyse et une interprétation de l'article 4. Voici pourquoi:

En réalité, cet article est un procès-verbal de carence. Il se reporte à un arrangement diplomatique postérieur qui doit régler la question demeurée en suspens.

M. le ministre de la défense nationale. C'est très exact!

M. le président de la commission des affaires étrangères. Cependant, bien que la question demeure en suspens, par une méthode peut-être un peu singulière, l'article 4 a fourni à l'avance le cadre dans lequel viendrait s'inscrire l'arrangement diplomatique postérieur, car il a eu soin de prescrire, dans la dernière phrase de l'article 4, qu'au cours des négociations qui devront s'ouvrir un engagement sera fait, aux termes duquel chaque gouvernement assumerait la responsabilité de toutes les demandes de ses nationaux et de toutes celles, du domaine de sa juridiction, que feraient valoir les nationaux de tout Etat, même non partie au présent accord.

Ainsi, conclusion: la question n'est pas résolue, elle est reportée à la compétence d'un arrangement postérieur. Cependant, les négociateurs ne seront pas entièrement libres. Il faudra que, dans cet instrument diplomatique futur, ils prescrivent la responsabilité de l'Etat qui reçoit les fournitures vis-à-vis des demandes hypothétiques qui peuvent être formulées par deux catégories de personnes, je le dis, parce que cela n'est pas clairement exprimé dans l'article 4. D'abord, de la part des nationaux, ensuite, de la part de toutes les personnes qui tombent sous sa juridiction, ce qui est une référence à tous les étrangers domiciliés, soit sur le territoire français, soit sur le territoire américain, et qui sont habiles, dans l'une ou l'autre partie, à revendiquer le bénéfice des conventions internationales et, notamment, celui de la convention d'union de Paris de 1883.

Par conséquent, je clos sur ce sujet et je m'excuse d'avoir essayé de le clarifier à cette tribune à seule fin que ne restent pas, dans le procès-verbal de cette assemblée, les affirmations produites par l'honorable M. Berlioz, dont je ne mets pas la bonne foi en doute, mais simplement le manque d'information. (*Très bien!*)

Vous êtes donc certains que, dans l'article 4, tous les inventeurs seront protégés, toutes les formes de la propriété industrielle seront respectées et que les négociateurs futurs seront obligés de travailler dans le cadre de toutes les formes prescrites et qui a reçu votre approbation. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur l'article unique?...

Je mets aux voix le texte proposé par la commission.

(*Ce texte est adopté.*)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 1), M. Primet et les membres du groupe communiste et apparentés proposent d'ajouter un article additionnel 2 ainsi conçu:

« Les accords prévus aux articles 2 et 4 de l'accord franco-américain conclu le 27 janvier 1950, sur « les matières premières et produits semi-ouvrés dont les Etats-Unis auraient besoin » et les « redevances et réclamations en matière de brevets ou toute autre matière similaire », seront soumis à la ratification du Parlement, avant de pouvoir être appliqués ».

La parole est à M. Primet.

M. Primet. Cet amendement ne tend pas à modifier les accords eux-mêmes mais à compléter le texte par une clause obligeant le Gouvernement à soumettre à la ratification du Parlement les accords prévus par les articles 2 et 4.

Cet article additionnel s'inscrit dans la tradition parlementaire et le Gouvernement devrait l'accepter s'il ne veut pas être soupçonné de dissimuler quelque chose à l'opinion publique.

L'article 2 stipule que « le gouvernement de la République française convient de faciliter la production et le transfert au gouvernement des Etats-Unis pendant la durée, pour les quantités, et aux termes et conditions dont il serait convenu, des matières premières et produits semi-ouvrés dont les Etats-Unis auraient besoin par suite de l'insuffisance effective ou éventuelle de leurs propres ressources... ».

Il est également prévu que « les arrangements pour ces transferts prendront en due considération les besoins de la consommation intérieure et du commerce d'exportation de la France ».

Le Gouvernement ne serait-il pas contraint de soumettre à la ratification de l'Assemblée des accords conclus relatifs aux redevances et aux réclamations en matière de brevet?

C'est là une atteinte à l'article 27 de la Constitution qui en fait obligation pour les accords qui engagent les finances de l'Etat.

Le Gouvernement va être amené à laisser effectuer, par les Etats-Unis d'importants investissements dans les territoires d'outre-mer, dans le développement de notre production de matières premières rares, tel que cobalt du Maroc, mica et graphite de Madagascar, nickel de Nouvelle-Calédonie, plomb, etc...

Il est donc de notre devoir de ne pas laisser pénétrer les capitaux américains dans l'Union française, sans consultation préalable des populations intéressées. Les ambitions américaines sur l'Union française doivent nous inciter à prémunir ces populations contre un envahissement des Américains, dont

nous connaissons trop l'attitude à l'égard des hommes de couleur sur leur propre territoire.

J'ai brièvement exposé les raisons pour lesquelles nous vous demandons de soumettre à la ratification du Parlement les accords prévus aux articles 2 et 4.

Repousser notre amendement, ce serait une fois de plus donner raison au peuple de France qui constate chaque jour que votre politique s'oppose à ses intérêts et à l'indépendance nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Boivin-Champeaux, rapporteur de la commission de la défense nationale. Mesdames et messieurs, M. Primet se montre sans doute jaloux du succès qui a été obtenu à l'Assemblée nationale par l'amendement communiste. La situation est cependant bien différente. Si vous vous souvenez de l'amendement qui a été voté par l'Assemblée nationale, il s'agissait alors d'affirmer que toute modification de fond au pacte serait soumise à la ratification du Parlement. Il n'y avait rien là que de très naturel car, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères, cela n'aurait-il pas été spécifié, que le Gouvernement aurait certainement saisi le Parlement de modifications de cette importance.

Ici, de quoi s'agit-il ? Il s'agit des arrangements prévus à l'article 2, c'est-à-dire de l'engagement pris par la France de livrer, dans les conditions qui ont été dites, des matières premières et des produits semi-ouvrés aux Etats-Unis. Je crois que M. Primet peut avoir tous apaisements, puisque le texte lui-même dit que ces fournitures ne pourront intervenir que lorsque la consommation intérieure aura été satisfaite, ainsi également que le commerce international.

En ce qui concerne l'article 4, il s'agit de la question des brevets, sur laquelle vient de s'exprimer d'une façon si claire et si pertinente M. le président de la commission des affaires étrangères. Qu'y a-t-il de nouveau dans ce texte ? C'est qu'il est spécifié que les inventeurs ne risqueront pas de voir perdre les bénéfices de leurs inventions, et que les gouvernements se sont engagés, au cas où ils pourraient avoir quelques inquiétudes à cet égard, à prendre la responsabilité de cette indemnisation si elle était utile.

Vous voyez donc que, dans cette seconde partie, il s'agit uniquement de la protection des intérêts privés et cela suffirait, me semble-t-il, pour faire écarter l'amendement.

Mais ce que je tiens à dire, pour terminer, c'est que, dans l'amendement voté par l'Assemblée nationale, il s'agissait de modifications de fond. Les arrangements dont il s'agit, et qui sont visés par l'amendement de M. Primet, sont des arrangements d'application du pacte, ce qui n'est pas du tout la même chose et c'est pour cette raison que la commission repousse l'amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas grand-chose à dire après les explications fournies par M. le rapporteur. Je voudrais simplement ajouter une chose, c'est que cette matière est réglée par l'article 27 de la Constitution lorsqu'il s'agit de traités internationaux additionnels. S'il y avait, par exemple, des incidences financières pour le budget de l'Etat, il faudrait soumettre ces conventions additionnelles à la ratification, mais dans les autres cas, qui ne sont pas visés à l'article 27 de la Constitution, il s'agit de cas qui sont exclusivement de la compétence de l'exécutif et le Gouvernement ne saurait modifier ou laisser modifier la règle constitutionnelle qui régit cette matière. C'est pour cette raison supplémentaire, je crois, qu'il y a lieu de repousser cet amendement, qui a été présenté d'ailleurs à l'autre assemblée, laquelle l'a repoussé à une très forte majorité.

M. le président. Monsieur Primet, maintenez-vous votre amendement ?

M. Primet. Oui, monsieur le président, il est des précautions qu'il faut prendre pour empêcher toute atteinte à la Constitution.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.
(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	20
Contre.....	292

Le Conseil de la République n'a pas adopté.
Par voie d'amendement M. Demusois et les membres du groupe communiste et apparentés proposent d'ajouter un autre article additionnel, ainsi conçu :

« En aucun cas, les armes dont la livraison à la France est prévue par l'accord conclu à Washington le 27 janvier 1950 ne

pourront être destinées à des opérations de police dites de maintien de l'ordre ».

La parole est à Mme Girault.

Mme Girault. Mesdames, messieurs, ce n'est pas, ainsi que M. Boivin-Champeaux vient de le dire, parce que je suis jalouse des succès de nos amis à l'Assemblée nationale que j'ai l'honneur de présenter cet amendement au nom du groupe communiste, c'est parce que nous considérons comme extrêmement importante la question qui est posée.

Notre camarade Madeleine Braun devant l'Assemblée nationale, défendant son amendement, en expliquant les raisons en rappelant le message d'avril 1949 du président Truman au Congrès dans lequel il disait notamment : « Nous croyons que tous les hommes ont droit à la liberté de pensée et d'expression. Nous désirons un monde où toutes les nations et tous les peuples seront libres de se gouverner eux-mêmes comme ils l'entendent et de parvenir à une vie décente et satisfaisante. »

Et elle ajoutait : « Et le peuple des Etats-Unis, y compris les noirs qui sont lynchés, y compris les communistes et les progressistes qui y sont poursuivis pour leurs idées, y souscrivent. Le peuple grec y souscrit aussi, lui qui est torturé, opprimé, assassiné, sur ordre de M. Truman; le peuple espagnol y souscrit aussi, lui qui subit encore le régime de terreur de Franco grâce aux dollars de M. Truman. »

Il est bon de rappeler ces paroles de notre camarade pour illustrer toute l'hypocrisie des dirigeants américains à laquelle le Gouvernement français et sa majorité se prêtent sans aucune réserve. Ces paroles de Truman sont chaque jour, chaque heure, démenties par toute la politique qu'il impose aux pays marshalisés et à notre pays en particulier.

C'est sur l'ordre de Truman que le Gouvernement français impose à notre peuple une politique de misère et de guerre. (*Murmures.*) Des millions de travailleurs ne gagnent pas 15.000 francs par mois connaissent la misère la plus dure; leurs enfants sous-alimentés sont voués à la débilité physique et à la tuberculose.

Les dépenses militaires imposées à la France engloutissent toutes les ressources de la nation. C'est la raison pour laquelle les budgets sociaux diminuent d'année en année. C'est la raison pour laquelle des milliers de familles sinistrées vivent encore dans les décombres, des milliers de Français vivent entassés dans des taudis, dans des chambres d'hôtel; c'est la raison pour laquelle les enfants, depuis deux ans déjà, ne trouvent pas de place dans nos écoles, c'est la raison pour laquelle les économiquement faibles disposent pour se nourrir, se vêtir et se chauffer de ressources moindres que celles qui sont attribuées à l'entretien des chiens policiers.

En un mot, plus l'Amérique nous aide, plus la situation s'aggrave. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Le blocage des salaires depuis 1947, le refus obstiné du patronat, soutenu par un gouvernement qui met à sa disposition, dans sa lutte contre la classe ouvrière, ses C.R.S., sa police et ses chiens (*Nouvelles exclamations*) et jusqu'à l'armée, d'accorder les 3.000 francs réclamés par ceux qui veulent vivre et nourrir leurs enfants, ont rendu la vie si insupportable aux travailleurs qu'aujourd'hui, usant du droit que leur confère la Constitution, plus d'un million d'ouvriers sont en grève.

Utiliser l'armée contre les travailleurs en grève, c'est utiliser l'armée contre la Constitution, contre la nation. C'est ainsi que vous préparez nos soldats à la défense nationale!

En réalité, la défense nationale vous importe peu. Il y a longtemps que vous avez livré la France pieds et poings liés à l'étranger. (*Protestations.*) Ce qui vous importe, c'est la défense de votre régime, de vos chéquards.

C'est pourquoi vous souscrivez aux exigences des milliardaires américains qui ne laissent plus à la France qu'un tronçon d'armée dévolu au rôle de piétaille dans la guerre que vous préparez.

M. le président de la commission des affaires étrangères. C'est ridicule!

Mme Girault. Notre camarade Berlioz, expliquant les raisons de la victoire du peuple chinois disait: les paysans chinois doutaient que le gouvernement nationaliste s'occupât de leur bien-être. De même nos ouvriers et nos paysans, de jour en jour plus nombreux, doutent et même se persuadent que votre gouvernement ne se préoccupe ni de leur bien-être ni de leur vie. Aussi ont-ils pris en main leur propre défense.

C'est ce qui vous inquiète et vous effraie. C'est ce qui inquiète et effraie vos maîtres américains et c'est ce qu'ils exigent que vous arrétiez.

Le rapport du département d'Etat des Etats-Unis précise parfaitement ses intentions devant lesquelles vous vous êtes inclinés avec une platitude qui n'a d'égal que votre haine du progrès, de la liberté et de la paix. (*Exclamations.*)

Voici ce que dit ce rapport du département d'Etat: « Le fait qu'il existe dans certains de ces pays des mouvements communistes est une raison qui milite en faveur et non contre la

fourniture des armes. Le danger provenant de ces éléments communistes a atteint son paroxysme avant que les gouvernements modérés d'Europe occidentale aient prouvé qu'ils étaient trop forts pour être renversés par la subversion.

« Depuis que ces gouvernements se sont révélés capables de faire échec aux menaces intérieures contre leur sécurité, la force et l'influence des communistes en Europe occidentale n'ont cessé de décroître. »

Et voici la fin de la déclaration :

« Une aide militaire de la part des Etats-Unis rendrait les gouvernements démocratiques encore plus forts pour réprimer les désordres intérieurs. »

Et le message du président Truman accompagnant la transmission au congrès du programme d'aide militaire déclare :

« L'aide militaire que nous proposons pour ces pays sera limitée à ce qui est nécessaire pour les aider à créer des forces mobiles de défense. »

« Notre objectif est de veiller à ce que ces nations soient équipées dans le plus bref délai de troupes relativement peu nombreuses, mais entraînées avec efficacité, capables de maintenir l'ordre intérieur et de résister aux phases initiales d'une agression extérieure. »

La question est parfaitement claire. Après de telles déclarations, aucun doute ne subsiste, l'Amérique nous envoie des armes qu'elle vous commande d'utiliser contre notre peuple. A quelle fin ?

M. Dulin. Et pourquoi faire des dépôts d'armes dans les Pyrénées ?

M. Rupied. Les dix minutes sont écoulées.

M. le président. Veuillez conclure, madame.

Mme Girault. Il suffit, pour le savoir, de se reporter au dernier discours prononcé hier soir par M. Dean Acheson, secrétaire d'Etat américain à l'université de Californie.

« L'heure actuelle, dit-il, exige une diplomatie totale qui soit à la hauteur de la tâche qui consiste à établir le monde où peut s'établir notre mode de vie. »

M. Georges Laffargue. Très bien !

Mme Girault. Les Etats-Unis veulent établir sur le monde la prédominance du mode de vie américain qui comprend, comme chacun sait, le racisme, la discrimination contre les noirs, l'emploi de la police contre les grévistes, le chômage comme soupape de sûreté du capitalisme, etc. et qui n'est autre que la domination de Wall Street.

Par quels moyens réaliser cette domination américaine ? M. Acheson le précise de la façon suivante :

« Nous devons reconnaître que notre capacité de réaliser nos buts ne peut reposer sur le seul désir de paix et qu'elle doit être appuyée par la force de s'acquiescer de toute tâche que la Providence veut nous réserver. »

Si l'on excepte la Providence qu'Acheson, comme Hitler, assimile bien aisément aux intérêts impérialistes des trusts américains, le sens de cette phrase est des plus clairs : c'est par la force que le gouvernement américain, et Wall Street qu'il représente, veulent réaliser leurs plans de domination mondiale.

C'est par la force qu'il exige de vous que vous l'imposiez à notre peuple, et c'est à cet effet qu'il vous envoie des armes.

Si telle n'est pas votre intention, ainsi que vous le prétendez, il vous appartient d'en faire la démonstration en acceptant mon amendement. En le repoussant, vous affirmerez au contraire votre intention d'appliquer à la lettre les injonctions du Gouvernement américain et d'utiliser contre le peuple de France les armes qui vous sont promises. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Georges Laffargue. Ainsi soit-il !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Mme Girault craint que les armes américaines ne servent à des opérations de police. Sans trahir aucun secret de la défense nationale, je crois pouvoir affirmer que les opérations de police n'ont pas place et ne sont pas intégrées dans les plans de défense de l'Atlantique Nord. (*Rires et applaudissements.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de Mme Girault.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	20
Contre	292

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Nous en arrivons aux explications de vote qui, je le répète, ne devront pas excéder cinq minutes chacune.

La parole est à M. Haïdara.

M. Mahamane Haïdara. Depuis le plan Marshall jusqu'au programme d'assistance mutuelle, en passant par le quatrième point Truman et le pacte Atlantique, nous assistons au dénouement d'un vaste plan qui n'a d'autre but que de préparer l'implantation du capitalisme américain dans nos territoires d'outre-mer.

Non contents du refus de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au régime odieux du colonialisme français, vous voulez, par un truchement peu habile d'ailleurs, nous imposer un colonialisme franco-américain beaucoup plus odieux encore, et cela dans le seul but de sauvegarder les intérêts d'un capitalisme français décadent.

C'est donc un renforcement du système colonial que vous préparez, sachant pourtant bien que cela ne sert pas les intérêts de l'Union française.

Nous sommes, mesdames, messieurs, loin de la politique économique et sociale que vous préconisiez au lendemain de la libération et qui affirmait la volonté du Gouvernement français de mettre fin au pacte colonial.

Vous ne parlez plus de ces œuvres sociales que vous avez fait miroiter à nos yeux, mais de guerre et de mort. Vous ne parlez plus de l'amélioration du niveau de vie de ces populations comme vous en avez pris l'engagement.

Vous êtes en train, par votre politique de régression, de vider la Constitution de tout son contenu progressif et humanitaire. Permettez-moi de vous le dire, cela est dangereux pour l'avenir de l'Union française.

C'est pour consacrer cette politique d'américanisation des territoires d'outre-mer qu'à la place du plan français Monnet, qui avait pour objectif essentiel l'équipement des territoires d'outre-mer pour le développement de la production et l'amélioration du niveau de vie des populations, vous nous avez imposé le plan américain Marshall qui ouvre la voie à une exploitation à bon compte des ressources minérales, forestières et agricoles de nos pays au seul profit des capitalistes américains, avec peut-être un pourboire pour les capitalistes français, ce plan Marshall qui écarte toute politique d'industrialisation au profit des Africains, toute activité considérée comme étant peu rentable, c'est-à-dire les œuvres sociales.

A ce propos, voici un petit article qui, sur ce point, se passe de tout commentaire.

A. F. P. n° 1047 du 10 février 1950 : Il s'agit de la nature des crédits alloués par l'European Cooperation Administration à l'Afrique occidentale française.

L'European Cooperation Administration a annoncé hier que la plus grande partie des 31 millions de dollars de crédits accordés au titre du plan Marshall à l'Afrique occidentale française était destinée au développement des réseaux routiers, des ports et des aéroports de cette partie de l'Union française. Une autre tranche des crédits est affectée à l'exploitation des mines d'or, de la culture du riz et des arachides de ce territoire.

Nous sommes obligés de constater, à la lumière des faits, que ce n'est point l'intérêt des territoires d'outre-mer qui sert de critère aux plans et aux investissements américains, mais uniquement les besoins des Etats-Unis d'Amérique.

Voyons maintenant comment s'est traduit, pour les populations africaines, le quatrième point Truman qui demande, pour l'investissement des capitaux américains dans nos pays, un climat politiquement sûr.

C'est la répression féroce contre tous les mouvements démocratiques. Ce sont les emprisonnements de centaines d'Africains qui n'ont commis d'autre crime que celui de demander l'application de la Constitution. Ce sont les événements sanglants de la Côte d'Ivoire, etc. Il s'est traduit enfin par ce régime de terreur que nous n'avons cessé de dénoncer ici et qui tend, par tous les moyens, à décapiter le rassemblement démocratique africain.

D'autre part, n'est-ce pas aux clauses du pacte Atlantique que nous devons le gonflement des crédits de préparation à la guerre qui rend presque nuls les crédits d'œuvres sociales ? C'est parce qu'on gonfle les crédits de guerre qu'on ne trouve plus d'argent pour donner satisfaction à nos anciens combattants qui, après avoir consenti l'égalité des sacrifices, revendiquent l'égalité des pensions avec leurs frères métropolitains.

C'est parce qu'on gonfle les crédits de préparation à la guerre que nos fonctionnaires et tous nos travailleurs ne peuvent obtenir une rémunération leur permettant de mener une vie décente.

C'est parce qu'on gonfle les crédits de guerre que nous ne pouvons obtenir la construction d'écoles pour nos enfants, d'hôpitaux pour nos malades.

Le rassemblement démocratique africain a déjà dit son sentiment sur le plan Marshall, sur le pacte Atlantique. Le plan américain Marshall n'étant que l'aboutissement logique de cette vaste politique de guerre et de misère, le rassemblement démocratique africain votera contre votre projet ; et, ce faisant, il est sûr d'exprimer l'opinion unanime des centaines de milliers

d'Africains qu'il représente et qui luttent et lutteront pour la paix et la liberté, pour la prospérité de leur pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marrane.

M. Marrane. Mesdames, messieurs, la loi qui vous est soumise est un complément du pacte Atlantique contre lequel s'est prononcé le groupe communiste en juillet 1949. Ce pacte d'asservissement militaire constitue un nouveau pas vers une nouvelle guerre impérialiste, comme l'ont très bien démontré, à la tribune, nos amis Berlioz et Chaintron.

Les orateurs ont tenté de justifier ce pacte en attaquant l'Union soviétique et les démocraties populaires. Or, les peuples de ces pays sont préoccupés avant tout de relever les ruines accumulées par les hitlériens.

La preuve de cet effort est fournie par l'amélioration constante du niveau de vie de la population de ces pays démocratiques. Les progrès rapides de la production et de l'économie dans ces pays établissent la supériorité du régime socialiste sur l'économie à base capitaliste.

Les calomnies répandues contre l'U.R.S.S. sont contradictoires. Il s'est affirmé que l'U.R.S.S. consacre l'essentiel de ses ressources au développement de ses forces militaires.

S'il en était ainsi, de même qu'en France, il n'y aurait pas d'argent pour réparer les sinistres de guerre, construire des écoles, des logements. L'abus des impôts aboutirait à la hausse des prix et à la diminution du niveau de vie de la population.

Or, il est de notoriété publique que l'Union soviétique a réalisé son plan quinquennal, que le rouble est réévalué.

M. Georges Laffargue. On ne peut pas y aller!

M. Marrane. Les prix des engrais diminuent et personne ne le conteste. Il n'y a que vous, parce que vous ne lisez pas.

L'Union soviétique fait ainsi la démonstration pratique que ses efforts essentiels sont accomplis pour la paix.

C'est une preuve supplémentaire qu'elle est, pour tous les travailleurs du monde entier, la citadelle de la paix.

La supériorité évidente du système socialiste jette le désarroi chez les fauteurs de guerre. C'est pour assurer le maintien du régime capitaliste, le désordre économique et politique qui en résulte, que ceux qui collaborèrent avec Hitler se prosternent aujourd'hui devant les milliardaires américains.

Votre approbation du plan Marshall, du pacte de l'Atlantique, du pacte d'assistance militaire résulte du mépris et de la haine du peuple de France. C'est une nouvelle manifestation de l'antisoviétisme et de l'anticommunisme qui ont déjà fait tant de mal à notre pays.

Vous prétendez faussement qu'il s'agit d'assurer notre sécurité, mais personne n'a parlé ici du problème allemand. M. de Gaulle, après les Américains, préconise l'union franco-allemande, l'union des assassins d'Oradour-sur-Glane et de leurs victimes.

M. Bertaud. J'en ai parlé tout à l'heure.

M. Marrane. Il préfère pour les Français la chute de la bombe atomique à la perte de la liberté pour les fauteurs de guerre colonialistes et impérialistes.

Vous allez voter un texte dont tout le sens a été donné par M. Moutet, le principal responsable de la guerre au Viet-Nam, qui aura des comptes à rendre au peuple français. Mais M. Léon Blum, dans *Le Populaire*, avait émis, en 1945, des appréciations très différentes de celles apportées ici par les orateurs socialistes. Il écrivait: « Je suis convaincu que la Russie soviétique souhaite et veut la paix. Je suis convaincu que de longues années de travail acharné lui sont indispensables pour réparer les destructions de tous ordres qui furent la rançon de son héroïque résistance.

« Les démocraties anglo-saxonnes n'oublieront jamais, j'en suis sûr, pas plus que nous l'oublierions nous-mêmes, que l'anticommunisme a été, dès le premier jour, le moyen d'action des dictatures, l'instrument de travail de leur cinquième colonne et que tout retour à un tel état d'esprit signifierait une première revanche d'Hitler. »

En votant ce texte, des socialistes aux R.P.F. vous vous prononcerez à nouveau en faveur de la préparation de l'agression contre l'Union soviétique et pour la revanche d'Hitler.

Les projets militaires élaborés par l'état-major américain sont placés sous les directives du général nazi Guderian...

Voix nombreuses. Et von Paulus ?

M. Varrullen. Parlez-nous de von Paulus. Il y a longtemps que les Russes savent utiliser les nazis.

M. Marrane. Pas un Français ne croira que les généraux nazis qui ont ravagé et pillé notre pays, torturé et fusillé nos héros, déportés par milliers des résistants, brûlés des femmes et des enfants, soient devenus des amis du peuple français.

Cette loi constitue le complément de la loi scélérate votée la semaine dernière. Elle aura pour conséquence une aggravation

des charges militaires, donc de la misère pour les ouvriers à qui le Gouvernement refuse les 3.000 francs, ainsi que pour les paysans, les commerçants et les classes moyennes.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe communiste votera contre cette loi néfaste.

Comme l'a dit notre ami Chaintron, nous continuerons à lutter contre les conséquences de votre vote, qui est contraire à l'intérêt national et à l'indépendance de notre pays. Nous appelons tous les travailleurs des villes et des champs, tous les patriotes, tous les républicains, les socialistes et les catholiques... (*Rires et interruptions sur de nombreux bancs.*) ...à s'unir, à s'organiser et à agir pour lutter efficacement contre les préparatifs de guerre anti-soviétiques.

Nous les appelons à rejoindre les rangs des partisans de la paix, chaque jour plus nombreux dans tous les pays, et à renforcer leur action pour imposer l'interdiction de la bombe atomique. Nous approuvons les dockers, les marins, les cheminots, les métallurgistes qui refusent de décharger, de transporter ou de fabriquer du matériel de guerre.

Le groupe communiste est convaincu que, par son action résolue, le peuple français réussira à imposer la paix au Viet-Nam, le rapatriement du corps expéditionnaire et le maintien de la paix dans le monde. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Morel, pour expliquer son vote.

M. Charles Morel. Mes chers collègues, on a beaucoup parlé aujourd'hui des intérêts russes et des intérêts américains. Nous autres, les représentants des groupes ruraux, nous voterons ce projet parce qu'il représente les intérêts français.

Le pacte de l'Atlantique, c'est d'abord un geste de réparation. Il ne faut pas oublier qu'en 1940, nous avons perdu tous nos armements parce que nous étions aux avant-postes de la liberté, où, seuls, nous défendions cette liberté contre les impérialismes allemand, italien et russe réunis.

M. Marrane. Nous avons été trahis par la cinquième colonne, par de Brinon, par Laval et par Pétain!

M. Varrullen. Par Molotov!

M. Charles Morel. Nous le voterons aussi parce que c'est un geste de paix, parce que, désormais, des nations nombreuses seront groupées autour de nous, parce que c'est la garantie qu'à l'avenir, grâce à cette solidarité, nous pourrions empêcher les agressions futures. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	292
Contre	20

Le Conseil de la République a adopté.

— 8 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI DECLAREE D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi tendant, dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1950 (n° 50-135 du 31 janvier 1950), à substituer, au premier alinéa de l'article 16 de ladite loi, la création d'un droit de timbre exceptionnel dont la perception serait préalable au renouvellement des récépissés de déclaration de véhicules automobiles, prévu à l'article 13 de la loi n° 48-1477 du 24 septembre 1948 que l'Assemblée nationale a adoptée après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de cette proposition est de droit devant le Conseil de la République.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 180 et distribuée. S'il n'y a pas d'opposition, elle sera renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

— 9 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Debré un rapport fait au nom de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, sur la proposition de résolution de M. Debré, tendant à interdire le scrutin public à la tribune pour le vote sur l'ensemble de projets et propositions de loi (n° 80; année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 179 et distribué.

— 10 —

DEMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Valle comme membre de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, et de M. Baratgin, comme membre de la commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Le groupe intéressé a fait parvenir à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement des membres démissionnaires. Leurs noms seront publiés au *Journal officiel* et la nomination interviendra dans les délais réglementaires.

— 11 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République qu'il a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique le mardi 21 mars 1950, à quinze heures.

Voici quel pourrait être l'ordre du jour de cette séance :

Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales;

Réponse de M. le ministre d'Etat à la question orale suivante :

M. Michel Debré rappelle à M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, qu'aux termes de l'article 5 de l'ordonnance du 9 octobre 1945, complétée par un décret du même jour, l'école nationale d'administration est chargée de la formation des fonctionnaires qui se destinent aux carrières dont la liste est établie par les textes susvisés;

Qu'en application de ces textes, les emplois de début de l'ensemble des carrières auxquelles prépare l'école d'administration, sont réservés aux élèves de cette école ayant réussi les épreuves du concours de sortie;

Et demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de maintenir ce système de recrutement qui, à tous égards, a fait ses preuves. (N° 114.)

Discussion de la question orale avec débat suivant :

M. Pierre Couinaud demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale les raisons qui justifient l'achat à Boucé (Orne), par la caisse d'allocations familiales de ce département, d'un château destiné à héberger quelques dizaines d'enfants, et lui signale que, dans le cadre de l'installation somptueuse prévue par les architectes, des réparations fort coûteuses ont déjà été effectuées;

Et lui demande, d'une manière plus générale, s'il compte prendre les mesures nécessaires pour empêcher les caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales d'engager des dépenses hors de proportion avec le but recherché, détournant ainsi de leur véritable utilisation les fonds qu'elles ont pour mission de gérer.

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 18 mars 1950, à zéro heure quarante minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Désignation, par suite de vacances, de candidatures
pour les commissions générales.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique a désigné :

M. Baratgin pour remplacer, dans la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. M. Jules Valle;

M. Jules Valle pour remplacer, dans la commission de la presse, de la radio et du cinéma, M. Baratgin.

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil de la République si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente membres au moins.)

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du jeudi 16 mars 1950.

Page 857, 1^{re} colonne, rubrique n° 9:

Au lieu de: « Intervention dans l'ordre du jour »,

Lire: « Intersion de l'ordre du jour ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 17 MARS 1950

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art 82. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

PRESIDENCE DU CONSEIL

1580. — 17 mars 1950. — M. Jean Coupigny demande à M. le président du conseil: 1° dans quel délai approximatif sera pris le décret accordant l'égalité des droits et des avantages des anciens combattants d'outre-mer, par rapport à leurs camarades de la métropole, solution conforme à la lettre et à l'esprit de la Constitution et seule susceptible de donner satisfaction aux anciens combattants qui attendent depuis trop longtemps cette mesure de justice; s'il ne serait pas possible de simplifier la procédure de paiement des pensions à ces anciens combattants d'outre-mer, car, parmi eux, se trouvent des anciens tirailleurs ayant une pension de quinze ans avant guerre et remobilisés en 1939 et la plupart ont reçu leurs nouveaux livrets de pension mais les payeurs refusent de payer parce qu'ils n'ont pas les anciens livrets qui ont été perdus par les différents officiers des détails des bataillons et qui sont nécessaires d'après une loi de 1931; 2° même question en ce qui concerne la retraite du combattant, les payeurs invoquant la prescription biennale alors qu'ils ont les fiches de position de ces pensionnés, dont certains ont à toucher plus de 20.000 francs, et le savent; demande si l'intransigeance du ministère des finances en cette matière ne pourrait être fléchie; 3° demande enfin la simplification de la procédure et son renversement, à savoir que ce soient les administrateurs locaux qui établissent les listes de pensionnés, en accord avec les payeurs, car ces anciens combattants qui ont droit à pension ne le font souvent pas valoir parce qu'illetrés, ou trop éloignés du chef-lieu, et la constitution d'un dossier leur est souvent impossible; précise que les anciens combattants autochtones ne peuvent être tenus pour responsables du retard dans l'établissement des dossiers, ignorant qu'ils sont de leurs droits exacts; insiste pour un règlement rapide de la question; rappelle enfin que cette question risque d'avoir des conséquences politiques fâcheuses dans certains territoires qui comptent un grand nombre d'anciens combattants.

DEFENSE NATIONALE

1581. — 17 mars 1950. — M. Joseph Lecacheux expose à M. le ministre de la défense nationale qu'un jeune soldat doit être appelé avec le premier contingent d'avril; qu'il est le second fils d'une famille de huit enfants; que l'aîné, qui accomplissait son service en Allemagne en 1917, n'a pu bénéficier des avantages réservés aux fils aînés de familles nombreuses, ayant été rappelé en raison des grèves; et demande si le jeune appelé peut bénéficier des avantages dont n'a pu profiter son aîné, étant donné que le père est un grand invalide de guerre à 90 p. 100, de plus sinistré total.

EDUCATION NATIONALE

1582. — 17 mars 1950. — M. André Canivez demande à M. le ministre de l'éducation nationale : 1° si l'indemnité de « chef d'équipe » attribuée aux professeurs de classes nouvelles dans les collèges de jeunes filles ou de garçons est une indemnité fixe de 28.800 francs par an, payable par trimestre, ou bien si celle-ci est payable au taux horaire de deux heures supplémentaires hebdomadaires, et d'après le nombre de semaines effectivement faites; 2° si cette indemnité peut être payée au professeur qui n'atteint pas son maximum de service; 3° si, le cas échéant, ces deux heures supplémentaires hebdomadaires peuvent être incluses dans le service du professeur « chef d'équipe ».

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

1583. — 17 mars 1950. — M. Molle rappelle à M. le ministre des finances et des affaires économiques que l'article 69 bis du code de l'enregistrement (loi du 2 février 1941) prévoit que les biens meubles corporels, immeubles et fonds de commerce, détruits ou endommagés par suite de faits de guerre et dépendant de successions ouvertes depuis le 1^{er} septembre 1939 ne sont pas soumis aux règles d'évaluation prévues pour la perception des droits de mutation par décès et que leur mode d'évaluation sera fixé le moment venu par décret; que d'autre part, l'article 401 du même code (loi du 14 mars 1942) prévoit que les droits d'enregistrement des donations entre vifs sont perçus selon les quotités et suivant les modalités fixées pour les droits de mutation par décès; et lui demande si, malgré cela, un acte de donation d'immeubles et de fonds de commerce sinistrés comprenant la créance en indemnités de dommages de guerre peut régulièrement donner lieu : 1° à la perception des droits de donation sur la valeur des biens donnés et de la créance en indemnité telle qu'elle résulte de l'évaluation fournie par les parties dans l'acte de donation; 2° à la perception d'un complément de droit sur le montant des indemnités de reconstruction effectivement versées au donataire ultérieurement et dont le total est supérieur à l'évaluation de la créance figurant dans l'acte.

INTERIEUR

1584. — 17 mars 1950. — M. Victor Chatenay expose à M. le ministre de l'intérieur que, par délibération en date du 1^{er} février 1950, le conseil municipal d'Angers a décidé d'allouer un capital-décès au personnel titulaire dans les mêmes conditions que celles actuellement prévues pour les fonctionnaires de l'Etat; que, par lettre en date du 9 mars 1950, M. le préfet a fait savoir que cette délibération ne peut pas être approuvée en raison des instructions du ministère des finances; et demande en application de quels textes il est interdit aux communes d'allouer à leur personnel des avantages qui ne dépassent pas les avantages attribués, sur ce point, aux fonctionnaires de l'Etat.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

1585. — 17 mars 1950. — M. Gabriel Tellier demande à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en vertu de quels textes un propriétaire de bâtiments agricoles sinistrés, situés dans une zone de remembrement, est dans l'obligation de confier le soin de sa reconstruction à une association syndicale de reconstruction et se trouve, à en croire certains dires, dans l'impossibilité d'adhérer, pour la reconstruction desdits bâtiments, à une société coopérative de reconstruction.

1586. — 17 mars 1950. — M. Gabriel Tellier demande à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme si le propriétaire d'un bâtiment réparable dont une partie seulement des réparations à effectuer résulte de la guerre, est tenu d'utiliser ses indemnités de dommages de guerre exclusivement à la réparation des parties endommagées par faits de guerre ou s'il peut, au contraire, utiliser ses indemnités à l'exécution des travaux de réparation les plus urgents, même si une partie d'entre eux ne résulte pas de faits de guerre.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

1587. — 17 mars 1950. — M. Bernard Lafay demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale s'il serait possible de remédier à la situation qui permet aux caisses d'allocations familiales de se prévaloir de l'ordonnance du 4 octobre 1945, article 36, pour majorer le montant des cotisations impayées de 4 p. 1000 et par jour de retard et de menacer, en conformité de l'ordonnance du 4 octobre 1945, article 46 (loi du 24 mai 1946) d'amendes de 300 à 900 francs et de frais de poursuites de pauvres artisans de l'habillement qui, au cours d'une année, n'arrivent pas à tirer de leur travail un bénéfice leur permettant d'assurer seulement leur nourriture (certaines entreprises artisanales n'ont pas fait, en 1949, 60.000 francs de bénéfices).

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA
séance du vendredi 17 mars 1950.

SCRUTIN (N° 113)

Sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi relatif à la ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

Nombre des votants..... 310
Majorité absolue..... 156

Pour l'adoption..... 290
Contre 20

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Darmanthé.	Jozeau-Marigné.
Abel-Durand.	Dassaud.	Kalb.
Alric.	Michel Debré.	Kalenzaga.
André (Louis).	Debù-Bridel (Jacques).	Labrousse (François).
Armengaud.	Mme Delabie.	Lachomette (de).
Assaillet.	Delalande.	Lafay (Bernard).
Aubé (Robert).	Deffortrie.	Laffargue (Georges).
Auberger.	De'orme (Claudejus).	Lafforgue (Louis).
Aubert.	Delthil.	Laffeur (Henri).
Avinin.	Denvers.	Lagarrosse.
Barégin.	Depreux (René).	La Gontrie (de).
Bardon-Damarzid.	Descomps (Paul-Emile).	Lamarque (Albert).
Bardonneche (de).	Mme Devaud.	Lamousse.
Barré (Henri), Seine.	Dia (Mamadou).	Landry.
Barret (Charles), Haute-Marne.	Diethelm (André).	Lasalarié.
Bataille.	Diop (Ousmane Socé).	Lassagne.
Beauvais.	Djamah (Ali).	Lassalle-Séré.
Bène (Jean).	Doucouré (Amadou).	Laurent-Thouverey.
Bernard (Georges).	Doussot (Jean).	Le Bassar.
Bertaud.	Driant.	Lecacheux.
Bérthoin (Jean).	Dronne.	Leccia.
Biatarana.	Dubois (René-Emile).	Le Digabel.
Bismond.	Duchet (Roger).	Légar.
Boivin-Champeaux.	Dulin.	Le Guyon (Robert).
Bolifraud.	Dumas (François).	Le'ant.
Bonnefous (Raymond).	Durand (Jean).	Le Léannec.
Bordeneuve.	Durand-Reville.	Lemaire (Marcel).
Borgeaud.	Durieux.	Lemaitre (Claude).
Boudet (Pierre).	Mme Eboué.	Léonetti.
Boulangé.	Estève.	Emilien-Lientaud.
Bouquerel.	Félice (de).	Lionel-Pélerin.
Bourgeois.	Férracci.	Liotard.
Bousch.	Férrant.	Loiseau.
Bozzi.	Fiéchet.	Lodéon.
Breton.	Fleury.	Loison.
Bretès.	Fouques-Duparc.	Longchambon.
Brizard.	Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.	Madelin (Michel).
Mme Brossolette (Gilberte Pierre-).	Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.	Maire (Georges).
Brousse (Martial).	Fourrier (Gaston).	Malécot.
Brune (Charles).	Fraissinette (de).	Manant.
Brunet (Louis).	Franck-Chante.	Marchant.
Canivez.	Jacques Gadoin.	Marcilhacy.
Capelle.	Gaspard.	Niger.
Carcassonne.	Gasser.	Marger (Jean).
Mme Cardot (Marie-Hélène).	Gatuing.	Marty (Pierre).
Cassagne.	Gaulle (Pierre de).	Masson (Hippolyte).
Cayrou (Frédéric).	Gautier (Julien).	Jacques Masteau.
Châlamon.	Geoffroy (Jean).	Mathieu.
Chambriard.	Giacomini.	Maupéou (de).
Champeix.	Giauque.	Maupoil (Henri).
Chapalain.	Gilbert Jules.	Maurice (Georges).
Charles-Cros.	Gondjout.	M'Bodje (Mamadou).
Charlet (Gaston).	Gouyon (Jean de).	Menditte (de).
Chatenay.	Gracia (Lucien de).	Menu.
Chazette.	Grassard.	Méric.
Chevalier (Robert).	Gravier (Robert).	Minvielle.
Chochoy.	Grégoire.	Molle (Marcel).
Claireaux.	Grenier (Jean-Marie).	Monichon.
Claparède.	Grimal (Marcel).	Montalembert (de).
Clavier.	Grimaldi (Jacques).	Montullé (Laillet de).
Clerc.	Gros (Louis).	Morel (Charles).
Colonna.	Gustave.	Moutet (Marius).
Cordier (Henri).	Hamon (Léo).	Muscattelli.
Corniglion-Molinier, (Général).	Hauriou.	Naveau.
Cornu.	Hebert.	N'Joya (Arouna).
Couinaud.	Héline.	Novat.
Coupiigny.	Hoeffel.	Okala (Charles).
Courrière.	Houcke.	Olivier (Jules).
Cozzano.	Jacques-Desrée.	Ou Rabah (Abel-madjid).
Mme Crémieux.	Jaonen (Yves).	Paget (Alfred).
	Jézéquel.	Pajot (Hubert).
		Paquirissampoullé.
		Pascaud.
		Patenôtre (François), Aube.

Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Péridier.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pujol.
Rabouin.
RADIUS.
Raincourt (de).
Randria.
Raza.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).

Rochereau.
Rogier.
Romani.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafér.
Séné.
Serrure.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Taïlhades (Edgard).
Tamzali (Abdenmour).
Teisseire.

Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdaille.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Viltter (Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafmahova.
Zussy.

Ont voté contre :

MM.
Berlioz.
Biaka Boda.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Demusois.

Mlle Dumont (Mireille).
Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Duloit.
Franceschi.
Mme Girault.

Haidara (Mahamane).
Marrane.
Mariel (Henri).
Mostefai (El-Hadi).
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquière.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Oumar) et Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bechir Show.

Benchiha (Abel-kader).
Ignacio-Pinto (Louis).

Pouget (Jules).
Ropinat.
Satineau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	292
Contre	20

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 114)

Sur l'amendement (n° 1) de M. Primet tendant à ajouter un article additionnel au projet de loi relatif à la ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

Nombre des votants.....	309
Majorité absolue.....	155
Pour l'adoption.....	20
Contre	289

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Berlioz.
Biaka Boda.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Demusois.

Mlle Dumont (Mireille).
Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Duloit.
Franceschi.
Mme Girault.

Haidara (Mahamane).
Marrane.
Mariel (Henri).
Mostefai (El-Hadi).
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquière.

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
Alic.
André (Louis).
Armengaud.
Assailit.
Aubé (Robert).
Auberger.
Aubert.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Demarzid.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Barret (Charles).
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bène (Jean).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bollraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Bozzi.
Breton.
Brettes.
Brizard.
Mme Brossette (Gilberte-Pierre).
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Champeix.
Chapalain.
Charles-Cros.
Charlât (Gaston).
Chatenay.
Chazette.
Chevalier (Robert).
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Gordier (Henri).
Cornignon-Molinier (Général).
Cornu.
Couinaud.
Coupigny.
Courrière.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Michel Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Delthil.
Denvers.
Depreux (René).
Descomps (Paul-Emile).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diehlhelm (André).
Djop (Ousmane Socé).
Djamaï (Ali).
Doucouré (Amadou).
Doussot (Jean).
Driant.
Dronne.
Dubois (René-Emile).

Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Durieux.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Fournier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Franck-Chante.
Jacques Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Ggoffroy (Jean).
Giacomoni.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Gravier (Robert).
Grégoire.
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Hebert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Landry.
Lasalarie.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaitre (Claude).
Léonelli.
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maïre (Georges).
Malcot.
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Mroger (Jean).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Jacques Masteau.

Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
M'Bojje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monichon.
Montalémbert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Moutet (Marius).
Muscatelli.
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Pajot (Hubert).
Paquirissamy-poullé.
Pascaud.
Paténôtre (François).
Aube.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Péridier.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pujol.
Rabouin.
RADIUS.
Raincourt (de).
Randria.
Raza.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafér.
Séné.
Serrure.
Siaut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Soldani.
Southon.
Symphor.
Taïlhades (Edgard).
Tamzali (Abdenmour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.

Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Viltter (Pierre).

Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.

Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Oumar), Lemaire (Marcel) et Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé :

MM. Benchiha (Abdelkader).
Ignacio-Pinto (Louis).
Pouget (Jules).
Rotinat.
Satineau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	20
Contre	292

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 115)

Sur l'amendement (n° 2) de M. Demusois, défendu par Mme Girault, tendant à ajouter un article additionnel au projet de loi relatif à la ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

Nombre des votants.....	309
Majorité absolue.....	155
Pour l'adoption.....	20
Contre	289

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Berlioz. Biaka Boda. Calonne (Nestor). Chaintron. David (Léon). Demusois.	Mlle Dumont (Mireille). Bouches-du-Rhône. Mme Dumont (Yvonne), Seine. Dupic. Duloit. Franceschi. Mme Girault.	Haïdara (Mahamane). Marrane. Martel (Henri). Mostefai (El-Hadi). Petit (Général). Prinet. Mme Roche (Marie). Souquière.
--	---	--

Ont voté contre :

MM. Abel-Durand. Alic. André (Louis). Armengaud. Assailit. Aubé (Robert). Aubergier. Auberl. Avinin. Baratgin. Bardon-Damarzid. Bardonnèche (de). Barré (Henri), Seine. Barret (Charles), Haute-Marne. Bataille. Beauvais. Bène (Jean). Bernard (Georges). Bertaud. Berthoin (Jean). Biatarana. Boisron. Bolvin-Champeaux. Bollifraud. Bonnefous (Raymond). Bordeneuve. Borgeaud. Boudet (Pierre).	Boulangé. Bouquerel. Bourgeois. Bousch. Bozzi. Breton. Brettes. Brizard. Mme Brossolette (Gilberte Pierre-). Brousse (Martial). Brune (Charles). Brunet (Louis). Canivez. Capelle. Carcassonne. Mme Cardot (Marie-Hélène). Cassagne. Cayrou (Frédéric). Chalamon. Chambriard. Champeix. Chapalain. Charles-Cros. Charlet (Gaston). Chatenay. Chazette. Chevalier (Robert). Chochoy. Claireaux.	Claparède. Clavier. Clerc. Colonna. Cordier (Henri). Corniglion-Molinier (Général). Cornu. Couinaud. Coupigny. Courrière. Cozzano. Mme Crémieux. Darmanthé. Dassaud. Michel Debré. Debù-Bridel (Jacques). Mme Delabie. Delalande. Delfortrie. Dejorne (Claudius). Delhil. Denvers. Depreux (René). Descomps (Paul-Emile). Mme Devaud. Dia (Mamadou). Diethelm (André). Diop (Ousmane Socé). Djamah (Ali).
---	--	---

Doucouré (Amadou).
Doussot (Jean).
Briant.
Bronne.
Dubois (René-Emile).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Durieux.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrant.
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Dupare.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Fourrier (Gaston), Niger.
Fraissinette (de).
Frank-Chante.
Jacques Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuang.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giacomoni.
Glaque.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Grassard.
Griavier (Robert).
Grégory.
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques), Gros (Louis).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Hebert.
Hélène.
Hoefel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Laffeur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Lamarque (Albert).
Lamoussé.

Landry.
Lasalarié.
Lassagne.
Lassagne-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaître (Claude).
Léonetti.
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaise.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Materot.
Manent.
Marchant.
Marcihacy.
Maroger (Jean).
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Mera.
Merle.
Minvielle.
Molie (Marcel).
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Moutet (Marius).
Muscatelli.
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Pajot (Hubert).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François).
Aube.
Patient.
Pauly.
Pauquelle.
Pellenc.
Péridier.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.

Pic.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pujol.
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Razac.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafar.
Séne.
Serrure.
Staut.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Soldant.
Southon.
Synpor.
Tailhades (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Teltier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehbe.
Tucci.
Vate (Jules).
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Viltter (Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Oumar), Lemaire (Marcel) et Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé :

MM. Benchiha (Abdelkader).
Ignacio-Pinto (Louis).
Pouget (Jules).
Rotinat.
Satineau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	20
Contre	292

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 116)

Sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi relatif à la ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

Nombre des votants.....	310
Majorité absolue.....	156
Pour l'adoption.....	290
Contre	20

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Couinaud.	Gustave.
Abel-Durand.	Coupinoy.	Hamon (Léo).
Alic.	Courrière.	Hauriou.
André (Louis).	Cozzano.	Hebert.
Armenzaud.	Mme Crémieux.	Héline.
Assaillet.	Darmanthé.	Hoeffel.
Aubé (Robert).	Dassaud.	Houcke.
Aubergier.	Michel Debré.	Jacques-Destrée.
Aubert.	Debû-Bridel (Jacques).	Jaouen (Yves).
Avinin.	Mme Delabie.	Jézéquel.
Baratgin.	Delalande.	Jozcau-Marigné.
Bardon-Damarzid.	Delfortrie.	Kalb.
Bardonnèche (de).	Deforme (Claudius).	Kalenzaga.
Barre (Henri), Seine.	Delthil.	Labrousse (François).
Barret (Charles),	Denvers.	Lachomette (de).
Haute-Marne.	Depreux (René).	Lafay (Bernard).
Bataille.	Descomps (Paul-Emile).	Laffargue (Georges).
Beauvais.	Mme Devaud.	Lafforgue (Louis).
Bène (Jean).	Dia (Mamadou).	Laffeur (Henri).
Bernard (Georges).	Diethelm (André).	Lagarrosse.
Bertaud.	Diop (Ousmane Socé).	La Gonrie (de).
Berthoin (Jean).	Djamah (Ali).	Lamarque (Albert).
Biatarana.	Doucouré (Amadou).	Lamousse.
Boisron.	Doussot (Jean).	Landry.
Boivin-Champeaux.	Dronne.	Lasalarié.
Bohiraud.	Dubois (René-Emile).	Lassagne.
Bonnefous (Raymond).	Duchet (Roger).	Lassalle-Sere.
Bordeneuve.	Dulin.	Laurent-Thouverey.
Borgeaud.	Dumas (François).	Le Basser.
Boudet (Pierre).	Durand (Jean).	Lacacheux.
Boulangé.	Durand-Reville.	Leccia.
Bouquerel.	Durieux.	Le Digabel.
Bourgeois.	Mme Eboué.	Léger.
Bousch.	Estève.	Le Guyon (Robert).
Bozzi.	Félice (de).	Lelant.
Br ton.	Ferracci.	Le Léannec.
Brettes.	Ferrant.	Lemaire (Marcel).
Brizard.	Fléchet.	Lemaitre (Claude).
Mme Brossolette (Gilberte (Pierre-)).	Fleury.	Leonetti.
Brousse (Martial).	Fouques-Duparc.	Emilien-Lientaud.
Brune (Charles).	Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.	Lionel-Pélerin.
Brunet (Louis).	Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.	Liotard.
Canivez.	Fournier (Gaston), Niger.	Litaise.
Capelle.	Fraissinette (de).	Lodéon.
Carcassonne.	Franck-Chante.	Loison.
Mme Cardot (Marie-Hélène).	Jacques Gadoin.	Longchambon.
Cassagne.	Gaspard.	Madclin (Michel).
Cayrou (Frédéric).	Gasser.	Maire (Georges).
Chalamon.	Gatuing.	Malecot.
Chambriard.	Gaulle (Pierre de).	Manent.
Champeix.	Gautier (Julien).	Marchant.
Chapalain.	Gedjout.	Marcilhacy.
Charles-Cros.	Gouyon (Jean de).	Maroger (Jean).
Charlet (Gaston).	Gracia (Lucien de).	Marty (Pierre).
Chatenay.	Grassard.	Masson (Hippolyte).
Chazette.	Gravry (Robert).	Jacques Masteau.
Chevalier (Robert).	Grégory.	Mathieu.
Chochoy.	Grenier (Jean-Marie).	Maupéou (de).
Claireaux.	Grimal (Marcel).	Maupoil (Henri).
Claparède.	Grimaldi (Jacques).	Maurice (Georges).
Clavier.	Gros (Louis).	M'Bodje (Mamadou).
Clerc.		Menditte (de).
Colonna.		Menu.
Cordier (Henri).		Méric.
Corniglion-Molinier, (Général).		Minvielle.
Cornu.		Molle (Marcel).
		Monichon.
		Montalembert (de).
		Montullé (Laillet de).
		Morel (Charles).

Moulet (Marius).
Muscatelli.
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Paget (Alfred).
Pajot (Hubert).
Paquirissampoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François), Aube.
Patient.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Péridier.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Ploit.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pujol.

Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Razac.
Renaud (Joseph).
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochercau.
Rogier.
Romani.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupic.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafér.
Séné.
Serrure.
Siaut.
Sid-Carâ (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Soldani.

Southon.
Symphor.
Tailbade (Edgard).
Tamzali (Abdennour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varrullen.
Vartot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vour'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrupp.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

Ont voté contre :

MM.
Berlioz.
Biaka Boda.
Calonne (Neslor).
Chaintron.
David (Léon).
Demusois.

Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Dutoit.
Franceschi.
Mme Girault.
Hadjara (Mahamane).
Marrane.
Martel (Henri).
Mostefal (El-Hadjj).
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquière.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ba (Oumar) et Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bechir Sow.

Benchiha (Abdelkader).
Pouget (Jules).
Rotinat.
Ignacio-Pinlo (Louis).
Satineau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	312
Majorité absolue.....	157
Pour l'adoption.....	292
Contre	20

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du mardi 14 mars 1950.
(Journal officiel du 15 mars 1950.)

Dans le scrutin (n° 109) sur la prise en considération du contre-projet de M. Le Basser (n° 35 rectifié) à la proposition de loi tendant à organiser la liaison et la coordination des services sociaux,

M. Delalande, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».